



VILLE DE JARVILLE LA MALGRANGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215402744-20220222-N3-22-02-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2022

2
0
2
2

LE CHEMIN DES METAMORPHOSES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES



Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

• EDITO	07
• TRANSFORMER DURABLEMENT NOTRE VILLE	09
• LA VILLE DES MUTATIONS	23
Une Ville en mutations démocratiques et urbaines	27
En inspirant les mutations démocratiques	27
Les marches exploratoires	28
La Fabrik du Projet	30
Le Conseil coopératif	32
Le Conseil municipal des enfants	33
+ proches de vous	34
En raisonnant les mutations urbaines	36
Quartier l'Écluse	38
Quartier culturel et créatif	40
Fonteno-Baquéchamps	42
• LA VILLE DES TRANSITIONS	45
Une Ville innovante et engagée	49
En affirmant les territoires citoyens	49
En dessinant des territoires apaisés	50
En soutenant l'engagement citoyens et les initiatives associatives	52
En menant la transformation du service public et en accompagnant ses agents	52
Une Ville nature et éthique	55
En mobilisant la participation citoyenne dans la transition écologique et solidaire	55
En préservant nos biens communs	56
En améliorant le confort, la performance thermique et énergétique des bâtiments	58
En réduisant la production des déchets	59
En ré-introduisant (ou valorisant) la nature en ville	60
En créant des espaces à vivre	61
Une Ville inclusive et solidaire	65
En portant une attention particulière à l'école et à la réussite scolaire	65
En mobilisant un accompagnement renforcé et les ressources et des familles	73
En œuvrant à la mise en réseau des acteurs et à la coordination de leurs actions	74
Une Ville culturelle et sportive	77
En inscrivant son action dans un projet de territoire	77
En favorisant l'accès et la pratique pour le plus grand nombre	78
En investissant le 1 ^{er} quartier culturel et créatif du territoire	79
Une Ville attractive et entrepreneur	83
En soutenant le commerce de proximité, l'artisanat et le tissu économique local	83
En misant sur les valeurs de l'innovation technologique et de l'inclusion numérique	84
En développant le 1 ^{er} tiers-lieu collaboratif du faire	85
En inscrivant son action dans la coopération décentralisée	86
En développant les mobilités	87

• LES FINANCES DE LA VILLE	93
L'environnement économique, financier et législatif de la préparation budgétaire 2022	95
Les critères du Traité de Maastricht	95
Les principales mesures du projet de loi de finance 2022	97
Des pistes de réflexion pour l'adoption d'un pacte financier et fiscal en 2022	99
La situation financière de la Ville	100
Le niveau des recettes et dépenses - Hypothèses de calcul	100
Le scénario optimal de rétablissement des marges de manœuvre	101
Les paramètres financiers et budgétaires	102
• LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	105
Dépenses	106
Recettes	107
• LE BILAN DES ORIENTATIONS 2021	111
Une Ville en transitions urbaines, démocratiques, écologique et environnemental	112
Une Ville bienveillante, solidaire et attentive à accompagnement de tous les âges	114
Une Ville citoyenne, lieu d'éveil et d'épanouissement pour tous	115
Une Ville entrepreneur, territoire d'innovations et d'expérimentations	116
Une administration performante au service des usagers et de son territoire	117
• ANNEXES	119
Historique des différentes mesures de soutien au bénéfice des Collectivités	120
Analyse de l'encours de la dette	123
Organigramme des missions et compétences de la Ville	124
Organigramme fonctionnel des services	126
Tableau des emplois de la commune	130
Trombinoscope du conseil municipal	140



ÉDITO

Madame, Monsieur.
Chère Jarvilloise, Cher Jarvillois.

En nous accordant majoritairement vos suffrages, en juin 2020, vous nous avez confié la belle responsabilité de notre ville et, avec elle, celle de conduire sa transformation durable sur la prochaine décennie.

Vous nous avez dit votre conviction profonde, mue en exigence d'agir pour provoquer les mutations et engager la transition tant attendues afin d'ouvrir une ère nouvelle pour Jarville-la-Malgrange, celle de la **fiercé** retrouvée, de la **proximité** restaurée, des **solidarités** repensées, des **innovations** encouragées et **ambitions** partagées.

Depuis, nous sommes à la tâche. Notre détermination à travailler au bien commun et à transformer notre ville est sans faille. Elle se renforce, chaque jour, de la confiance que vous nous témoignez.

Sans doute jamais, la construction des orientations budgétaires n'aura été si complexe. Le contexte que nous traversons depuis plus d'un an nous oblige autant à la prudence qu'au volontarisme pour être à la hauteur des enjeux, pas seulement ceux du moment mais ceux qui se dressent devant nous comme autant de défis posés à nos générations, comme à la hauteur de vos attentes.

C'est donc dans ce contexte, frappé du lourd héritage du mandat passé, que ces orientations budgétaires entendent redresser notre commune, défendre un cap, préparer l'avenir, ouvrir **le chemin des métamorphoses**, sans méconnaître les demandes, les exigences et parfois, les impatiences du moment.

Nous sommes au rendez-vous de nos engagements pour bâtir une ville **innovante** et **engagée**, **nature** et **éthique**, **inclusive** et **solidaire**, **culturelle** et **sportive**, **attractive** et **entreprenante**.

Tous ces projets seront conduits en respectant nos **engagements d'une gestion rigoureuse et responsable** : priorités d'action, stabilité fiscale, contrôle des dépenses de fonctionnement, consolidation du niveau de l'investissement, maîtrise de l'endettement, mobilisation de financements novateurs, implication des élus municipaux, agents territoriaux et partenaires de la commune... Ils le seront aussi en fidélité à notre philosophie de co-construction des projets et des politiques publiques locales, en mobilisant la **Fabrik du Projet**, le **Conseil coopératif** et le **Conseil municipal des enfants**.

Je veux, en votre nom à toutes et à tous, saluer l'engagement et le professionnalisme des agents municipaux et du centre communal d'action sociale qui œuvrent, chaque jour, avec le seul intérêt de vous servir et porter haut notre ville. Qu'ils en soient, ici, chaleureusement remerciés.

En fidélité.

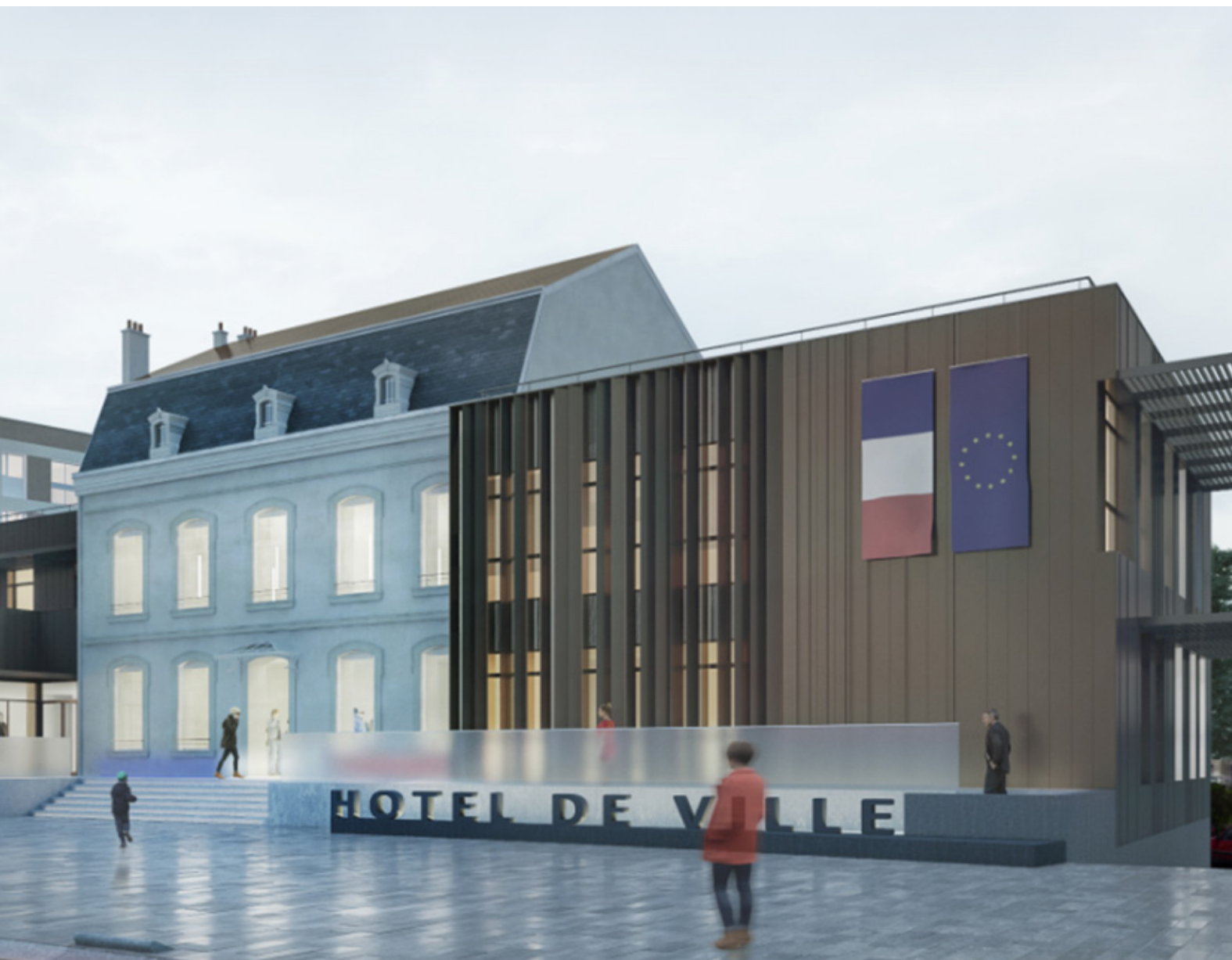
Vincent MATHERON
Maire de Jarville-la-Malgrange
Vice-Président du Grand Nancy



En dessinant les contours de notre **blason** (le blason de gueules à la croix de Lorraine d'argent surmontant un briquet d'or) sans l'achever, la nouvelle **identité visuelle** de notre ville révèle à la fois le « J » de Jarville-la-Malgrange et la ville en mouvement, celle qui s'invente aujourd'hui pour bâtir la ville de demain.

Demain Jarville-la-Malgrange, c'est esquisser la ville plurielle dans ses qualificatifs, une ville **innovante** et **engagée**, **nature** et **éthique**, **inclusive** et **solidaire**, **culturelle** et **sportive**, **attractive** et **entreprenante**, pour traduire un projet de transformation qui inspire les mutations démocratiques, raisonne les mutations urbaines et engage les transitions économiques, écologiques, environnementales, sociales et culturelles.





Transformer durablement notre Ville

Façonnées en permanence, les villes évoluent sans cesse, se transforment. Elles portent l'empreinte des changements politiques, économiques, sociaux, environnementaux et culturels.

D'évidence, les villes dans lesquelles nous vivrons demain seront radicalement différentes de celles que nous habitons aujourd'hui. **Sous l'effet de mouvements de fonds puissants** (évolutions démographiques, changement climatique, raréfaction des ressources naturelles, multiplication des menaces sur la biodiversité, accélération des risques sanitaires), **les villes vont devoir**, une nouvelle fois, **s'adapter et se réinventer**.

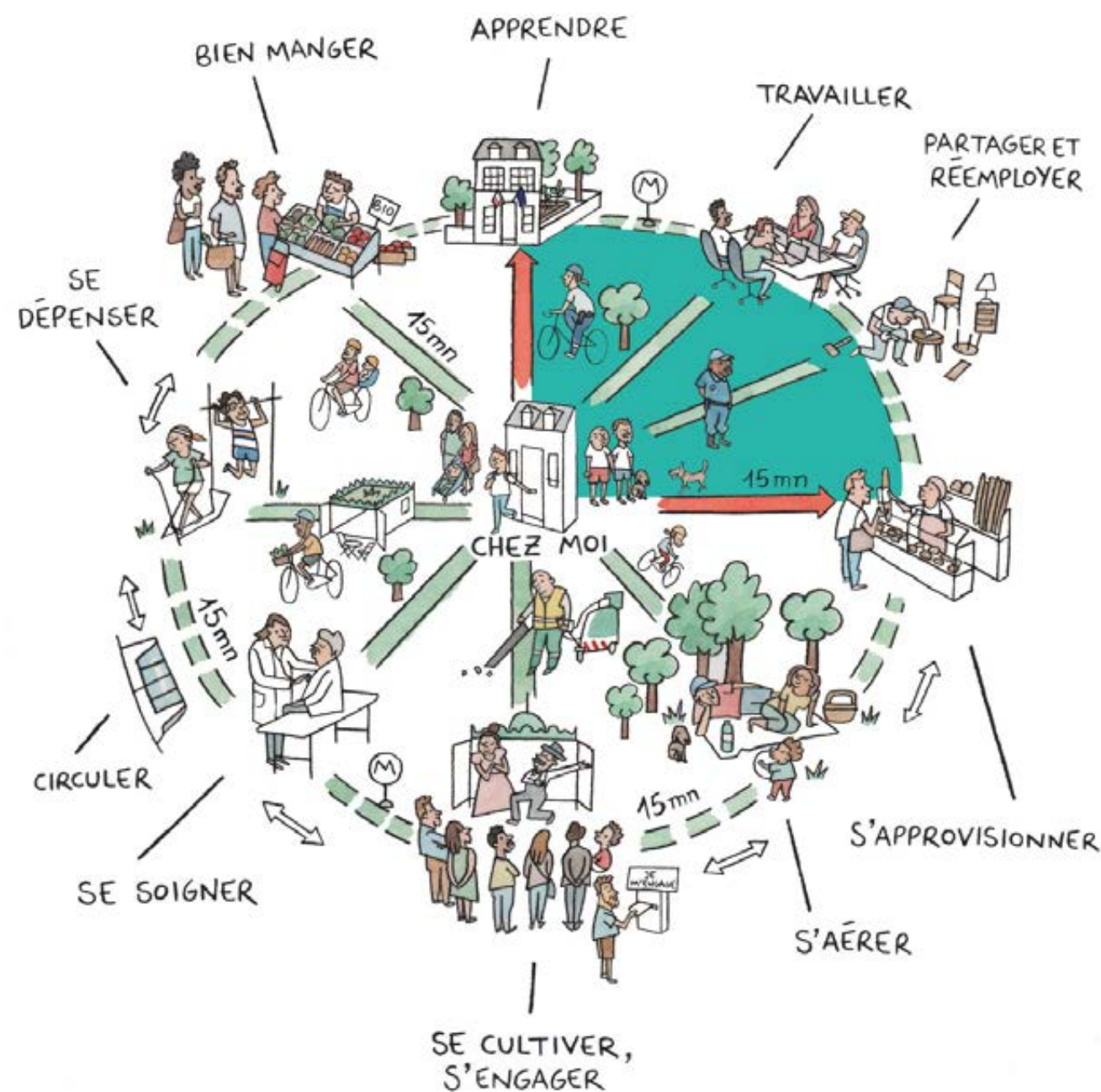
Relever ce pari pour être à la hauteur des enjeux dressés devant nous comme autant de défis posés à nos générations implique de **réinvestir la ville**, de lui porter une réflexion originale, de lui assigner d'**accompagner les mutations** et d'**engager les transitions**, en transformant nos modes de vie et pratiques sociales.

La ville de demain est, en conséquence, celle qui fait dialoguer les enjeux urbains, économiques, sociaux, environnementaux et culturels. Celle qui renouvelle notre approche du temps et de l'espace. Celle qui travaille les proximités. Mais, transformer la ville, repenser la manière de la vivre et de l'aménager présuppose d'en identifier **les nouveaux usages**, s'en saisir et les décrypter, sans omettre d'intégrer **les attentes nouvelles des citoyens**.

Approche originale co-conceptualisée par l'universitaire franco-colombien Carlos Moreno, **la ville du ¼ d'heure** est cette ville polycentrique où la vie en proximité assure une mixité fonctionnelle en développant les interactions sociales, économiques et culturelles. Ce concept est basé sur un modèle ontologique de la ville pour répondre aux besoins des citoyens à partir de **l'identification de six catégories de fonctions sociales** : habiter, travailler, s'approvisionner, se soigner, s'éduquer et s'épanouir.

Elle est guidée par trois idées majeures :

- **le chrono-urbanisme qui crée un nouveau rythme à la ville** pour réduire les déplacements pendulaires, longs et pénalisant la qualité de vie ;
- **la chronotopie qui diversifie les usages** des lieux, bâtiments et infrastructures ;
- **la topophilie qui renforce les nouvelles urbanités** par l'attachement des riverains à leur quartier.



Source : Dossier de presse "Le Paris du Quart d'Heure" - Janvier 2020

À la lumière de ce concept, la ville devient un territoire d'expérimentations et d'innovations démocratiques, économiques, sociales, culturelles... L'approche de la répartition spatiale des lieux de vie prend alors tout son sens pour renouer le lien entre les femmes et les hommes, entre les générations, entre les quartiers... Ce lien qui construit les proximités et donne à la ville son caractère inédit.

Inventer Demain Jarville

La ville du ¼ d'heure se définit comme la ville des proximités, c'est-à-dire la ville à taille humaine où on habite et où on vit, où on apprend et où on travaille, où on partage et où on se construit, où on se soigne et où on se détend, où on se cultive et où on se profite... à moins de 15 minutes de chez soi, à pied ou en vélo.

Emprunté à Carlos Moreno, le modèle de la ville du ¼ d'heure donne une dimension singulière à notre projet de ville qui reconstruit Jarville-la-Malgrange sur ses forces et atouts, la projette comme l'un des cœurs battants du Grand Nancy.

Ville verte et ville d'eau, aisément accessible par l'autoroute (A 330) et son réseau viaire, desservie par le canal de la Marne au Rhin, les liaisons ferroviaires régionales et les lignes structurantes de transports en commun du réseau Stan (Tempo 2, Corol et lignes 12 et 21), Jarville-la-Malgrange joue, en effet, une place privilégiée dans le territoire métropolitain qui lui confère un rôle de **trait d'union** entre le Grand Nancy, le sud-meurthe-et-mosellan et, au-delà, le sud-lorrain. Sa géographie, son histoire, son passé industriel, son patrimoine, sa physionomie populaire... lui donnent également **cette originalité de « village » en cœur de métropole.**

Toutefois, sans politiques publiques ambitieuses et audacieuses, on serait condamné à être spectateur de la poursuite de son lent déclin démographique, industriel et économique comme du délitement de son tissu associatif et du lien social, à l'œuvre depuis une décennie maintenant.

Les leviers de la ville du quart d'heure

Pour Carlos Moreno, « concilier les exigences de la ville durable mais également les nouveaux rythmes avec d'autres manières de vivre, d'habiter, de travailler et de prendre du loisir, passe par une transformation de l'espace urbain encore fortement monofonctionnel, avec la ville-centre et ses différentes spécialisations vers une ville polycentrique, portée par quatre composantes majeures : la proximité, la mixité, la densité, l'ubiquité ».

La **Ville du ¼ d'heure** se fabrique donc en mobilisant, par diverses actions possibles, quatre leviers étroitement imbriqués : la proximité, la densité, la mixité et l'ubiquité.

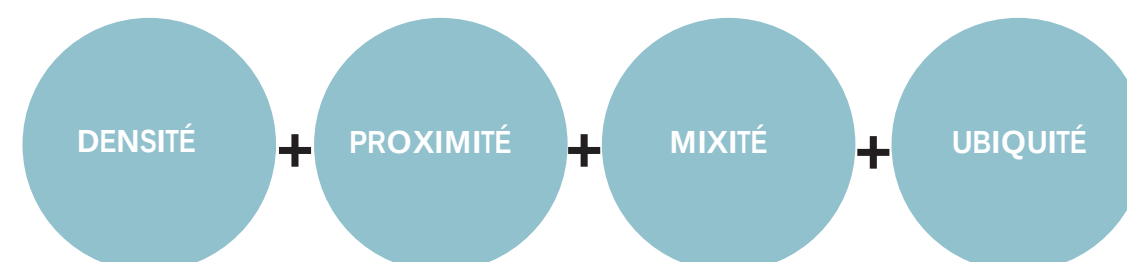
Ce potentiel de développement anime le **projet de reconquête** de notre ville, inscrit en cinq défis, co-construits avec les Jarvilloises et les Jarvillois lors des « **Rendez-vous au Garage** » durant la campagne électorale qui a précédé notre élection :

- **reconstruire la fierté de notre ville** ;
- **restaurer la proximité** ;
- **inventer les solidarités nouvelles** ;
- **insuffler l'innovation** ;
- **partager l'ambition d'un développement commun plus heureux.**

Loin d'être juxtaposés les uns à côté des autres, ces cinq défis sont fortement imbriqués et construisent une cohérence d'ensemble pour « Faire société » (ou refaire société) autour d'une autre manière de vivre la ville.

Un projet de reconquête qui esquisse la ville plurielle dans ses qualificatifs, une ville **innovante** et **engagée**, **nature** et **éthique**, **inclusive** et **solidaire**, **culturelle** et **sportive**, **attractive** et **entrepreneuse**, pour traduire un projet de transformation qui inspire les mutations démocratiques, raisonne les mutations urbaines et engage les transitions économiques, écologiques, environnementales, sociales et culturelles.

Un projet de ville bâti sur une méthode (la ville du ¼ d'heure), un horizon (une décennie), une exigence ; celle de croiser les regards et expertises de l'élu, du citoyen, de l'usager, du bénévole associatif ou acteur économique, du décideur public ou privé, du chercheur, architecte, urbaniste, historien ou géographe... Car, inventer la ville de demain, être à l'échelle de la rue, à l'échelle des habitants ne peut se réaliser sans ceux qui la font, la vivent, lui donnent vie et l'animent chaque jour.



La densité

La densité de population traduit une présence humaine plus ou moins conséquente sur un territoire. Plus elle est élevée, plus elle ouvre le champ des possibles quant au développement des six fonctions urbaines identifiées. Plus elle autorise également une vivacité du tissu de proximité par le développement des activités, la construction et l'entretien des infrastructures et équipements ainsi que le déploiement des déplacements doux ou actifs.

Définir l'équilibre d'une densité intermédiaire

- Lutter contre l'étalement urbain, les friches urbaines et les dents creuses
- Sanctuariser les trames verte, bleue et brune, réservoirs de biodiversité et corridors écologiques
- Souligner les trames blanche et noire, boucliers contre les pollutions sonores et lumineuses
- Apaiser l'espace public et réduire les vitesses

Réinvestir l'aménagement du territoire

- Repenser la ville, ses fonctions urbaines, son aménagement
- Aménager des voies vertes et dessiner des liaisons nouvelles entre les quartiers
- Développer les modes de déplacements doux et actifs
- Rénover et résidentialiser l'habitat



La proximité

La proximité est à la fois spatiale et temporelle. Il s'agit de faciliter un accès rapide (en 15 minutes à pieds, quelques minutes en vélo ou en transports en commun) aux fonctions urbaines dans un périmètre proche de son domicile ou lieu d'intérêt.

Proximité et densité sont complémentaires et en résonance : d'une part, la concentration d'habitants dans un périmètre favorise l'amélioration de l'offre de proximité (espaces urbains, espaces naturels, patrimoine, infrastructures et équipements publics, commerces et services...) ; d'autre part, une offre de proximité de qualité et bien organisée permet d'apprécier et de rendre acceptable une densité qui pourrait à l'inverse être vécue comme une contrainte.

Valoriser le patrimoine de proximité

- Réaliser un atlas de la biodiversité
- Créer un parcours pédagogique et des sentiers de promenade en pleine nature
- Mettre en place un parcours de Mémoire et d'Histoire

Imaginer des espaces urbains partagés

- Accompagner le développement des usages de l'espace public
- Créer des parcs urbains, jardins et squares, véritables îlots de fraîcheur ou lieux refuges
- Aménager des terrains et aires de jeux
- Expérimenter « la rue des écoles » et « la place des parents »

Intégrer des équipements publics de proximité

- Penser l'École de demain
- Ouvrir une Maison des Familles
- Encourager la création et la diffusion artistiques et favoriser l'accès à la culture

La mixité fonctionnelle

La mixité fonctionnelle, c'est-à-dire la présence dans un même périmètre des fonctions urbaines, assure une complétude de qualité de vie. Elle joue un rôle sur l'organisation de la proximité, sur la rencontre et s'affirme comme un facteur de sociabilité, de cohésion sociale et donc de vivre-ensemble.

La mixité fonctionnelle s'oppose par définition à la spécialisation de la ville qui cloisonne habitat, emploi, éducation, santé, loisirs...

Conforter les sociabilités

- Encourager la participation citoyenne et la co-construction des politiques publiques
- Soutenir les associations, les réseaux de voisinage et la médiation citoyenne
- Développer les usages et fonctions des bâtiments et immeubles mixtes

Inventer les solidarités nouvelles

- Penser la ville inclusive
- Dessiner la ville à hauteur d'enfant
- Construire un parcours résidentiel selon les besoins des familles et les âges de la vie

Soutenir les activités

- Encourager l'implantation d'activités nouvelles
- Relocaliser l'offre de commerces et services de proximité
- Maintenir les services publics de proximité



L'ubiquité numérique

Le numérique s'inscrit pleinement comme un outil de la Ville du ¼ d'heure car il démultiplie les solutions d'hyper-proximité : accès aux données, aux informations, aux services en ligne et messageries instantanées notamment.

Sans effacer les relations humaines ou se substituer au contact humain, il permet de combler les lacunes d'un territoire. Il engage aussi de nouveaux modes de perception du lieu de vie des habitants et d'appropriation de la chose publique par les citoyens.

Renforcer l'hyper-proximité

- Redécouvrir le patrimoine de proximité
- Décloisonner les quartiers et les services
- Innover dans l'usage et la mise en scène des lieux de proximité

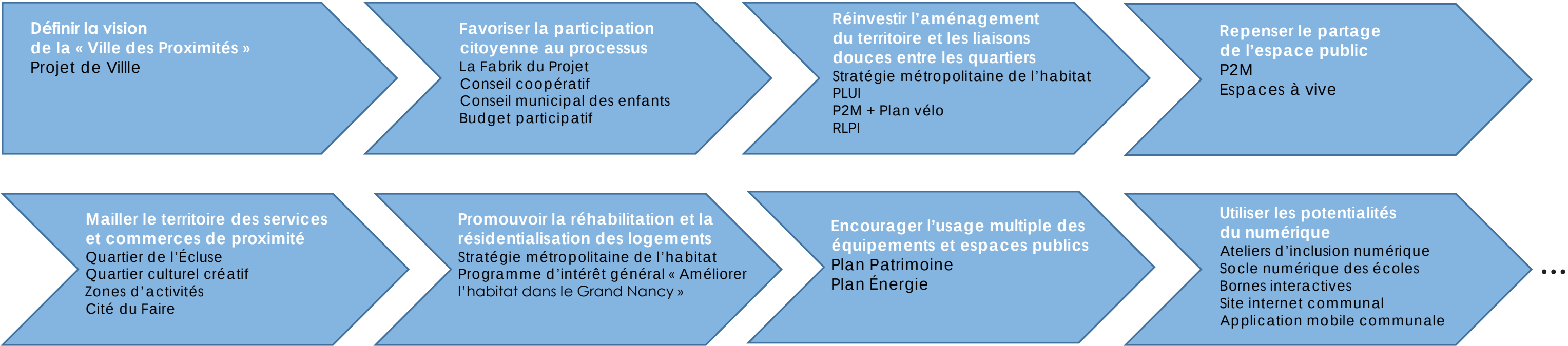
Pallier à l'indisponibilité des services locaux

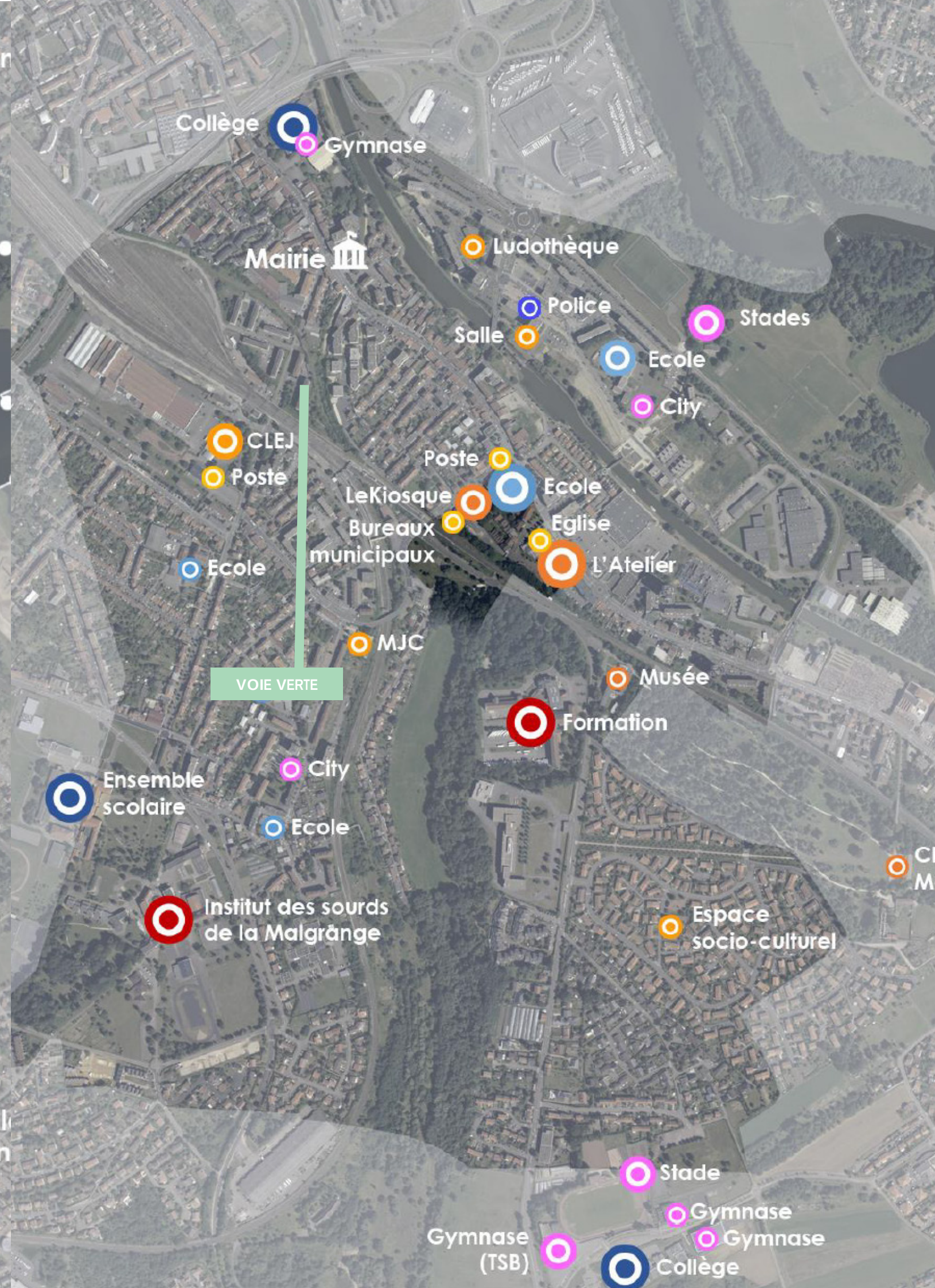
- Construire la e-administration et renforcer les potentialités du service public
- Permettre l'école à distance, maintenir le lien avec l'école (espace numérique de travail)
- Favoriser le télétravail et le travail collaboratif
- Développer des solutions nouvelles (télémédecine, commerces en ligne...)

Se réappropriier la chose publique

- Proposer les ateliers numériques
- Partager les ressources et les connaissances
- Développer les réseaux de voisinage et plateformes collaboratives

La ville du quart d'heure étape par étape

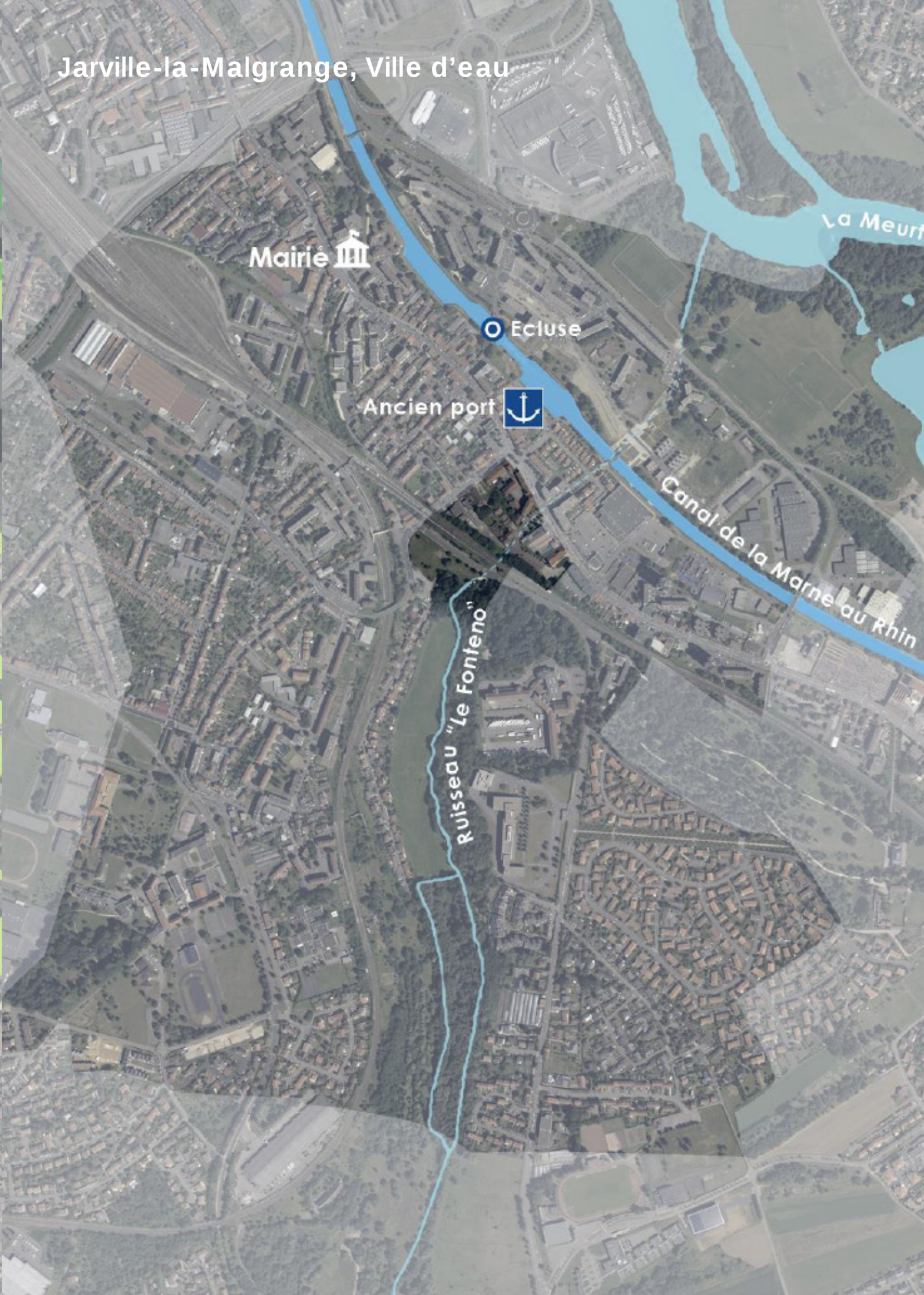




Jarville-la-Malgrange, Ville verte



Jarville-la-Malgrange, Ville d'eau





Jarville-la-Malgrange, une ville accessible

Nancy - 5 min

Mairie



Gare

Ligne COROL
○ 20'

Tempo 2
○ 7' - 10'

Ligne 21
○ 15' - 30'

Mairie

D674

Vers Nancy Centre

Vers Sarrebruck

D400

Canal de la Marne au Rhin

12

LA VILLE DES MUTATIONS



LA VILLE DES MUTATIONS



Une Ville des mutations démocratiques et urbaines

Transformer la ville, repenser la manière de la vivre et de l'aménager, identifier les nouveaux usages urbains, s'en saisir et les décrypter, intégrer les attentes nouvelles des citoyens... suppose une réflexion concertée de tous les acteurs : élus, citoyens, usagers, associations, décideurs publics et privés, chercheurs, architectes, urbanistes, etc. Rompre, en effet, avec l'approche prédominante de la ville modelée par un urbanisme fonctionnaliste autorise une définition renouvelée qui conjugue les fonctions urbaines (habiter, travailler, s'approvisionner, profiter, apprendre, se soigner) autant qu'elle rapproche temps et espace urbains.

■ En inspirant les mutations démocratiques

Jarville-la-Malgrange fait le choix de la démocratie locale. Elle ouvre le dialogue entre démocratie représentative et démocratie participative. Elle investit la **démocratie coopérative comme outil renforcé de la participation citoyenne** aux différentes étapes de l'exercice du pouvoir local : co-réflexion, co-construction, co-décision, co-action et co-évaluation des projets et des politiques publiques.

Jarville-la-Malgrange fait le pari de la **ville du ¼ d'heure**, celle qui dialogue avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, qui travaille les proximités et multiplie les opportunités par **une ville en mutations démocratiques et urbaines** avec :

- le dialogue permanent entre les élus et les citoyens ;
- la réflexion autour de sa morphologie administrative (définition et périmètre des quartiers) et urbaine (orientations d'aménagement et de programmation).

Elle déploie les outils de la démocratie participative et coopérative notamment :

- les **marches exploratoires** (ou **diagnostics en marchant**) calquées de la gestion urbaine de proximité, associant élus, riverains, représentants des acteurs associatifs et économiques, services municipaux et métropolitains pour parcourir, explorer, observer et analyser les différents quartiers de la ville pour en établir un diagnostic partagé et une méthodologie d'action commune ;
- les **ateliers participatifs de la Fabrik du Projet** ;
- le **conseil coopératif** ;
- le **conseil municipal des enfants** ;
- le **budget participatif**.



Construire une vision commune

Avant de mettre en œuvre l'ensemble des actions proposées (nettoyement complet des rues, prévention des nuisances etc.), les Jarvilloises et Jarvillois sont invités à participer au "Diagnostic en marchant" : des balades programmées avec élus, riverains, acteurs économiques et associatifs... afin de parcourir l'ensemble des rues de la commune. Il s'agit de recenser les besoins, les problématiques éventuelles liées à la sécurité ou à l'aménagement, de mettre en relief les atouts d'un quartier, recueillir rapidement des informations, confronter les points de vue pour construire une vision commune et formuler des propositions d'amélioration.



La Fabrik du Projet

Imaginer dès aujourd'hui la Ville de demain

Construire les solutions d'avenir. Engager les transitions démocratiques, écologiques, économiques, sociales et culturelles...

Dix ans : Jarville-la-Malgrange se donne une décennie pour se trouver un nouveau souffle, changer de visage, devenir attractive et solidaire, durable et résiliente, apprenante et entreprenante, audacieuse et innovante, etc

La Ville de Jarville-la-Malgrange a lancé La Fabrik du Projet, une série d'ateliers participatifs ouverts à toutes et à tous.

La Fabrik du Projet c'est co-construire la Ville des proximités (ou la Ville du quart d'heure), c'est-à-dire une ville à taille humaine où on habite et où on vit, où on apprend et où on travaille, où on partage et où on se construit, où on se soigne et où on se détend, où on se cultive et où on se divertit, se restaure.

La Fabrik du Projet c'est échanger et partager collectivement ses réflexions et propositions, son inspiration et imagination, ses expériences et innovations.

Pour ce faire, Jarville-la-Malgrange a souhaité :

- lancer un diagnostic global (analyse des besoins sociaux, marches exploratoires, enquête de circulation et stationnement, études de satisfaction, etc.), en étudier et partager les résultats ;
- consulter les habitants, ainsi que les acteurs économiques et associatifs, les partenaires institutionnels pour analyser les problématiques, mettre en commun les idées et définir ensemble les priorités ;
- commencer les premiers chantiers.

6 thèmes pour inventer Demain Jarville

- l'éveil citoyen, artistique, culturel et sportif
- l'accompagnement de tous les âges
- le cœur de ville et les quartiers innovants
- le plan école nouvelle génération
- la ville des transitions urbaines
- la performance des services publics



Méthodologie

Phase 1 : INSPIRATION

ÉCOUTE ATTENTIVE

Les impressions partagées
Les interrogations pour une ville nouvelle

Marches exploratoires
Enquêtes de sens
Analyse des besoins sociaux

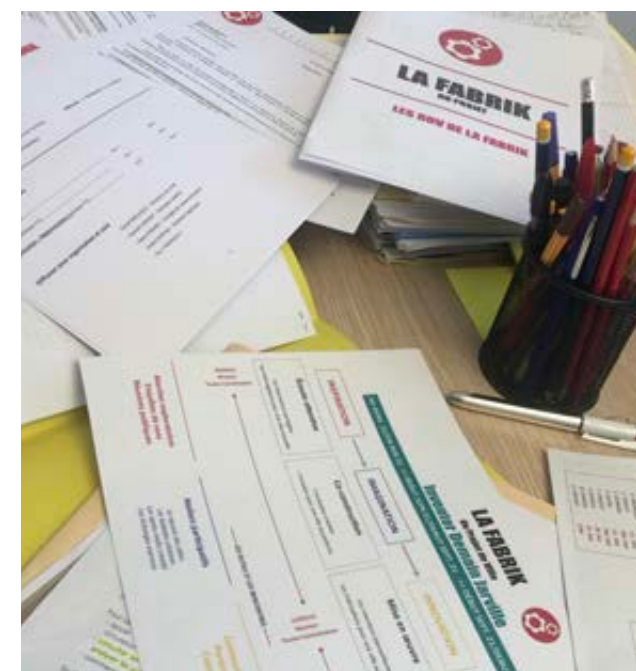


Phase 2 : IMAGINATION

CO-CONSTRUCTION

L'incubation créative
L'inclusion pour une ville accueillante

Ateliers participatifs
Le square des idées
Les Balades urbaines
Les après-midis créatifs
Les échanges expresso



Phase 3 : INNOVATION

MISE EN ŒUVRE

Les intentions bienveillantes.
Les imbrications pour une ville audacieuse

Communication
Financements originaux
Partenariats innovants
Calendrier d'actions

Phase 4 : ITÉRATION

ÉVALUATION

L'intelligence des actions
Les impulsions pour une ville entreprenante

Espaces de réflexions
Soirées débats



Le Conseil coopératif

Faire progresser la démocratie et la participation des habitants.

Un groupe de travail composé de représentants d'associations, organisations citoyennes et d'élus a été chargé dès octobre 2020 de travailler sur la mise en place d'un Conseil Coopératif.

► Le Conseil coopératif est composé d'une part de personnes ou de représentants de structures volontaires, et d'autre part de personnes tirées au sort, avec un libre-choix laissé pour accepter l'invitation. Ce dispositif de désignation des membres qui permet une ouverture à tous les souhaits d'engagement, tout en assurant la meilleure représentativité possible, notamment avec la présence de personnes issues de chaque quartier de la commune.

► La durée du mandat, de trois ans renouvelable une fois, est en cohérence avec celle du Conseil municipal, ce qui permet l'inscription de projets dans le long terme.

► L'organisation du Conseil coopératif a pour but de faciliter son fonctionnement. Sa charte sera complétée par un règlement intérieur présentant ses modalités de fonctionnement, lequel est fixé en début de mandat par ses membres à la première réunion.

► La Ville s'engage à faciliter l'organisation du Conseil coopératif avec la mise à disposition de moyens humains, techniques, de moyens de communication et de facilitations pour permettre un meilleur engagement des membres.

► Jarville-la-Malgrange met également à disposition du Conseil coopératif un budget global dont le montant est déterminé chaque année par le Conseil municipal.



Le Conseil municipal des enfants

Le Conseil municipal des enfants est un lieu d'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté, ouvert aux élèves de CM1 et CM2, élus dans leur école pour représenter leurs petits camarades pour un mandat de 2 ans.

► Ses objectifs

- initier et sensibiliser les enfants à la vie communale, les former à une démarche citoyenne ;
- faciliter leur compréhension du fonctionnement d'une assemblée délibérante et des responsabilités qui incombent à ses membres ;
- familiariser les enfants avec les processus démocratique : le vote, le débat, les élections dans le respect constant des autres et la défense de l'intérêt général ;
- offrir aux enfants la possibilité d'améliorer le cadre de vie de leurs concitoyens ;
- être à l'écoute des idées et des propositions des autres enfants et les représenter.

Ses moyens

Chaque jeune conseiller est doté d'un "Kit CME" avec : 1 écharpe tricolore / 1 boutonnière avec attache pin's / 1 carte de fonction et 1 diplôme / 1 sac à dos / le calendrier prévisionnel des séances de travail. Au-delà, le CME dispose d'un budget propre (environ 1500 euros / an) et peut faire des propositions au Maire et à son équipe municipale dans le cadre du Projet de Ville.

► Son fonctionnement

Les enfants s'organisent en commissions (groupes de travail) et apprennent à dialoguer et à partager une aventure citoyenne autour d'actions concertées, échangées, construites et débattues en commun. Durant leur mandat, les jeunes élus représentent les enfants de la Ville lors des événements officiels : cérémonies patriotiques, remise des clés au Saint-Nicolas, inaugurations... Ils assistent également à un Conseil municipal pour échanger avec leurs aînés, visitent des lieux emblématiques de la démocratie...



Un budget participatif dès 2022

Le budget participatif est un dispositif qui associe les habitants à la gestion budgétaire de leur commune en faisant des choix correspondant au mieux à leurs priorités et garantissant la transparence des investissements publics.

+ proches de vous

► LE BUDGET PARTICIPATIF

Outil de démocratie locale, le budget participatif est un dispositif qui permet d'associer les citoyens à l'utilisation d'une partie du budget de la commune. Il aboutit à la réalisation d'un projet tangible pour le territoire, choisi directement par les habitants.

Les 6 étapes du budget participatif



► J/AZ : JARVILLE LA MALGRANGE DE A A Z

6 numéros par an



► FACEBOOK LIVE

le Maire en direct, une fois par mois



► LE MAIRE ET LES ADJOINTS A VOTRE ÉCOUTE

- Sur rendez-vous, avec ou sans technicien
- Permanence le premier samedi du mois (dès réouverture de l'Hôtel de Ville)



► LE SQUARE DES IDÉES

Vos réflexions et propositions pour une Ville à vivre

► LES ÉCHANGES EXPRESSO

Échanges et débat autour d'une thématique.



■ En raisonnant les mutations urbaines

Jarville-la-Malgrange s'identifie plus souvent à travers l'un de ses cinq principaux quartiers (République, La Malgrange, Le Sancy, La Californie et Montaigu) que par le prisme de son identité pourtant singulière, souvent méconnue des Jarvillois et des Grands Nancéiens.

Ce découpage administratif présente plusieurs autres faiblesses :

- une ville fragmentée ;
- une intégration ou interconnexion limitée entre les quartiers ;
- une absence d'une centralité communale à l'instar d'un bourg ou cœur de ville ;
- un masque sur une partie non négligeable de son territoire (le sillon du Fonteno).

LA MALGRANGE

SANCY

RÉPUBLIQUE

Mairie

Ancien port

Ecluse

CALIFORNIE

Canal de la Marne au Rhin

La Meurthe

Ruisseau "Le Fonteno"

MONTAIGU

La redéfinition des quartiers et de leur périmètre constitue un enjeu essentiel de la mobilisation des leviers et outils de la politique de la ville.



Le premier quartier écologique et solidaire s'étend à partir du quai de l'écluse et permet la rencontre entre le vieux bourg et le quartier de la Californie.





Le **périmètre** de l'îlot Foch ne s'arrête pas aux rues de la République, Foch et Renémont ; la vision doit être plus large. Le bas du bois de Renémont et l'aire de jeux, les abords de l'Atelier ainsi que les bâtiments des écoles Erckmann Chatrian font partis du champs des possibles.



Un projet à la croisée de nombreuses composantes urbaines majeures

- En entrée d'agglomération
- Inscription dans une géographie marquée
- Les grandes continuités écologiques conservées et mises en valeur (Fonteno)
- Des emprises d'agriculture péri-urbaine connectée au grand territoire (Baquéchamps)
- Intégrer les équipements scolaires et sportifs
- se placer dans la continuité des secteurs bâtis et pavillonnaires



LA VILLE DES TRANSITIONS

LA VILLE DES TRANSITIONS

UNE VILLE NATURE ET ETHIQUE



UNE VILLE CULTURELLE ET SPORTIVE



UNE VILLE INCLUSIVE ET SOLIDAIRE



UNE VILLE ATTRACTIVE ET ENTREPRENANTE



UNE VILLE INNOVANTE ET ENGAGÉE





Une Ville innovante et engagée

Encourager l'engagement des citoyens et leurs initiatives, animer le débat public et la vie démocratique, agir collectivement dans l'intérêt général... implique la mobilisation des territoires. Dans un contexte sociétal fragile, la citoyenneté et ses conditions d'exercice s'affirment, en effet, comme une responsabilité majeure des communes, intercommunalités, départements, régions... Les collectivités locales réinvestissent « la chose publique », installent la participation citoyenne et organisent sa pratique aux côtés des habitants, des associations... Elles inventent de nouvelles manières de faire ensemble (co-construction, co-décision, co-action, co-évaluation...) et clarifient les fonctionnements et rôles des acteurs.

Jarville-la-Malgrange restaure la proximité pour bâtir une **ville innovante et engagée** par :

- la réaffirmation de la République et du devoir de Mémoire ;
- la définition des nouveaux usages du domaine public ;
- le soutien à l'engagement citoyen et aux initiatives associatives ;
- la transformation du service public et l'accompagnement de ses agents dans leurs missions.

◆ En affirmant les territoires citoyens

Affirmer les valeurs de la République, s'approprier ses emblèmes, c'est reconnaître notre histoire commune et notre attachement profond à la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité ». C'est rappeler que ces valeurs fondent la cohésion nationale dans le respect des droits et devoirs des citoyens. C'est dire en quoi concourir au bien commun nécessite d'inscrire sa liberté dans le cadre de la loi. C'est donner également force à l'égalité devant la loi de tous les citoyens. C'est revendiquer, enfin, appartenir à la communauté nationale, forgée en communauté de destins, empreinte de fraternité.

Affirmer la République c'est conforter la citoyenneté comme un concept essentiel et fondateur, autour duquel se construit le lien politique et, au-delà, le lien social .

Dès 2022, Jarville-la-Malgrange se réapproprie les emblèmes de la République et déploie **le plan République** pour marquer davantage son sentiment d'appartenance à la Nation française et ajouter ainsi une pierre à l'édifice du pacte républicain.

Le plan République se déploiera par étapes successives pour orner les bâtiments communaux (Hôtel de Ville, Maison des Familles, écoles communales...) et l'espace public du drapeau tricolore, du drapeau européen, de l'écusson de la République française, de la devise républicaine, de la Marianne, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, de la Marseillaise, de la Charte de la Laïcité. Il se poursuivra par **la modernisation des plaques de rue avec l'intégration du blason de la ville, la reprise des plaques signalétiques des bâtiments communaux et la valorisation de la médaille de la ville** où figureront ces emblèmes locaux ou nationaux.

Mais, repenser la manière d'être citoyen français c'est aussi inscrire son action dans l'héritage de ceux qui nous ont précédés pour que nous puissions vivre dans une société plus libre, plus juste et résolument plus fraternelle.

En 2022, Jarville-la-Malgrange initie un **parcours de Mémoire** avec les associations du Souvenir et des Anciens Combattants, les élèves et collégiens pour marquer l'espace public de la mémoire des Jarvillois « **Morts pour la France** » ou de ceux tombés sur son sol.

MARIANNE

La première allégorie de la République sous les traits d'une femme coiffée d'un bonnet phrygien remonte à la Révolution française. Ce bonnet porté par les esclaves affranchis en Grèce et à Rome, apprécié des marins et des galériens de la Méditerranée, est fièrement repris par les révolutionnaires venus du Midi comme emblème de la liberté.

Marianne étant un des prénoms les plus répandus du XVIIIème siècle, il est employé pour personnifier le peuple et, parfois, la République, notamment dans la bouche de ses détracteurs.

C'est sous la IIIème République que les statues et les bustes de Marianne se multiplient, en particulier dans les Mairies, parfois privées de leur bonnet phrygien jugé trop séditionnel...



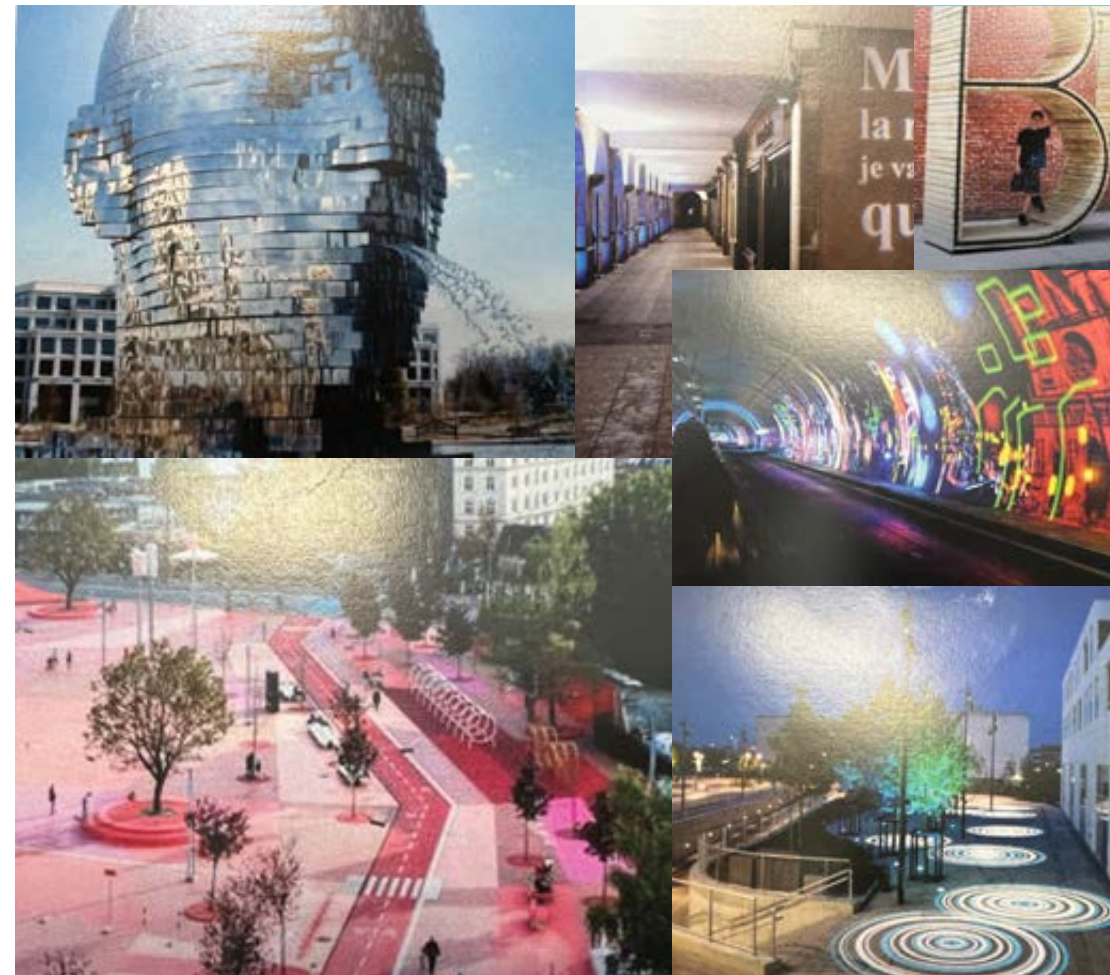
En dessinant des territoires apaisés

La réappropriation de l'espace public par l'expérience des « quartiers libres », « rues aux enfants » ou « rues scolaires » accompagne le mouvement de transformation de la ville par l'implication des habitants. Les territoires ou quartiers « apaisés » traduisent ainsi une manière de penser la ville à échelle humaine par **la requalification de l'espace public et la définition de ses nouveaux usages**. Ils impliquent d'affirmer également **la sécurité et la tranquillité** comme un droit élémentaire reconnu à chacun.

Par la requalification de l'espace public et la définition de ses nouveaux usages

La ville se pense au travers de son environnement naturel et patrimonial, ses aménagements et mobiliers urbains, ses infrastructures et équipements communaux, ses routes et chemins... mais aussi au travers de son espace public.

L'espace public urbain est un lieu de flânerie, de promenade, de rencontres et d'échanges où l'on n'hésite pas à y jouer avec ses enfants ou à s'y arrêter avec ses amis et voisins. Créateur de liens mais aussi support d'expressions artistiques ou culturelles, moteur d'initiatives associatives et citoyennes, vecteur d'épanouissement individuel et collectif... il est un prétexte de vie en communauté qui transforme la ville en véritable lieu d'hospitalité.



La requalification de l'espace public pour en définir ses nouveaux usages suppose d'impliquer les habitants par des **ateliers de co-conception et de concertation pour définir la nouvelle morphologie urbaine**, arrêter les formes d'aménagement possibles (ludiques, végétalisés ou simple jouissance de proximité) et mettre en œuvre les projets d'aménagement (urbanisme tactique, mobilier urbain...) retenus.

En 2022, Jarville-la-Malgrange ouvre la réflexion préalable à **une expérimentation, « Territoires apaisés »** pour imaginer la ville où les rues et les places peuvent devenir des espaces de convivialité, de jeux ou d'activités diverses. **La charte « Territoire apaisés »** en constitue le guide des bonnes pratiques pour les lieux candidats (éphémères ou non), portés par les Jarvillois eux-mêmes.

La requalification de l'espace public et la redéfinition de ses usages posent également le prérequis d'en assurer une cohabitation pacifiée entre tous les usagers par **l'élaboration du règlement d'occupation du domaine public** et la **révision du règlement permanent de circulation et de stationnement**.

Par la reconnaissance de la sécurité et tranquillité comme un droit élémentaire

Les évolutions législatives accordent ces dernières années aux polices municipales des compétences élargies en matière de surveillance de l'espace public, de gestion du bon ordre, de la tranquillité et de la sécurité publiques. Elles leur confient de plus en plus un rôle de coproducteur de la sécurité publique.

Dans le même temps, les besoins des Jarvillois évoluent, se complexifient. Ils exigent légitimement de disposer d'une offre de services publics de proximité et accessibles par tous et partout dans la ville. Cette exigence vaut, bien sûr, en matière de sécurité et de tranquillité publiques pour tisser des liens de confiance dans la durée entre la police municipale et les habitants, notamment.

Si les premières évolutions se sont avérées nécessaires au regard des secondes, de nombreux chantiers restent cependant à initier.

En 2022, Jarville-la-Malgrange affiche sa volonté de compléter sa **stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités** à travers **des moyens renforcés, des modalités d'action ajustées et de nouveaux partenariats opérationnels**.

La **création d'un poste de police municipale** en rez-de-jardin de l'Hôtel de Ville, souhaité opérationnel avant la fin de l'année 2022, permet d'ores-et-déjà d'envisager de meilleures conditions d'accueil du public. Ce poste de police est pensé comme le support d'une approche qui favorise à la fois la pédagogie, l'écoute attentive et le dialogue pour être en phase avec les attentes des Jarvillois.

Le **recrutement d'un nouvel agent municipal** s'inscrit également dans la volonté de **renforcer le maillage territorial et le contact au quotidien** avec la population, les commerçants, les artisans, les directeurs d'école et chefs d'établissement... par la **systématisation de l'ilotage et des patrouilles pédestres**. Cette proximité nécessite de développer, par ailleurs, la polyvalence des savoir-être et des savoir-faire des policiers municipaux et agents de surveillance de la voie publique (ASVP) en matière de médiation et de prévention grâce à **des formations spécifiques**.

En ce sens, les **opérations de prévention et de communication** à destination des publics sensibles et particulièrement à l'endroit des plus vulnérables se construisent (permis vélo, permis internet, prévention des risques de cyber-harcèlement, prévention des cambriolages, opération anti-braquage...) en partenariat avec les forces de l'ordre, la justice, les bailleurs sociaux, l'éducation nationale...

Dans la même perspective, la **brigade de l'environnement** entre, en 2022, dans sa phase opérationnelle pour renforcer la lutte contre les incivilités et les dépôts sauvages, organiser le premier réseau de bénévoles et mettre en place des actions de prévention.

Pour conforter la dynamique partenariale en matière de sécurité et tranquillité publiques, Jarville-la-Malgrange décline sur son territoire **les principes et objectifs du contrat de sécurité intégrée**.

Elle construit également les réseaux citoyens pour porter secours aux personnes : **réserve civile et citoyenne, voisins bienveillants, sauveteurs volontaires de proximité...**

LE CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE (CSI) DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND NANCY

Le « Contrats de sécurité intégrée » (CSI) permet de contractualiser des engagements réciproques entre l'État et la Métropole du Grand Nancy sur une pluralité de politiques publiques dont la sécurité, la justice ou encore la politique de la ville.

Il garantit notamment des renforts de policiers contre un engagement de la collectivité à recruter des policiers municipaux et un équipement supplémentaire en caméras de vidéoprotection.

Il est conclu pour 5 ans avec une clause de revoyure et vise à « adopter conjointement une politique très active dans la lutte contre la délinquance, pour la sécurité et la tranquillité » en fonction des enjeux du territoire.



En soutenant l'engagement citoyen et les initiatives associatives

L'engagement citoyen et bénévole nourrit la richesse du tissu associatif, indispensable au lien social et au vivre-ensemble sur le territoire communal. De par leur implication dans la ville en direction de la jeunesse, des familles, des seniors... sur les champs de l'éducation populaire, de l'action socio-culturelle, du sport, de la parentalité, du lien intergénérationnel... les associations contribuent à la cohésion sociale et territoriale ainsi qu'à son nécessaire développement.

La mise à disposition de locaux et de matériels contribue à la vitalité associative de la ville. Ces aides logistiques assurent les conditions de réalisation des manifestations. Les projets associatifs requièrent cependant aussi une ingénierie et une aide financière.

En 2022, Jarville-la-Malgrange poursuit son soutien financier et matériel aux associations. Elle accompagne le développement de leurs projets. Elle travaille à un guide des associations pour renforcer leur visibilité et un portail de la vie associative pour les demandes de locaux, de prêt de matériels, de subventions... Elle renforce son offre de service par un accueil dédié et suivi (guichet unique, ateliers numériques...) pour répondre aux besoins de soutien des initiatives associatives.

En 2022, Jarville-la-Malgrange met à l'honneur les bénévoles par une journée dédiée.

En menant la transformation du service public et en accompagnant ses agents

Mener à bien la transformation du service public implique des changements : élargir le périmètre des missions et interventions des services municipaux, modifier la relation usagers-administration, repenser le travail des agents publics... sans sacrifier à la qualité du service rendu et des conditions de travail. S'ouvrent ici plusieurs chantiers : la poursuite des engagements de la démarche Services publics + qui supprime le Label Marianne, la refonte de l'outil de gestion de la relation aux citoyens (GRC) et des outils numériques et l'élaboration d'un projet d'administration cohérent.

Par la poursuite des engagements de la démarche Services publics +

Les outils numériques complètent la rencontre physique usager-administration. Ils ne la remplacent jamais. La qualité de l'accueil, le conseil et l'accompagnement personnalisé demeurent des objectifs forts d'un service public de qualité.

En 2022, Jarville-la-Malgrange adapte ses services pour améliorer l'attractivité de son territoire, positionner le citoyen et l'usager au cœur de fonctionnement et valoriser l'image d'un service public professionnel. Elle s'engage dans la démarche Services publics + pour des services + proches, + simples et + efficaces.

Un groupe de travail constitué d'un référent Services publics + par direction est chargé d'établir un état des lieux, un plan d'actions et un calendrier précis des objectifs adopté par les élus municipaux.

LES 9 ENGAGEMENTS DE SERVICE PUBLIC+

Services Publics +, c'est le programme d'amélioration continue des services publics qui vise à offrir aux citoyens et aux usagers des services toujours plus proches, plus simples et plus efficaces.

+ PROCHES

- 1 - Un accueil courtois, bienveillant avec un droit à l'erreur reconnu à l'usager
- 2 - Des services facilement joignables sur place, par téléphone ou en ligne
- 3 - Un accompagnement adapté à votre situation personnelle

+ EFFICACES

- 4 - Une orientation facilitée vers le bon interlocuteur
- 5 - Une réponse dans les délais et une information sur l'avancement de votre dossier
- 6 - Un accès aux résultats de qualité de service

+ SIMPLES

- 7 - Vos avis pris en compte pour améliorer et simplifier les démarches administratives
- 8 - Un développement des compétences et une amélioration continue des procédures
- 9 - Une administration éco-responsable

Pour en savoir + : <https://www.plus.transformation.gouv.fr>

Par la refonte de l'outil de gestion de la relation aux citoyens et des outils numériques

La proximité du service public municipal passe par sa capacité à développer ses outils numériques pour mieux prendre en charge les demandes des usagers, tout en accompagnant ces derniers dans l'accès et l'appropriation de ces outils.

En 2022, Jarville-la-Malgrange s'engage dans la refonte de sa gestion de la relation aux citoyens via le déploiement de Publik, la plateforme libre et modulaire, partagée avec la Métropole et les Communes volontaires. En préparation à cette étape, elle refonde également son site internet afin d'améliorer les services en ligne et déploie l'application Intramuros pour informer, alerter et faire participer les Jarvillois à la vie locale, tout en mettant à leur disposition un panel de services : annuaire des services, répertoire des associations et commerces, signalement d'un incident, sondages en ligne...

INTRAMUROS

IntraMuros est une application mobile que les habitants peuvent télécharger GRATUITEMENT sur leur Smartphone ou tablette (Android et IOS).

INTRAMUROS permet de :

- S'informer, être informé
- Recevoir des alertes
- Découvrir votre territoire
- Signaler un problème

Par l'élaboration d'un projet d'administration cohérent

La mise en œuvre des orientations politiques et, plus globalement, de la feuille de route du mandat repose sur une administration municipale renouvelée dans son organisation et son fonctionnement.

Travaillée dès l'automne 2020, la réorganisation des services est intervenue au 1^{er} février 2021, après concertation étroite avec les organisations syndicales et l'équipe de direction nouvellement constituée, réaffirmant : -les lignes hiérarchique et fonctionnelle dans le respect des places et rôles dévolus à chacun ; -l'optimisation des processus décisionnel et informationnel par un organigramme (hiérarchique et fonctionnel) des services municipaux renouvelé ; -l'amélioration des conditions de travail des agents par des cycles horaires de travail adaptés, une démarche de bien-être et qualité de vie au travail renforcée ; - la sécurisation des parcours professionnels et des évolutions de carrière par une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et compétences (GPEEC) ; -l'accompagnement personnalisé et la formation professionnelle tout au long de la carrière de l'agent par un entretien professionnel annuel et un plan pluriannuel de formation accessible à tous ;

PUBLIK, LE CONNECTEUR CITOYEN

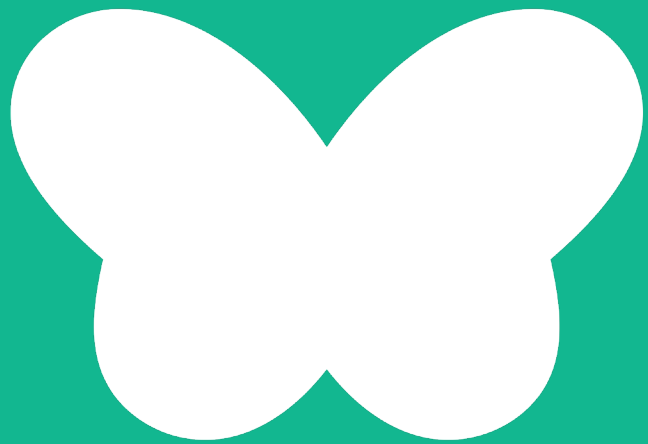
Publik est une plate-forme libre et modulaire, destinée aux citoyens et aux services de l'administration publique pour simplifier leurs interactions. Elle recouvre la gestion de la relation usager et les applications métiers dans une ergonomie simplifiée et plus fluide.

-la valorisation l'engagement professionnel et l'atteinte des objectifs professionnels par un régime indemnitaire refondé et un traitement équitable de tous les agents dans le déroulement de leur carrière sur la base de critères objectivés et partagés. La réorganisation des services prend appui sur un contrat de confiance, présenté aux agents territoriaux en décembre 2020 en amont de l'ouverture de ces chantiers.

Conçus en plusieurs étapes successives, elle a également permis la Bourse de l'emploi public local au 1^{er} mars 2021, l'élargissement des missions et périmètres d'action des services municipaux, la réorganisation du temps et des cycles horaires de travail au 1^{er} janvier 2022. En 2022 et 2023, elle se poursuit sur l'optimisation de la gestion des services municipaux, le transfert de compétences de la Commune à la Métropole et la recherche de mutualisations possibles. Adossé à la charte de relations élus-administration, le projet d'administration fonde une gouvernance renouvelée, en résonance avec le projet de ville, cherchant à consolider les connexions entre les politiques publiques pour plus de transversalité et plus de coopération.

Par ailleurs, sous l'autorité de la direction générale des services, l'équipe de direction pilote et met en œuvre, dès 2022, les actions correctrices attendues en raison des rappels au droit et recommandations des magistrats de la Chambre Régionale des Comptes Grand Est, corrélatifs au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune pour les exercices 2015 à 2020. Elles compléteront les chantiers, déjà ouverts, visant à l'amélioration des procédures internes, à la définition et l'exécution de la stratégie budgétaire, de gestion des ressources humaines et du patrimoine.





Une Ville **nature** et **éthique**

Repenser nos façons de produire, de consommer, de vivre ensemble... à la faveur d'un modèle de société plus sobre implique la contribution des territoires. Les collectivités locales jouent, en effet, un rôle clé dans la lutte contre le dérèglement climatique, la raréfaction des ressources, la multiplication des risques sanitaires environnementaux et la perte accélérée de la biodiversité. Elles mobilisent leurs compétences à plusieurs échelles, à travers divers outils, pour refonder leurs politiques publiques, engager la transition écologique vers un développement soutenable et répondre ainsi à l'exigence nationale de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Jarville-la-Malgrange s'engage résolument, à son tour, dans la transition écologique qui allie progrès économique, écologique et humain pour bâtir une **ville nature et éthique** à travers :

- la participation citoyenne dans la transition écologique et solidaire ;
- la préservation de nos biens communs ;
- la performance thermique et énergétique des bâtiments ;
- la réduction de la production de déchets ;
- la ré-introduction (ou valorisation) de la nature en ville.

🦋 En mobilisant la participation citoyenne dans la transition écologique et solidaire

Le plan d'actions pour la conservation de la biodiversité, la transition écologique et solidaire (PACTES) fixe, à l'échelle communale, les orientations générales, les objectifs stratégiques ou opérationnels et les actions qui concourent aux enjeux écologiques de notre siècle.

En co-élaborant les lignes directrices pour la préservation de la biodiversité et la valorisation de la nature, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de vie des habitants avec les Jarvillois et les acteurs de son territoire, Jarville-la-Malgrange inscrit son action dans une démarche projet au mode de gouvernance original, fondé à la fois sur la co-construction, la co-action et la co-évaluation.

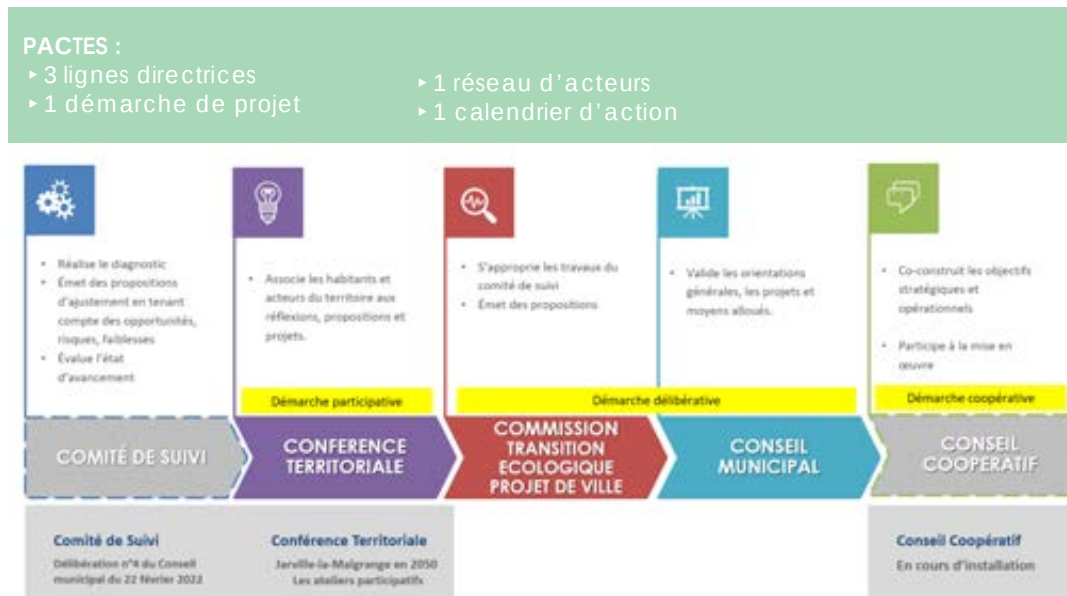
Par cette démarche, elle s'inspire du processus d'élaboration de la **loi de transition énergétique pour une croissance verte (2015)** qui « lève les freins, libère les initiatives et donne à chacun le pouvoir d'agir ». Elle revisite ainsi, à sa manière, **la légende du colibri**.



Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu !"

Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."

Pierre RABHI (1938-2021)
La Part du Colibri



🌿 En préservant nos biens communs

La protection des sols, la préservation de la qualité de l'air, la gestion économe de la ressource en eau comme la valorisation des aménités environnementales de notre territoire plaident tout autant pour **un urbanisme durable et équilibré, une approche renouvelée de l'écologie urbaine** que des actions volontaristes dans la lutte contre une pollution protéiforme comme **la gestion raisonnée des espaces verts et du domaine public**.

Par un urbanisme durable et équilibré

Le foncier constitue par essence un bien commun stratégique. L'objectif de « **Zéro artificialisation nette** », à l'horizon 2050, appelle des mesures ambitieuses : modifier les règles d'urbanisme pour favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat, accélérer la lutte contre la vacance des logements, renaturer les espaces artificialisés laissés à l'abandon, combiner renaturation et artificialisation...

Le plan local d'urbanisme habitat-déplacements (PLUI-HD) du Grand Nancy constituera le nouveau support d'une stratégie foncière ambitieuse fondée sur l'optimisation des ressources et des biens ainsi que sur le renouvellement des friches.

En 2022, les travaux d'élaboration du PLUI-HD se poursuivent, associant les vingt Communes de la **Métropole à la définition d'une vision stratégique du développement urbain** et des convergences nécessaires entre les différentes politiques publiques de mobilité, de développement économique et commercial.

Ces travaux président les réflexions sur **les études pré-programmatiques et les orientations d'aménagement et de programmation** (OAP) du Quartier de l'Écluse (intégrant un périmètre élargi de la ZAC Les Portes de Jarville) et du Secteur du Fonteno-Baquéchamps, en étroite concertation avec les Communes voisines.

Parallèlement, Jarville-la-Malgrange participe, dès 2022, à **l'étude métropolitaine visant la protection et la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager** et à l'élaboration du **règlement local de publicité** (RLPI) avant son approbation prévue mi-2023.

Par une approche renouvelée de l'écologie urbaine

L'écologie urbaine intègre la prise en compte de l'ensemble des problématiques environnementales en milieu urbain ou périurbain. Elle vise à la fois à limiter ou réparer les impacts de l'urbanisme sur l'environnement comme à tirer profit des services rendus par la nature en ville pour améliorer le cadre et la qualité de vie des Jarvillois.

La préservation des trames brune, verte et bleue (continuité des sols et réseaux écologiques terrestres et aquatiques) vise à maintenir et reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent se reproduire, s'alimenter, circuler, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie.

La préservation de la nature et la protection de la biodiversité supposent également **la ré-introduction** (ou valorisation) de **la nature en ville** et des **actions pédagogiques** à destination de tous les publics.

Par une gestion raisonnée des espaces verts

La gestion raisonnée consiste à mettre en œuvre des pratiques d'entretien des espaces verts et du domaine public respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Elle trouve son origine dans le principe de gestion différenciée qui construit un compromis entre la gestion relativement stricte et contrainte des espaces communaux et la gestion naturaliste des réserves, orientée vers une protection du milieu naturel. L'objectif est de faire de la ville un milieu favorable à la biodiversité tout en répondant aux besoins et aux attentes des habitants. Il n'est donc pas question ici de moins entretenir mais d'appliquer la bonne gestion au bon endroit.

En 2022, Jarville-la-Malgrange confirme ses engagements **Commune Nature** :

- **abandon des pesticides et produits phytosanitaires** pour l'entretien de ses espaces verts, voiries, terrains de sport et cimetière communal supplantés par l'utilisation de techniques manuelles ou thermiques pour le désherbage ;
- **recupération des eaux pluviales** pour l'arrosage des plantations et massifs ;
- **fauchage tardif, réduction des tontes, expérimentation d'un projet d'éco-pâturage** ;
- **recours au paillage** notamment grâce au recyclage des sapins de Noël ;

- **plantation d'espèces de végétaux locales et semis de prairies mellifères** ;
- **plantation d'arbres fruitiers, de haies champêtres** ;
- **expérimentation renouvelée des jardins nourriciers** ;
- **formation des agents municipaux et actions pédagogiques grand-public**.

Pour conjuguer les trois volets (économique, social et environnemental) de la gestion différenciée, **l'entretien du cimetière communal est, dès 2022, confié à une entreprise d'insertion**.

LE TRIPLE AVANTAGE DE LA GESTION RAISONNÉE

Écologique

augmentation de la biodiversité, développement de la flore et de la faune locale, meilleure qualité de l'eau, préservation des sols...

Social

respect de la santé des habitants et des agents municipaux, diversité des paysages, plus forte présence de la nature en ville, aménités environnementales...

Économique

aménagement des espaces verts adaptés à leur utilisation, réduction de la consommation d'eau...



LE LABEL COMMUNE NATURE

Jarville-la-Malgrange reconnue Commune Nature en 2021 !
Obtention de 2 Libellules dès sa 1ère participation.

Le label Commune Nature de la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse est la reconnaissance de la mobilisation de Jarville-la-Malgrange dans une démarche de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux et de la biodiversité.



LA SECONDE VIE DE VOTRE SAPIN DE NOËL !

Le Sapin de Noël est un déchet vert qui peut être facilement recyclé ! Il est facile de lui donner une seconde vie en le broyant et en l'utilisant comme compost ou paillage.
En janvier 2022, les services municipaux ont collecté près de 200 sapins - peut-être le vôtre ? - soit 1000 litres de paillage qui seront utilisés dans les massifs arbustifs communaux qui limiteront ainsi le développement des mauvaises herbes et le maintien de la fraîcheur au pieds des arbustes.

🦋 En améliorant le confort, la performance thermique et énergétique des bâtiments

Les économies d'énergie sont l'un des axes prioritaires de la transition écologique. Elles améliorent le pouvoir d'achat des ménages, la compétitivité des entreprises, réduisent les coûts de fonctionnement des collectivités locales, favorisent l'innovation et la création d'activité économique... tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Pour les collectivités locales, elles impliquent à la fois une gestion offensive par un **programme pluriannuel d'entretien de leur patrimoine bâti** ainsi qu'une **politique d'amélioration de l'habitat renforcée**.

Par un programme pluriannuel d'entretien du patrimoine bâti communal

Jarville-la-Malgrange construit, entretient et rénove son patrimoine bâti.

Les premiers enseignements du bilan « 360° » du bâti communal, réalisé en 2021, révèlent un manque d'entretien et de maintenance estimé à 2,5 M€. Ils assignent d'ores-et-déjà plusieurs objectifs au **plan patrimoine et énergie** :

- **réalisation de l'inventaire physique**, en cohérence avec l'inventaire comptable ;
- **définition de la stratégie de gestion des actifs** (cessions, acquisitions, travaux...) ;
- **modernisation des éléments de sécurité des bâtiments** (alarme anti-intrusion, système de sécurité incendie, équipement de secours, plan d'évacuation...) ;
- **actualisation du programme d'accessibilité** des établissements recevant du public ;
- **amélioration du confort des bâtiments** (travaux d'isolation, remplacements des luminaires par des ampoules LED, réfection des sanitaires...) ;
- **programme annuel de maintenance et d'entretien** ;
- **lancement des marchés de prestations de blanchisserie et de nettoyage des vitres**.

LE DISPOSITIF INTRACTING



L'intracting est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour estimé à 13 ans au plus. Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires voire, au financement de nouveaux projets.

L'intracting met l'accent sur les travaux permettant des économies à court et moyen terme, essentiellement sur des équipements et leur optimisation (chauffage, eau chaude, ventilation, éclairage ou régulation...)

Le diagnostic complet des bâtiments, réalisé avec le concours de **La Banque des Territoires** via le dispositif Intracting permettra les arbitrages nécessaires pour finaliser la programmation pluriannuelle des travaux. Chaque opération retenue fera l'objet d'une autorisation de programme spécifique.

Par une politique d'amélioration de l'habitat renforcée

Qu'il s'agisse de performance énergétique, d'adaptation à la perte d'autonomie, de lutte contre l'habitat indigne ou vacant, de nombreux dispositifs existent pour améliorer les logements privés.

Lancé en 2016 dans les vingt communes de l'agglomération, **le Programme d'intérêt général (PIG) « Améliorer l'habitat dans le Grand Nancy »** aide les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, ou bailleurs à mener leur projet de réhabilitation de leur logement.



Piloté par la Métropole, le dispositif est animé par la **SPL Grand Nancy Habitat** qui accompagne gratuitement les propriétaires dans le montage et le suivi de leur dossier.

En parallèle, le Grand Nancy met en œuvre **les certificats d'économie d'énergie** (CEE). Ce dispositif permet de financer des travaux de rénovation énergétique dans les domaines de l'isolation ou du chauffage.

Enfin, à travers son **plan climat air énergie territorial** (PCAET), le Grand Nancy s'engage dans la lutte contre le dérèglement climatique et accorde des subventions pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie, l'installation de capteurs solaires ou encore le remplacement d'un ancien poêle à bois par un appareil plus performant.

Dès 2022, Jarville-la-Malgrange mobilise ses ressources humaines pour un **accompagnement personnalisé et gratuit** des Jarvillois par la **SPL Grand Nancy Habitat** et **la Maison de l'Habitat et du Développement Durable**.

LES SERVICES PUBLICS ÉCORESPONSABLES S'ENGAGENT

Obligatoires pour l'État, ses établissements publics et opérateurs, les vingt premières mesures « Services publics écoresponsables » concernent la mobilité durable des agents, la suppression du plastique à usage unique, une politique d'achat zéro-déforestation, une alimentation plus respectueuse de l'environnement, la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, la suppression des produits phytopharmaceutiques et l'économie circulaire et la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique.



🦋 En réduisant la production de déchets

La réduction de la production de déchets impose de modifier nos comportements pour préserver l'environnement, réduire les coûts de leur collecte et gestion. Le compostage, le mulching et la limitation du gaspillage alimentaire sont les principales solutions pour réduire la production de déchets des familles. Mais il existe aussi les « trucs et astuces » du quotidien qui peuvent avoir un réel impact et sur lesquels nous pouvons nous engager collectivement.

En 2022, Jarville-la-Malgrange se mobilise pour un **territoire écoresponsable** à travers :

- **des campagnes de sensibilisation et des actions pédagogiques tout-public** ;
- **la lutte contre le gaspillage alimentaire** dans les écoles ;
- **le soutien à l'installation de composteurs partagés** dans les habitats collectifs ;
- **la promotion du label Famille Zéro Déchet** et l'accompagnement personnalisé expérimental de dix familles jarvilloises volontaires ;
- **l'élaboration et la conduite du plan services publics écoresponsables** par la mobilisation des élus, agents territoriaux et partenaires de la commune.

Par ailleurs, elle confirme son soutien à **La Benne Idée**, 1^{ère} **recyclerie créative** de la Métropole du Grand Nancy, installée dans les locaux de la future **Cité du Faire**, avenue de La Malgrange.

Une association à but non lucratif visant 4 missions



🌿 En ré-introduisant (ou valorisant) la nature en ville

Longtemps cantonnée à un décor, la nature en ville reprend aujourd'hui une place essentielle dans les cadres de vie urbains. Inventer la ville de demain, c'est donc aussi redonner sa place au vivant à tous les niveaux par la **renaturation des sols et la végétalisation des espaces publics**, l'**introduction de l'agriculture urbaine**, la découverte du patrimoine communal avec un **parcours naturaliste, pédagogique et historique et un réseau de sentiers de randonnées** jusqu'à la **création d'espaces à vivre**, lieux de convivialité, îlots de fraîcheur ou de refuge.

Par un plan de végétalisation de la ville et des espaces publics

Un **plan de végétalisation de la ville et des espaces publics** suppose un bilan de l'état des écosystèmes locaux, la recherche et l'identification de la flore sauvage à sauvegarder. Il appelle aussi à l'appropriation de l'environnement par les habitants pour mieux le protéger.

La rédaction de l'**atlas de la biodiversité métropolitaine** mobilise de nombreux acteurs (le Jardin botanique Jean-Marie Pelt, le Muséum-Aquarium de Nancy, le CPIE de Nancy Champenoux, les associations FLORAINE et FLORE 54, l'Atelier vert, les écoles des communes de la Métropole, les conseils municipaux des enfants) dans une démarche participative pour les inventaires de la flore et de la faune. Il doit être un prétexte à **des campagnes d'information et de sensibilisation ainsi qu'à des actions pédagogiques**.

En 2022, Jarville-la-Malgrange reconduit l'expérimentation **des ateliers éco-citoyens** pour élaborer et adopter un **plan nature**, expérimenter le **permis de végétaliser**...

Par l'introduction de l'agriculture urbaine

Le devenir du Secteur du Fonteno-Baquéchamps ouvre la réflexion sur l'opportunité de **créer un agroquartier en entrée d'agglomération**, sur des espaces ouverts, agricoles et boisés, marqués par la renaturation et valorisation prochaines du Fonteno.

L'**éco-pâturage** et le **maraîchage** peuvent également concourir à dessiner une polarité agricole autour d'activités de commerce de producteurs ou associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP), inscrite dans une continuité qui intègre les équipements scolaires et sportifs, les secteurs résidentiels et pavillonnaires de Montaigu et des Cinq Fontaines.

En 2022, Jarville-la-Malgrange, Heillecourt et Laneuveville-devant-Nancy ouvrent la réflexion avec la Métropole du Grand Nancy avant une concertation élargie avec les habitants.

Par la création d'un parcours naturaliste et un réseau de sentiers de randonnées

Dessiner les **Promenades de Jarville** c'est parcourir à la fois son territoire à travers ses sentiers, ses espaces boisés, ses jardins (publics ou privés), ses cours d'eau... et son histoire.

En 2022, Jarville-la-Malgrange entreprend de créer un **parcours naturaliste, pédagogique et historique de plus de 10 km**, pour offrir aux habitants des lieux de promenades, de quiétude, de découverte...

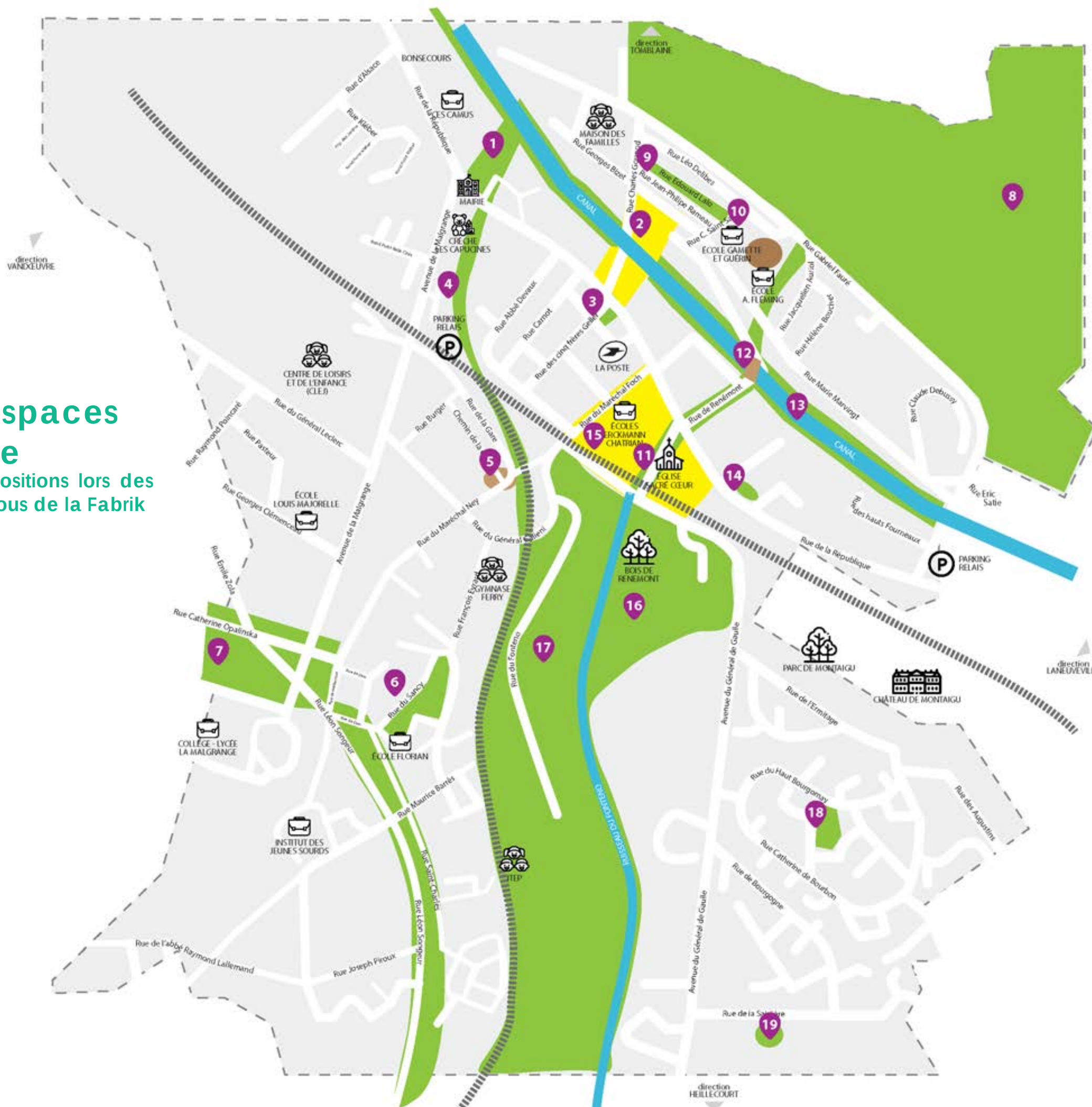
La **réfection des sentiers** du Bois de Renémont puis, des Plaines de Meurthe, leur mise en valeur ainsi qu'un **balisage adapté** et une **signalétique thématique** mettront en lumière un patrimoine naturel de qualité et offriront une immersion dans l'histoire de la ville notamment sur les traces de son passé industriel.



🌿 En créant des espaces à vivre

- ▶ Parc urbain de l'Hôtel de Ville
- ▶ Jardins et squares
- ▶ Cimetière paysager
- ▶ Voie verte
- ▶ Parcours naturaliste

Vos propositions lors des rendez-vous de la Fabrik



- 1 Parc urbain de l'Hôtel de Ville
- 2 Quartier de l'Ecluse
- 3 Rue de la République / Rue des Frères Geller
- 4 Voie verte
- 5 Rue Maréchal Ney / Rue de la Gare
- 6 Rue du Sancy
- 7 Esplanade René Tardy
Rue Léon Songeur
Rue Saint Charles
- 8 Plaines de Meurthe
- 9 Rue Jean-Philippe Rameau
- 10 Rue Léo Delibes
- 11 Ruisseau du Fonteno
- 12 Passerelle Abbé Pierre
- 13 Canal de la Marne au Rhin
- 14 Rue de la République / Rue des Balanciers
- 15 Quartier culturel créatif
- 16 Bois de Renémont
- 17 Sillon du Fonteno
- 18 Rue des Cordeliers
- 19 Rue de la Sablière



Une Ville **inclusive** et **solidaire**

Agir pour l'éveil citoyen, artistique et culturel de chacun, accompagner tous les âges de la vie, soutenir la fonction parentale, lutter contre les exclusions et discriminations... confie d'importantes responsabilités aux territoires. Les collectivités locales assument, en effet, des compétences élargies dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'autonomie, du handicap et de l'accompagnement à l'insertion. Elles développent une approche globale de la prise en charge, individuelle ou collective. Elles mettent en réseau les acteurs et coordonnent leurs missions et interventions. Elles impliquent les habitants dans les projets.

Jarville-la-Malgrange tisse les solidarités et invente les solidarités nouvelles pour bâtir une **ville inclusive et solidaire** par :

- l'attention particulière portée à l'école et à la réussite scolaire de nos enfants ;
- l'accompagnement renforcé et la mobilisation des ressources des familles ;
- la mise en réseau des acteurs et la coordination de leurs actions .

♥ En portant une attention particulière à l'école et à la réussite scolaire

Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup dans les premières années. L'école primaire est, en effet, le lieu des apprentissages fondamentaux (apprendre à lire, à écrire, à compter...), de la sociabilisation, de l'épanouissement et de l'émancipation des plus jeunes. Elle construit les premiers pas de l'enfant en vie collective. Elle l'initie à l'exercice de la citoyenneté et à la vie démocratique, lui transmet les valeurs essentielles. Malheureusement, l'école est aussi marquée par la forte répercussion des inégalités économiques et sociales sur la réussite scolaire. Elle observe, parfois de manière impuissante, le déterminisme social et le risque de déclassement, accusant le coup des premiers retards de développement de l'enfant.

Jarville-la-Malgrange met en résonnance ses politiques publiques en matière de petite enfance et de parentalité, d'éducation et de jeunesse, de liens intergénérationnels, d'action sociale et de handicap, de la culture et du sport, de l'éducation populaire et de l'environnement... au profit de la réalisation de soi et de l'autonomie des individus dans des conditions de vie digne. Elle se mobilise pour répondre aux besoins des jeunes générations mais aussi favoriser l'installation des familles dans tous les quartiers.

Pour ces raisons, Jarville-la-Malgrange place l'école comme une priorité. Elle refonde le **projet éducatif territorial** (PEdT). Elle investit dans l'école de demain avec le **plan école nouvelle génération** (PENG). Elle poursuit ses actions en faveur de l'école comme lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous les enfants.



Par un projet éducatif territorial refondé

Le projet éducatif territorial doit être conçu dans l'intérêt de l'enfant de manière à respecter au mieux ses rythmes, ses besoins et aspirations. La diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie, en effet, les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir être. Elle demande donc un cadre d'action commun et une coordination des acteurs éducatifs.

- La refonte du PedT est l'occasion de travailler :
- l'**articulation des temps de l'enfant** (temps scolaire, péri et extrascolaire) et, notamment, l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et complémentarité avec l'école qui facilite les organisations familiales ;
 - l'**inclusion de tous les enfants** pendant les temps scolaires et périscolaires ;
 - le **développement des loisirs, le partage des valeurs de la République et la culture du vivre-ensemble** ;
 - la **place nouvelle donnée aux familles** et à leurs représentants pour les impliquer à différents niveaux, de la gouvernance aux activités périscolaires ;
 - le **dynamisme de la vie citoyenne, associative, culturelle et sportive** et la mobilisation des ressources du territoire ;
 - l'**implication des services municipaux** (ATSEM, ludothèque, centre de loisirs) ;
 - la **formation et l'emploi** dans le secteur de l'animation ;
 - la **coopération entre les communes et l'intercommunalité**.

Pour être pertinent, le **PedT** doit concerter l'ensemble des acteurs, de la **réalisation du diagnostic territorial partagé** à son élaboration.

Le **renouvellement du marché de prestations périscolaires**, en 2022, est l'occasion également de reconstruire une cohérence globale, de l'**accueil du matin** au **soutien scolaire du soir**, incluant la **pause méridienne**.

Par l'ambition d'inventer l'école de demain

Le patrimoine scolaire (bâtiments, mobiliers, équipements...) est une question centrale, d'autant plus dans un contexte de transition écologique, d'exigence d'accessibilité et de confort pour toujours mieux accompagner les apprentissages des élèves et offrir les meilleures conditions de travail aux enseignants et équipes éducatives.

Jarville-la-Malgrange consacre, sur toute la durée du mandat, une **part importante de ses capacités d'investissement** au plan école nouvelle génération.

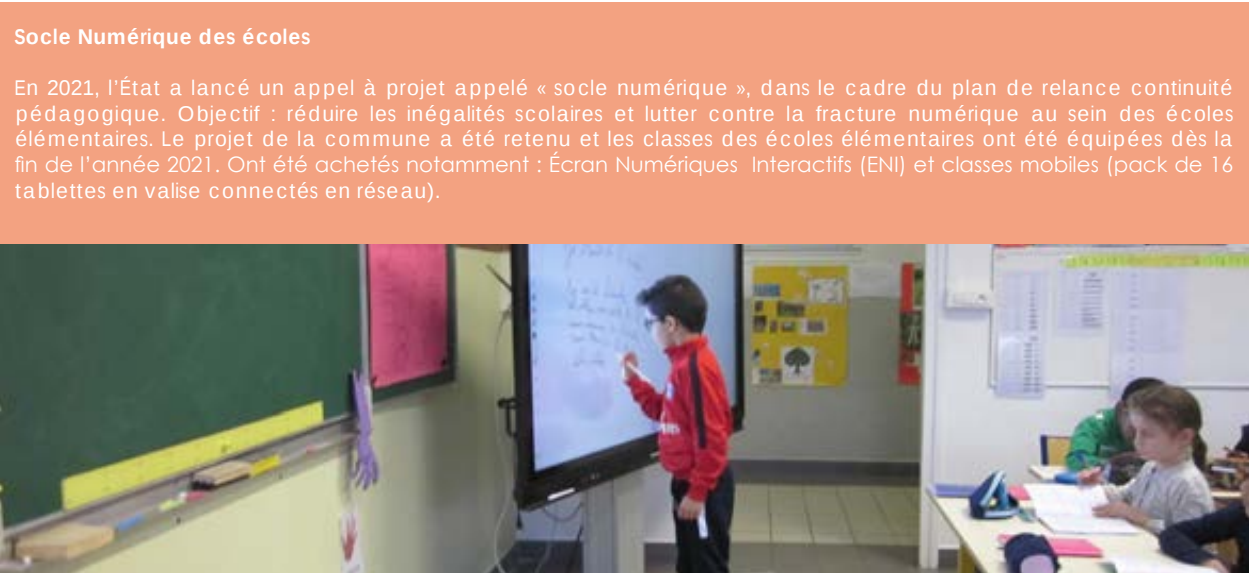
Ce plan propose, en lien avec la communauté éducative dans son ensemble, une approche de l'école de demain qui se veut à la fois **engagée, partagée, connectée et décarbonnée**. Il est un programme ambitieux d'amélioration des établissements scolaires, de la qualité de leurs équipements, de leur relation avec la ville en lien évident avec les enjeux de mixité sociale, d'accessibilité, d'inclusion numérique, de mutualisation des espaces, de transition écologique...

- Le plan école nouvelle génération ouvre quatre chantiers d'envergure :
- l'**ouverture de l'école sur la ville** par une architecture inclusive, des espaces partagés et mutualisés, une dimension partenariale renforcée pour l'inscrire à la fois dans la ville **innovante** et **engagée** mais aussi dans la ville **culturelle** et **sportive** ;
 - la **rénovation lourde des locaux scolaires et de leurs annexes**, gymnase et cantine, (amélioration de l'isolation thermique et acoustique, remplacement des menuiseries, changement des luminaires, rénovation des classes, réfection des sanitaires...) selon les orientations du **plan patrimoine** et **plan énergie** ;
 - la **désimperméabilisation et la végétalisation des cours de récréation** ainsi que du **centre de loisirs et de l'enfance** avec un accent particulier mis sur la ville **nature** et **éthique** (mobilités douces, jardins nourriciers, potagers ou vergers pédagogiques, gestion des déchets...) ;
 - le **déploiement du socle numérique des écoles** (écran numérique interactif et classe mobile dernière génération), l'**investissement dans la vie numérique, la refonte du portail de services en ligne** pour une inscription dans la ville **attractive** et **entreprenante**.

Par la poursuite des actions en faveur de l'école, des élèves et de leur réussite

- Le plan école nouvelle génération invente l'école de demain. Il traduit un effort exceptionnel qui complète les moyens déjà mobilisés :
- la **gratuité** des fournitures scolaires avec l'**opération « Mon cartable »** ;
 - la **remise des dictionnaires** aux élèves de CM2 avant leur entrée au collège ;
 - le **soutien aux projets éducatifs** portés par les enseignants ;

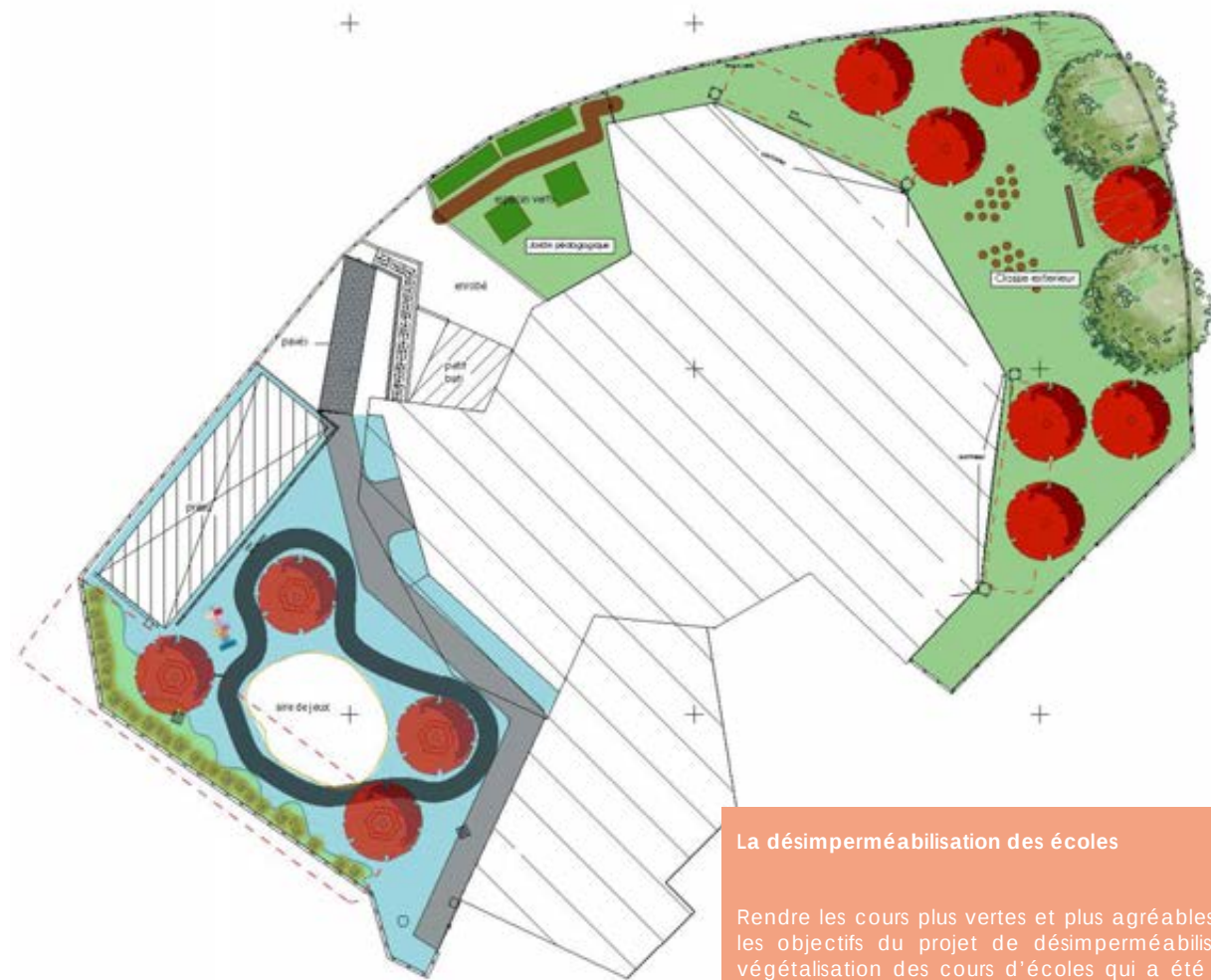
- l'inclusion des élèves étrangers par le **soutien à l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)** ;
- l'accompagnement des élèves en difficultés par le **programme de réussite éducative (PRE)** ou le **soutien au réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)** ;
- l'apprentissage de la citoyenneté et de la vie démocratique avec le **conseil municipal des enfants (CME)** et son programme d'actions citoyennes ;
- l'**accès à la culture et au sport** (sorties scolaires, sport à l'école, classes olympiques...) ;
- ...



Socle Numérique des écoles

En 2021, l'État a lancé un appel à projet appelé « socle numérique », dans le cadre du plan de relance continuité pédagogique. Objectif : réduire les inégalités scolaires et lutter contre la fracture numérique au sein des écoles élémentaires. Le projet de la commune a été retenu et les classes des écoles élémentaires ont été équipées dès la fin de l'année 2021. Ont été achetés notamment : Écran Numériques Interactifs (ENI) et classes mobiles (pack de 16 tablettes en valise connectés en réseau).

École Albert Calmette et Camille Guérin

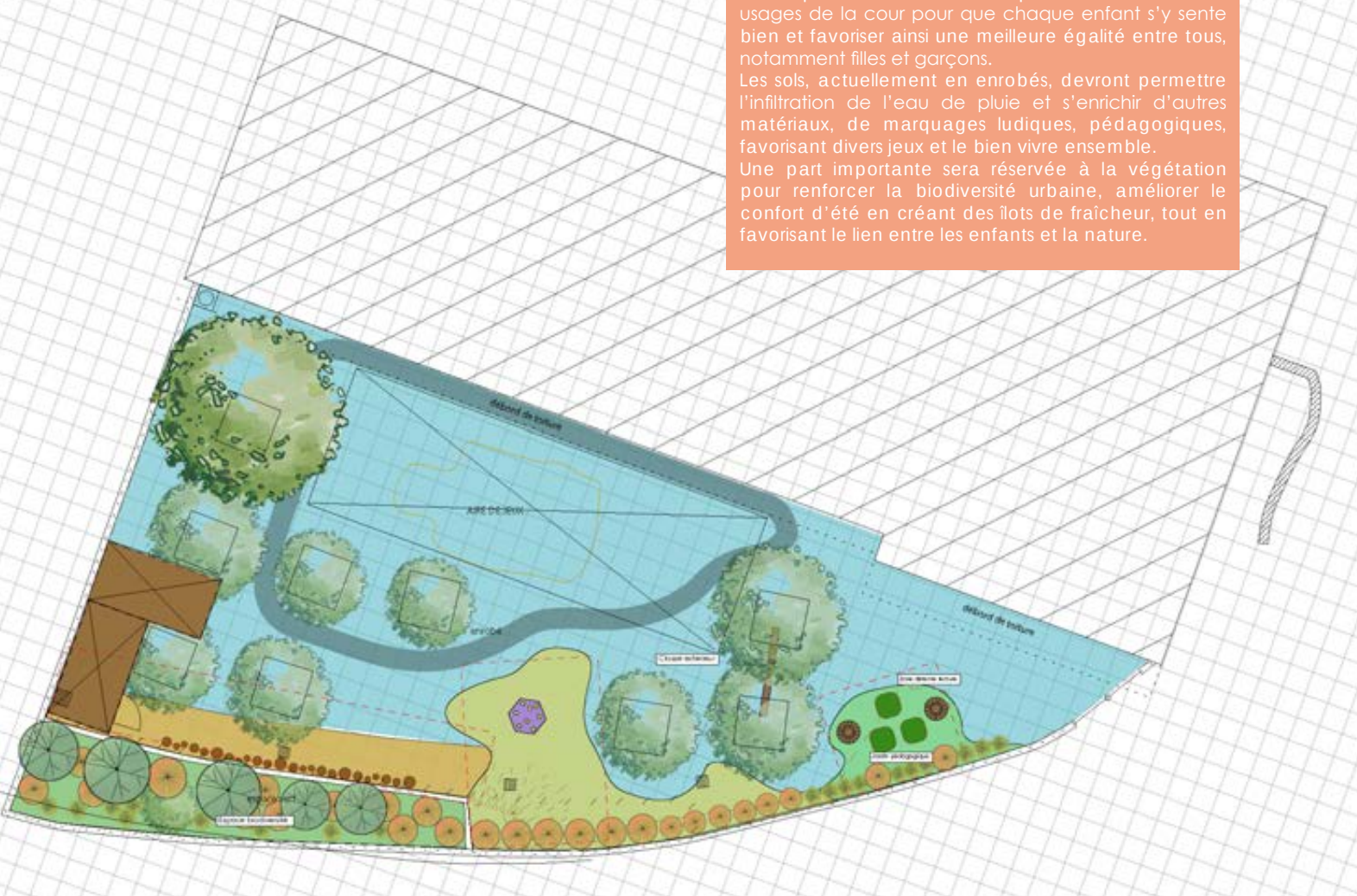


La désimperméabilisation des écoles

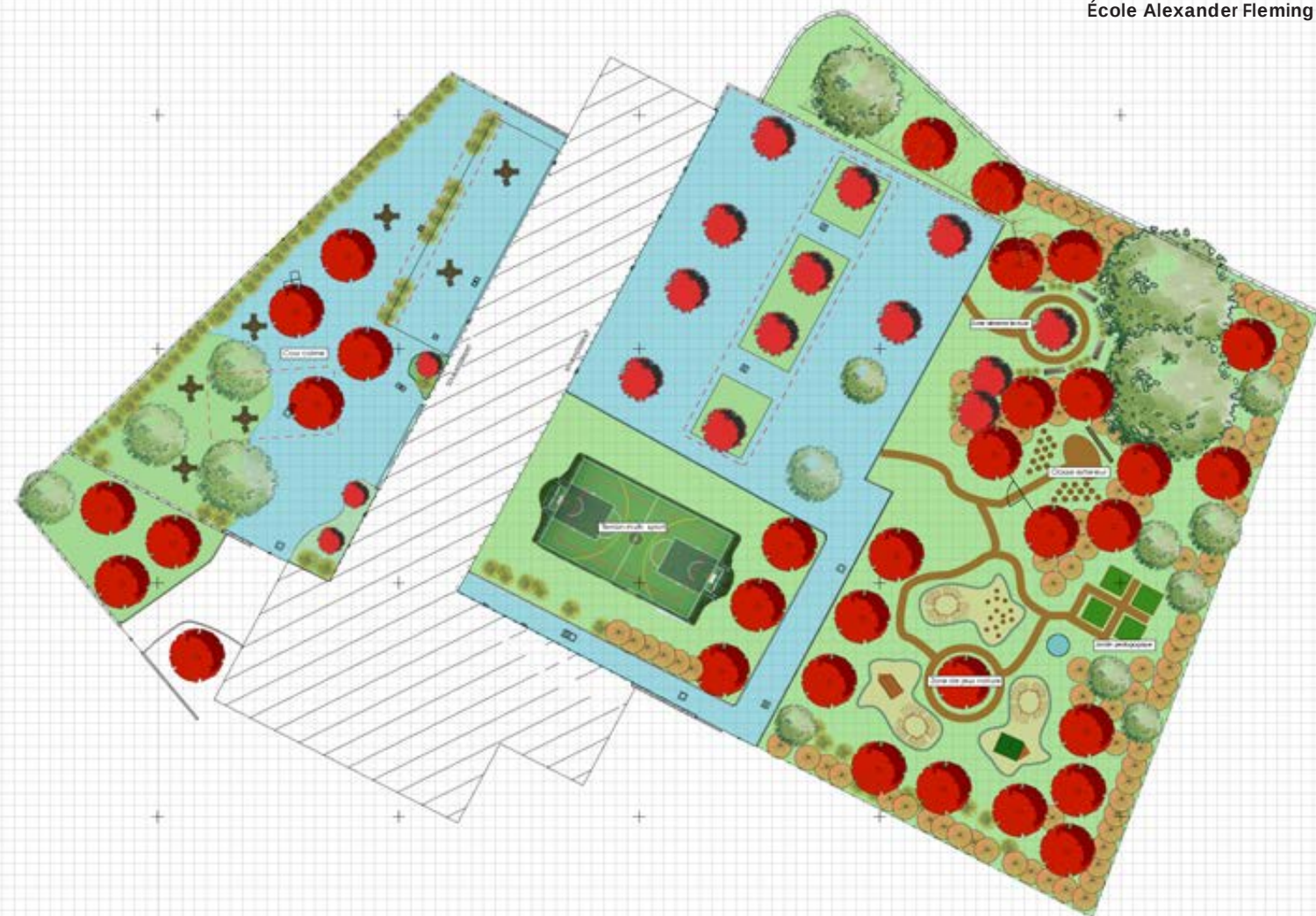
Rendre les cours plus verts et plus agréables tel sont les objectifs du projet de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles qui a été engagé par la commune en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin/Meuse.

Au-delà de la plantation de végétaux, l'aménagement de l'espace est totalement repensé en fonction des usages de la cour pour que chaque enfant s'y sente bien et favoriser ainsi une meilleure égalité entre tous, notamment filles et garçons. Les sols, actuellement en enrobés, devront permettre l'infiltration de l'eau de pluie et s'enrichir d'autres matériaux, de marquages ludiques, pédagogiques, favorisant divers jeux et le bien vivre ensemble. Une part importante sera réservée à la végétation pour renforcer la biodiversité urbaine, améliorer le confort d'été en créant des îlots de fraîcheur, tout en favorisant le lien entre les enfants et la nature.

École Jean-Pierre Claris de Florian



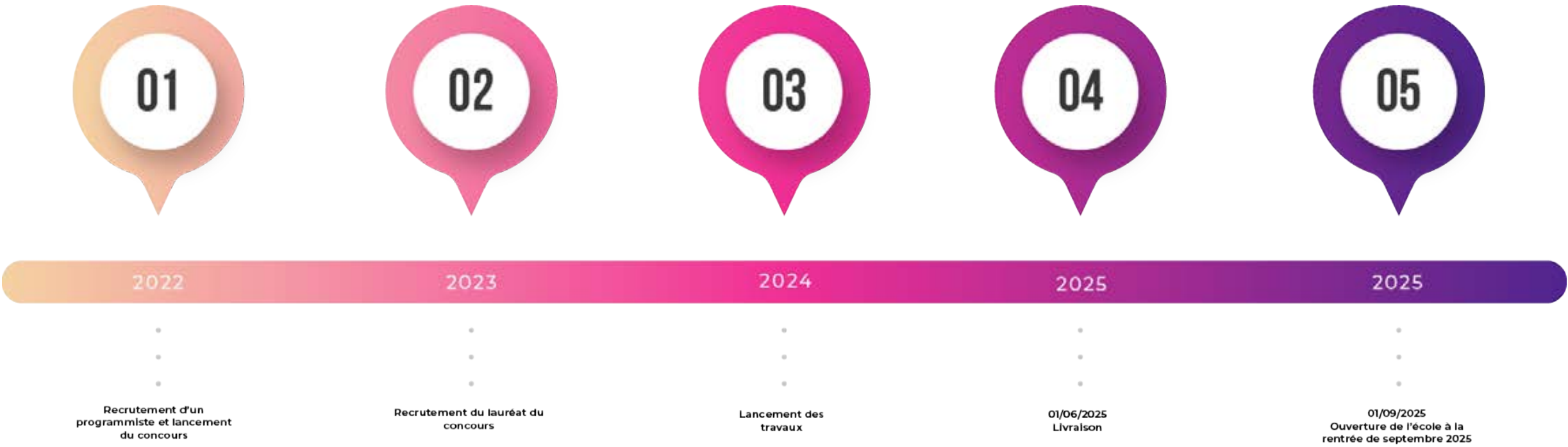
École Alexander Fleming



École Louis Majorelle



L'ÉCOLE : LA PRIORITÉ DU MANDAT
Création du Pôle enfance « Marcelle et Léon Borredon »

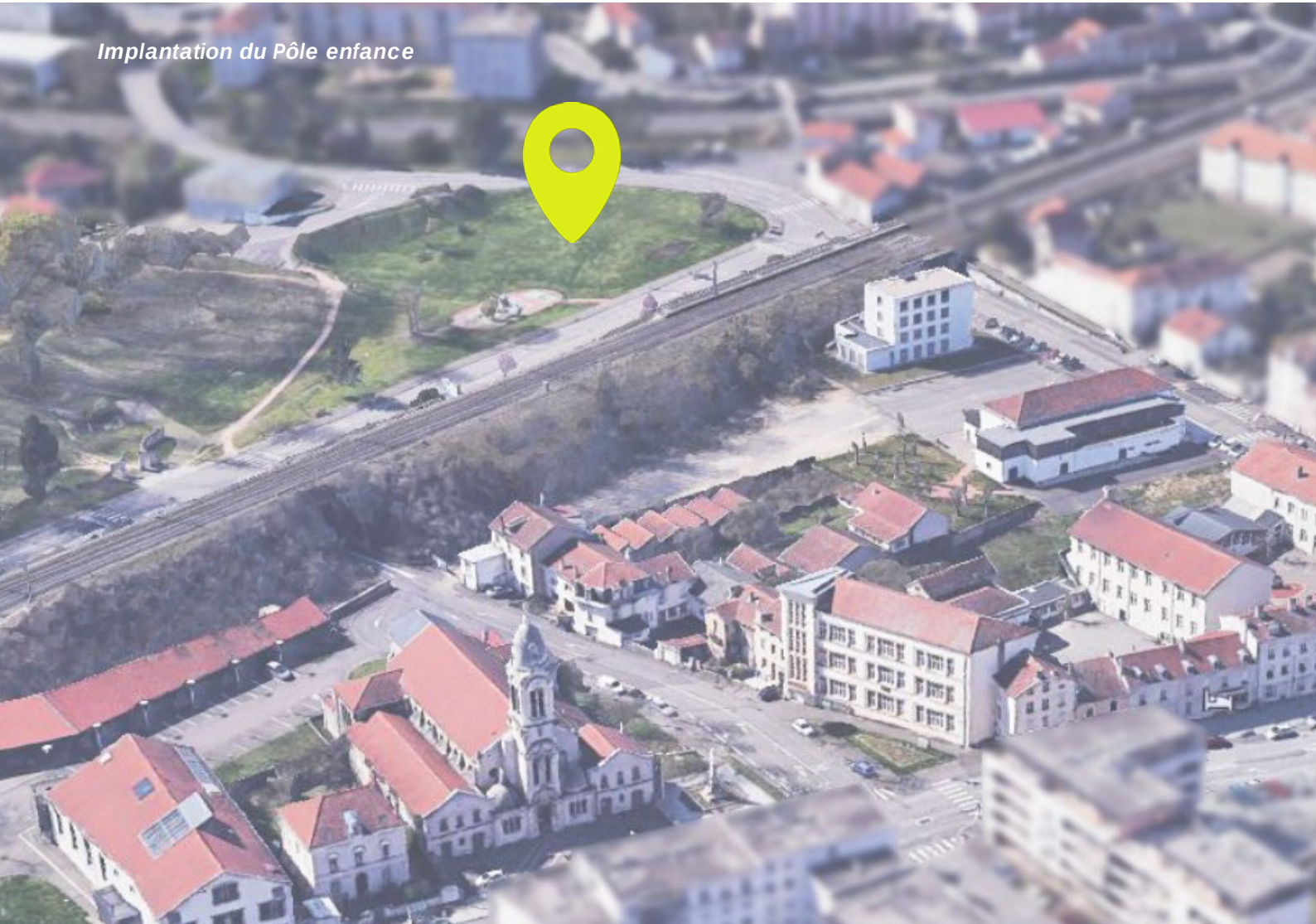


PLAN ÉCOLE NOUVELLE GÉNÉRATION

La vétusté, le caractère peu fonctionnel et le manque d'adaptabilité des bâtiments scolaires des écoles maternelle et élémentaire (Émile) Erckmann – (Alexandre) Chatrian plaident pour la construction d'une nouvelle école sur la commune.

Plus loin, le projet de ville dessine une ambition plus haute, celle de construire un véritable **pôle enfance** ou **pôle éducatif**, regroupant un groupe scolaire (classes de maternelles et élémentaires), la restauration scolaire, les salles multi-activités, les salles de péri et extrascolaire... en un lieu unique. Le choix d'implantation rue du Moulin, en lisière du ruisseau du Fonteno et du bois de Renémont, à proximité de la voie verte, répond à tous les enjeux précités.

En 2022, Jarville-la-Malgrange recourt à **un programmiste pour lancer une phase de concours**, préalable au recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de concevoir les plans et d'assurer le suivi des travaux.





♥ En mobilisant un accompagnement renforcé et les ressources des familles

La réhabilitation inachevée de l'Espace La Fontaine, ancienne école de quartier rue Georges Bizet, est l'occasion de dessiner les contours d'un accompagnement renforcé des familles, isolées ou en difficultés économiques et sociales, mobilisant à la fois les ressources et partenaires du territoire et les familles elles-mêmes.

La **Maison des Familles** est lieu original qui associe la **ludothèque Le Hérisson**, l'**espace de vie sociale (EVS) Kaléidoscope**, le **lieu d'accueil parents et enfants (LAPE)**, le **relais de la petite enfance** (anciennement relais des assistants maternels), **un appartement pédagogique, des espaces de travail partagés, une salle de formation multimédia, deux salles de restauration et des espaces extérieurs** dédiés autour d'un jardin familial, d'une cour de récréation végétalisée et une aire de détente.

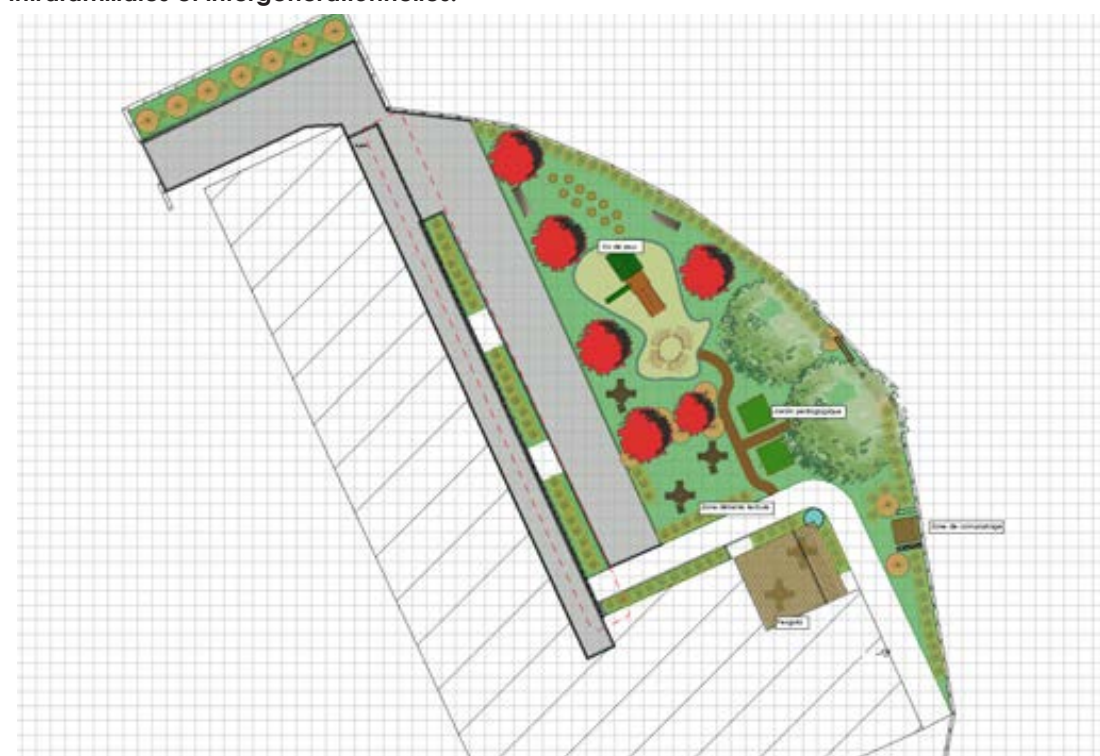
Elle favorise les échanges et le partage d'expériences entre les familles et les professionnels, partenaires institutionnels et associatifs intervenant dans les champs de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Elle traduit ainsi des orientations nouvelles qui accordent une attention singulière à :

- **l'accompagnement de tous les âges de la vie** et, en particulier, à l'éveil et à l'épanouissement des plus jeunes en développant les liens intergénérationnels ;
- **la mobilisation des familles** dans leurs responsabilités éducatives en soutien à la fonction parentale et en étayage à leurs actions d'éducation ;
- **l'affirmation du vivre-ensemble, au développement du lien social et des solidarités intrafamiliales et intergénérationnelles.**

La Maison des Familles poursuit au moins sept objectifs structurants :

- **repenser l'environnement de ce lieu** et l'ouvrir sur le quartier par une redéfinition des espaces et des usages (restaurant communal, espaces de jeux, ateliers et activités socio-culturels, etc.) ;
- **donner une identité nouvelle à ce lieu** par une appropriation et participation des habitants, des services municipaux, des acteurs institutionnels et partenariaux dans une dynamique sociale globale ;
- **créer des espaces d'accueil et d'échanges à visées pédagogiques et éducatives**, ouverts aux familles et aux professionnels, comme outils de mise en œuvre des politiques publiques menées en direction des publics en difficultés sur les volets de la prévention, de l'éducation et de la parentalité ;
- **renforcer les missions et axes d'intervention des acteurs institutionnels et associatifs locaux** par un maillage partenarial plus fin autour de la parentalité, de l'enfance et de la jeunesse (protection maternelle infantile, réseau d'assistants maternels, lieu d'accueil parents-enfants, aide sociale à l'enfance, protection judiciaire de la jeunesse, etc.) ;
- **offrir une cohérence plus forte et une lisibilité plus grande des actions portées par les utilisateurs publics et associatifs** autour d'axes d'intervention communs par un lieu dédié et partagé, des ressources mutualisées ;
- **engager des actions de sensibilisation et d'éducation** inscrits dans une double approche environnementale et de qualité de vie par un aménagement paysager, ludique et pédagogique des extérieurs en lieu de détente, jardins et potagers pédagogiques ;
- **répondre aux besoins repérés en termes d'infrastructures locales.**



♥ **En œuvrant à la mise en réseau des acteurs et à la coordination de leurs actions**

« Ne laisser personne au bord du chemin » est la promesse républicaine d'une société qui tisse des liens de fraternité et de solidarité entre ses membres. S'organise ainsi, à l'échelle de la ville, une solidarité qui mobilise de nombreux acteurs et dont la mise en réseau et la coordination renforcent la pertinence de l'accueil, de la prise en charge et de l'accompagnement de chacun.

La mise en résonnance des politiques publiques en matière de petite enfance et de parentalité, d'éducation et de jeunesse, en faveur des personnes âgées et des liens intergénérationnels, d'action sociale et de handicap, de la culture et du sport, de l'éducation populaire... permet, sur ces divers champs, de déployer des actions plus ambitieuses.

En ce sens, Jarville-la-Malgrange a renouvelé, en 2021 et pour les cinq prochaines années, son cadre d'action avec la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle (CAF) pour :

- **favoriser le développement social territorial et les partenariats**, permettre d'expérimenter et de construire de nouvelles réponses, de coordonner l'ensemble des acteurs d'une société inclusive tout en associant les bénéficiaires ;
- **réaffirmer la nécessité de développer une citoyenneté active des habitants** dès le plus jeune âge et de promouvoir les valeurs de la République qui contribuent à la cohésion de la société

- **encourager les initiatives en faveur du vivre-ensemble** et de développer la mise en capacité des habitants sur les territoires à initier leur projet porteur de lien social.

Dès 2022, Jarville-la-Malgrange déploie son plan d'action quinquennal et s'engage sur tous les champs :

► **Petite enfance**

- **favoriser les passerelles entre la petite enfance et l'enfance** tout au long de l'année pour répondre aux besoins des familles et notamment, des familles monoparentales ;
- **lutter contre la paupérisation et l'isolement des familles** en proposant un accueil en crèche ou à l'école pour les jeunes enfants afin de garantir une sociabilisation plus précoce ;
- **développer le soutien et les compétences des assistants maternels** par la création d'un relais de la petite enfance mutualisé avec la commune de Laneuveville-devant-Nancy.

■ **Enfance**

- **suivre et accompagner le parcours des jeunes enfants** dans le cadre du nouveau projet de territoire (PEdT) et mettre en synergie les acteurs de la petite enfance ;
- **harmoniser les temps périscolaires et extrascolaires**, accompagner les animateurs dans leur parcours de formation ou BAFA en activant les aides financières et bénéficier ainsi d'une qualité et cohérence des projets pédagogiques ;
- **diversifier l'offre de soutien scolaire** avec les partenaires associatifs à l'échelle de la commune et créer des passerelles entre les projets d'écoles et les projets pédagogiques.



► **Parentalité**

- **faire de la Maison des Familles un espace de prévention, d'information et d'échanges** au profit des familles et professionnels œuvrant sur les champs de la petite enfance et de la parentalité ;
- **renforcer l'accompagnement des familles monoparentales et/ou fragilisées** ;
- **organiser des manifestations pour promouvoir la famille**, les solidarités familiales et intergénérationnelles.

► **Jeunesse**

- **créer un pôle jeunesse** pour assurer un accueil et des temps d'accompagnement pour les jeunes en semaine et hors vacances scolaires, en soirée et le week-end ;
- **mobiliser les acteurs et les personnes-relais** en contact avec les jeunes et renforcer les liens et les échanges entre les acteurs en charge de la jeunesse et dans le respect du projet éducatif de territoire ;
- **favoriser la participation des jeunes à la vie de la cité** (chantiers jeunes, chantiers rémunérés, conseil coopératif, partage de projets, etc.).

► **Seniors et personnes âgées**

- **mettre en place des activités socio-culturelles dédiées** (conférences, visites touristiques, goûter, thé dansant...) ;
- **prévenir le risque de perte d'autonomie** ;
- **mobiliser leurs ressources** (expériences, compétences, savoirs faire et savoir être...) au profit de l'accompagnement des plus jeunes ;
- **Vivre-ensemble et liens intergénérationnels**
- **susciter la participation des usagers et habitants** à la définition des besoins et à la prise de décision (conseil coopératif, budget participatif...) ;
- **favoriser la concertation avec les acteurs locaux** pour développer les initiatives novatrices ;
- **préfigurer la création d'un centre social** en faveur des habitants en les impliquant par la mise en place d'activités socio-culturelles (bourses aux vêtements, repair café, réseau d'entraide...) et de lieux de rencontre pluri-générationnelle et familiale ;
- **mettre en place une médiation sociale** pour prévenir ou désamorcer les conflits de voisinage ;
- **favoriser l'inclusion et l'intégration** par la mise en œuvre d'ateliers de socialisation ;
- **expérimenter des actions** en faveur de l'autonomie et de l'insertion.





Une Ville **culturelle** et **sportive**

Démocratiser la culture et le sport, en favoriser l'accès et en développer la pratique... requiert le soutien des territoires. Les collectives locales y ont, en effet, aujourd'hui un rôle moteur. Elles assurent la garde et la conservation des archives, des objets et mobiliers classés au titre des monuments historiques. Elles entretiennent le patrimoine national et les sites remarquables. Elles gèrent ou financent les bibliothèques et les médiathèques. Elles subventionnent les cinés clubs, les écoles de musique, les festivals et les salles de spectacle, les clubs sportifs amateurs ou professionnels... Elles soutiennent la création, la diffusion, la conservation et la pratique sous toutes ses formes... souvent bien au-delà de leurs seules compétences obligatoires.

Jarville-la-Malgrange ouvre le champ des possibles pour bâtir une **ville culturelle et sportive**, dynamique, diverse et accessible, par :

- l'inscription de son action dans un projet d'animation de territoire ;
- le soutien à l'accès et à la pratique pour le plus grand nombre ;
- l'ambition d'un quartier culturel créatif comme outil de transformation urbaine.

★ **En inscrivant son action dans un projet de territoire**

Le projet d'animation de territoire dessine les contours d'un développement territorial et social. Il part du postulat qu'il ne peut y avoir de développement local, celui d'une ville, d'un quartier, sans le centrer sur ses ressources premières : le développement des personnes, leur épanouissement individuel et collectif. Parce qu'il se nourrit des valeurs citoyennes, éducatives et pédagogiques (le respect de soi, des autres et des règles, le travail et le goût de l'effort, le dépassement de soi, le don de soi et le partage...), il est une des réponses au délitement du lien social.

En 2022, Jarville-la-Malgrange s'engage dans la co-élaboration et la co-adoption de son **projet d'animation de territoire** pour **définir les orientations générales de sa politique de soutien aux porteurs de projets et les moyens** (humains, matériels, financiers) et **les partenariats** (politique de la ville, contrat de ville, convention territoriale globale...) **à mobiliser**.

Par cette démarche, Jarville-la-Malgrange entend notamment :

-faire autrement, permettant de développer les initiatives des porteurs de projets par des pratiques et outils adaptés ;
-dynamiser l'existant et développer les potentialités des personnes en s'appuyant sur les expériences, les réussites comme les échecs, mobilisant l'implication du plus grand nombre (partenaires institutionnels, acteurs associatifs, culturels et sportifs, bénévoles, habitants, usagers...) ;
-saisir chaque occasion pour enrichir le territoire en développant les ressources et les compétences collectives, les équipements, les lieux et occasions de rencontre utiles au vivre-ensemble.

Le soutien à la création d'un comité des fêtes, la préfiguration d'un centre social, la poursuite des engagements avec les acteurs conventionnés (Kaléidoscope, MJC Jarville Jeunes, TSB de Jarville, La Chose publique, Bibliothèque pour tous) renforcent cette volonté de politique d'animation de territoire, **offrant à chaque Jarvillois d'accéder à un large panel d'activités, de services et d'animations**, tout en le rendant autant acteur de sa vie que de sa ville.



QUAND L'ART URBAIN S'INVITE EN VILLE

L'art urbain regroupe toutes les formes d'art réalisés dans l'espace public. Il peut prendre diverses formes : street art, sculptures, exposition de photographies, etc, et peut être éphémère ou non. L'art urbain permet une invitation au voyage au sein de notre commune, tout en renforçant son attractivité.

★ **En favorisant l'accès et la pratique pour le plus grand nombre**

Jarville-la-Malgrange se mobilise aux côtés des acteurs associatifs, culturels et sportifs ainsi que des partenaires du territoire (écoles, établissements d'enseignement et de formation...) pour **favoriser l'accès à la culture et au sport, accompagner les pratiques et soutenir les événements et manifestations d'envergure.**

Par le soutien à la création, à la diffusion et à l'accès à la culture

Jarville-la-Malgrange agit en faveur de la culture. Elle développe **sa programmation culturelle, soutient la création et la diffusion culturelles** notamment par son concours à la MJC Jarville Jeunes, La Chose publique, AMK Prod, la Bibliothèque pour tous, le Festival de la BD de La Malgrange...

Pour inviter les Jarvillois à la découverte et à l'appropriation des cultures, elle soutient le **Festival des arts de rue** (le Festival en chantier et la Cour est à vous), les déambulations artistiques... Elle favorise l'émergence du **Street-art** dans son espace urbain en y associant les habitants et, notamment, les plus jeunes publics.

Jarville-la-Malgrange confirme également son soutien (humain, matériel et financier) aux acteurs culturels locaux et travaille à dynamiser, de concert avec eux, **la salle de spectacles Le Kiosque** et à introduire **un lieu d'expression artistique corporelle** sur son territoire. Elle organise des manifestations communales et événements originaux à l'instar des **Festiv'Été** et **Semaines féériques** entre autres. Elle réinvestit les **Feux de la Saint-Jean**, la **Fête nationale**... autour d'événements originaux et fédérateurs.



En 2022, Jarville-la-Malgrange poursuit également sa participation aux travaux du **schéma culturel métropolitain** et à la mise en réseau des acteurs.

Par le soutien au développement du sport

En 2022, Jarville-la-Malgrange prépare **son village des sports** à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle poursuit son soutien au développement du sport scolaire avec **la Fête du Sport** et les **Classes olympiques**. Elle ouvre l'opportunité de nouvelles pratiques sportives avec le **Basket à l'école**. Elle s'associe au **Semi-Marathon du Grand-Nancy**. Elle crée les rendez-vous fédérateurs autour du sport.

Pour développer et favoriser la pratique sportive, Jarville-la-Malgrange marque son attachement à ses clubs et renouvelle ses partenariats et **conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens** (CPOM), axées sur l'accès au plus grand nombre de Jarvillois à la pratique sportive. Elle tisse des liens nouveaux avec des partenaires reconnus pour démocratiser le sport, rompre l'isolement social, travailler la confiance en soi... (gym douce pour les seniors, handisport...).

Dès 2022, Jarville-la-Malgrange engage un état des lieux de ses équipements et infrastructures sportives avant d'adopter **son plan pluriannuel de rénovation et d'entretien de ses équipements** (Gymnase Ferry, Stade Isaac Niego dit « Peppone », Complexe sportif de Montaigu, city-stades et terrains multisports) pour répondre aux besoins et pratiques émergentes (accueil de compétitions sportives de niveau local, régional et national, développement du sport féminin...).

★ **En investissant le 1^{er} quartier culturel et créatif du territoire**

La création du nouveau groupe scolaire, rue du Moulin, ouvre la question du devenir à terme des bâtiments scolaires, de leurs annexes et des cours de récréation des écoles maternelle et élémentaire (Émile) Erckmann – (Alexandre) Chatrian. En élargissant la focale à l'îlot Foch-Renémont-République, alternat de bâti et non bâti, (bâtiments communaux sans cohérence et friches industrielles en déshérence), on ouvre une perspective plus forte encore ; celle d'un lieu de convergences.

En 2022, Jarville-la-Malgrange engage la concertation autour ce vaste ensemble, périmètre de réflexion d'implantation d'un **quartier culturel créatif permettant de construire à la fois une centralité communale et une polarité éducative et culturelle.**



Périmètre de la réflexion :
Ce périmètre comprend l'Espace communal Foch (locaux administratifs), la salle de spectacles Le Kiosque, le bâtiment socio-culturel L'Atelier, bâtiments scolaires et la « Maison de Renémont », vestige du passé industriel de la ville.

LE QUARTIER CULTUREL ET CRÉATIF : UN NOUVEAU LIEU DE CONVERGENCE

La création d'un Quartier Culturel et Créatif, sur l'îlot Foch à Jarville-la-Malgrange est un véritable défi urbain.
L'étude travaillée par le Cabinet A.COM ARCHITECTE propose de réfléchir de manière transversale en abordant immédiatement une palette large de sujets liés à la construction de nouveaux lieux au centre de la cité comme un tout fédérateur et dynamique.

L'étude propose de réfléchir à deux idées inscrites dans l'inconscient et l'imaginaire collectifs,
- la création d'un lieu de convergence(s)
- la réflexion autour de la notion de forum le tout dans un esprit de dépassement des limites que l'on connaît aujourd'hui pour imaginer demain.

Forum :
« Historiquement dans la Rome antique, le mot d'origine latine « forum » désignait de manière générique la place publique d'échanges », « Il désignait aussi le centre géométrique commercial, social, administratif, religieux et politique : dans chaque ville il était le centre géométrique ... ce lieu, décoré par un grand nombre de statues de personnalités remarquables, connaissait une vive affluence, car les habitants venaient y tenir des cérémonies, assister aux sacrifices, ainsi que discuter, flâner et acheter diverses choses dans les boutiques présentes. »

Convergence :
« Fait de converger, de tendre vers un même point
Fait de tendre vers un même but ou même résultat
Fait de présenter des analogies, des points communs »





Une Ville **attractive** et **entreprenante**

Préserver le commerce de proximité, soutenir l'artisanat, développer le tissu économique local, maintenir l'emploi... appelle une attention particulière des territoires. Pour tirer parti des mutations économiques à l'œuvre, en limiter les risques et en maîtriser les enjeux économiques et sociaux, les collectivités locales investissent, en effet, plusieurs leviers. Elles revoient leur modèle de développement économique territorial. Elles refondent leur politique de soutien à l'enseignement, à la recherche et à la formation professionnelle. Elles facilitent la vie des acteurs économiques. Elles accompagnent les demandeurs d'emploi... Elles développent l'attractivité de leur territoire pour en renforcer l'image et le rayonnement.

Jarville-la-Malgrange insufflé l'innovation et la transformation pour bâtir une **ville attractive et entreprenante** par :

- le soutien aux commerces de proximité, à l'artisanat et au tissu économique local ;
- l'innovation technologique et l'inclusion numérique ;
- l'émergence de nouvelles méthodes de production ;
- la coopération décentralisée ;
- le plan métropolitain des mobilités.

♥ **En soutenant le commerce de proximité, l'artisanat et le tissu économique local**

La crise sanitaire a accentué le besoin de protéger et soutenir les commerces de proximité, l'artisanat et le tissu économique local pour maintenir l'emploi et l'attractivité du territoire.

En complément des aides nationales et régionales, Jarville-la-Malgrange et le Grand Nancy ont déployé, depuis 2020, des mesures de soutien pour maintenir au mieux l'activité du territoire à travers :

- **la mise en place de la plateforme de e-commerce « Achetez Grand Nancy »** ;
- **l'abondement au fonds Résistance** de la Région Grand Est ;
- **le dispositif de soutien au paiement** (ou en exonération) **des loyers commerciaux** ;
- **un dégrèvement des cotisations foncières des entreprises** (CFE) pour les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés, du tourisme, de l'événementiel, du sport, de la culture et les entreprises connexes et de la **taxe locale sur la publicité extérieure** (TLPE) ;
- **un plan de relance par le local, des bons d'achat bonifiés et bons Seniors.**

En 2022, Jarville-la-Malgrange mobilise les visites d'entreprises (Les Petits déjeuners des artisans, salons emploi), l'accueil d'entrepreneurs et les rencontres entrepreneuriales avec de jeunes créateurs... ainsi que les manifestations commerciales (braderie, brocante...) pour consolider le lien avec les acteurs économiques du territoire.

L'attractivité de la ville et de son tissu économique local repose aussi sur les perspectives nouvelles ouvertes par le Quartier de l'Écluse, le Quartier culturel créatif, la Cité du Faire, les ateliers artisanaux de la zone d'activité Gabriel Fauré.

En 2022, Jarville-la-Malgrange décline localement la **stratégie de développement économique du Grand Nancy**.

Jarville-la-Malgrange engagée dans la ville intelligente de demain

La définition du concept de Smart City est très large et pourrait se résumer à un ensemble de moyens visant à améliorer les usages des ressources d'une ville en utilisant notamment les innovations technologiques. Ce concept a été créé suite au constat selon lequel les villes qui ne représentent que 2% de la surface de la terre, émettent 80% des émissions de gaz à effet de serre. Le concept de ville intelligente a alors été développé par les villes afin de répondre à cette problématique.



♥ **En misant sur les valeurs de l'innovation technologique et de l'inclusion numérique**

La révolution numérique multiplie les opportunités de développement urbain en s'appuyant sur un écosystème d'objets et de services : gestion de la relation aux citoyens, borne digitale interactive, portail de services en ligne, applications, objets connectés... Elle construit la « ville intelligente » (ou smart-city) qui modernise les infrastructures et les services, rendant la ville plus adaptive et plus efficace.

La digitalisation (ou « smartisation ») autorise un nouveau mode de gestion des villes qui inclut notamment les infrastructures publiques (bâtiments, équipements, mobilier urbain), les réseaux (eau, électricité, gaz, télécommunications), les transports (transports en commun, routes et voitures intelligentes, covoiturage, mobilités douces) ainsi que les e-services et e-administrations.

Enceens, la smart-city répond à plusieurs enjeux : moderniser les infrastructures et les services, augmenter le niveau de satisfaction des usagers, améliorer la qualité de vie des habitants, attirer de nouvelles entreprises... Elle pose cependant au moins deux préalables : la dématérialisation des services d'une part et l'appropriation des nouveaux outils par le plus grand nombre d'autre part.

En 2022, Jarville-la-Malgrange ouvre le **chantier de la digitalisation** par :
- le développement de la **gestion de la relation aux citoyens** (GRC) ;
- la **dématérialisation des actes, des procédures et services** ;
- la **dématérialisation de l'affichage légal** ;
- le recours étendu au **parapheur électronique** ;
- la mise en service de l'**application Intramuros** ;
- l'opérationnalité du **site internet** communal.

Par ailleurs, elle met en place des **ateliers numériques** pour tous, animés par la **conseillère numérique**, en accompagnement individualisé ou collectif, pour répondre aux besoins des Jarvillois, les former et les accompagner dans l'appropriation des outils numériques.

Pour lutter contre la fracture numérique, Jarville-la-Malgrange déploie **trois bornes interactives** (Hôtel de Ville, Centre Communal d'Action Sociale, EVS Kaléidoscope) en accès libre, en autonomie ou semi-guidé, pour permettre aux usagers d'accomplir toutes leurs démarches administratives. Elle poursuit, par ailleurs, la dotation en équipement des classes élémentaires en renforçant le **socle numérique des écoles**.

France Relance : une mobilisation historique en faveur de l'inclusion numérique

Rapprocher le numérique du quotidien des Français partout, c'est l'ambition de la mobilisation historique en faveur de l'inclusion numérique dans France Relance. 250 millions d'euros sont mobilisés afin de proposer une solution d'accompagnement au numérique à tous les Français, en cohérence avec leurs besoins et en proximité de chez eux.

Cette enveloppe permet de porter un coup d'accélérateur aux initiatives existantes en faveur de l'inclusion numérique par le recrutement de 4000 Conseillers numériques France Services formés et entièrement financés par l'État proposant des ateliers d'initiation au numérique au plus proche des Français.

Qu'est-ce qu'un conseiller numérique ?

Un conseiller numérique a pour mission d'accompagner les Français dans leur appropriation des usages numériques quotidiens comme :

Le conseiller numérique aide prioritairement l'utilisateur à



- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc.)
- Naviguer sur Internet
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques.
- Connaitre l'environnement et le vocabulaire numérique
- Apprendre les bases du traitement de texte

Il doit aussi veiller à favoriser un usage citoyen et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux) et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne.

CHIFFRES CLÉS

13 millions de nos concitoyens sont éloignés du numérique



♥ **En développant le 1^{er} tiers-lieu collaboratif du Faire**

Jarville-la-Malgrange initie la reconversion d'un bâtiment industriel de plus de 5 000 m² en un tiers-lieu de production autour du « Faire », permettant d'inventer des solutions concrètes en hyper-proximité, en réponse aux transitions à mener.

Modèle original, la **Cité du Faire** associe deux pôles d'excellence : les **ateliers des métiers d'art** et une **recyclerie créative** qui s'inspirent des valeurs de l'**École de Nancy** pour repenser les modes de production et de consommation autour des questions essentielles : Quoi « Faire » ? Pourquoi « Faire » ? Comment « Faire » ? Pour qui « Faire » ?

Ce projet s'inscrit au cœur de l'excellence de la Région Grand Est, ancrée dans la tradition des métiers d'art, tant par les manufactures d'exception qu'elle abrite, que par ses nombreux organismes de formation qui accueillent, chaque année, plus de 1 000 personnes dans près de 65 établissements.

La Cité du Faire est pensée pour répondre à plusieurs enjeux.

► **Réinscrire les activités de production et de réemploi au cœur du territoire métropolitain**
- en mutualisant des plateaux techniques de fabrication dans des métiers où le coût d'équipement n'est plus compatible avec le développement d'ateliers unipersonnels (en particulier ceux du bois et du métal mais aussi du verre, de la pierre ou de la céramique),
- en favorisant des démarches de collaboration par le regroupement de professionnels divers dans un même lieu ;

- en permettant aux jeunes en fin de formation ou récemment diplômés (Métiers d'Art, Beaux-Arts, Architecture...) de disposer d'un lieu passerelle pour développer leurs projets ;
- en proposant un lieu « tremplin » à même de pérenniser l'installation en région des talents venus se former aux métiers de la création sur Nancy et sa Métropole.

► **Réinterroger les modes de production et ses réseaux**

- en inscrivant le projet au cœur des enjeux sociaux et environnementaux de Jarville notamment par le biais d'une recyclerie et d'activités de réemploi,
- en proposant un lieu permettant de renouer le dialogue entre des résidents du « Faire » et des étudiants issus d'établissements centrés sur la conception (Ecole Supérieure d'Art et de Design de Nancy, Ecole d'Architecture, ICN...),
- en reconnectant les activités de production avec celles de création, prototypage, communication, scénographie, vente, etc.

► **Rendre visibles les activités du « faire » au grand public**

- en proposant un lieu d'échange avec le public au plus près de Nancy
- en proposant un lieu de stage et de découverte inspirant à des publics divers (étudiants ou stagiaires des métiers de création, jeunes des quartiers prioritaires de la Métropole...).

La reconversion de l'îlot Foch-Renémont-République ouvre également d'autres opportunités avec la création du **Quartier culturel créatif** qui pourrait abriter des espaces collaboratifs (coworking), un fablab, des incubateurs et pépinières... en imaginant une polarité culturelle.



♥ En inscrivant son action dans la coopération décentralisée

La coopération décentralisée autorise, depuis 1992, les collectivités territoriales françaises à établir des conventions avec des collectivités étrangères aussi bien pour nouer des relations d'amitié ou de jumelage, contribuer à promouvoir à l'extérieur l'activité économique ou culturelle des acteurs de leur territoire, gérer des services publics d'intérêt commun, échanger des savoir-faire en matière de gestion publique locale... Mais cela peut également consister, dans un esprit de solidarité, à apporter une aide technique ou à intervenir dans un but humanitaire auprès de collectivités territoriales, établies ou en émergence, dans certains pays. Ces actions favorisent donc la promotion du territoire, rapprochent les peuples et les cultures.

Jarville-la-Malgrange veut, à son tour, s'engager et sceller des liens d'amitié, de fraternité et d'entraide par un jumelage avec la **commune de Mountougoula au Mali**. Elle entend ainsi favoriser la rencontre entre eux peuples, deux cultures... et partager les expériences sur des champs divers de la jeunesse, de l'éducation, de la culture, des sports, du développement économique.

En 2022, Jarville-la-Malgrange organise **l'accueil de la délégation malienne avant d'être accueillie, à son tour, au Mali** pour construire les ponts entre nos deux communes.

♥ En développant les mobilités

L'acquisition de l'immeuble de l'ancienne gare de voyageurs constitue une réelle opportunité pour à la fois :

- **créer un pôle multimodal** dans le périmètre géographique immédiat de la halte ferroviaire (désertes ferroviaires SNCF), du parking relais automobile P+R, du vélo Stan Park (parking vélos) et la future voie verte piétonne et cyclable sur les anciennes emprises ferroviaires ;
- **ouvrir un espace dédié aux ressources et outils en faveur de la mobilité** sous toutes ses formes ;
- **favoriser l'implantation et le développement d'un atelier vélo participatif** pour la promotion de la pratique du vélo, de la culture du réemploi (vélos d'occasion, réparations de vélos et équipements à moindres coûts...), du partage d'expériences et d'échanges de conseils ou bonnes pratiques.

Le **pôle multimodal** s'inscrit comme stratégique, en cohérence avec les orientations du **plan métropolitain des mobilités** (P2M) du Grand Nancy et des enjeux de déplacements, de développement des mobilités douces et alternatives, de transition écologique, d'apaisement de l'espace public...



UN ATELIER VÉLO PARTICIPATIF ET SOLIDAIRE EN QUELQUES MOTS

AUTORÉPARATION

Des outils et conseils pour apprendre à entretenir et réparer son vélo soi-même

RÉEMPLOI

Des vélos d'occasion, des pièces détachées et des équipements à moindres coûts

PROMOTION DU VÉLO

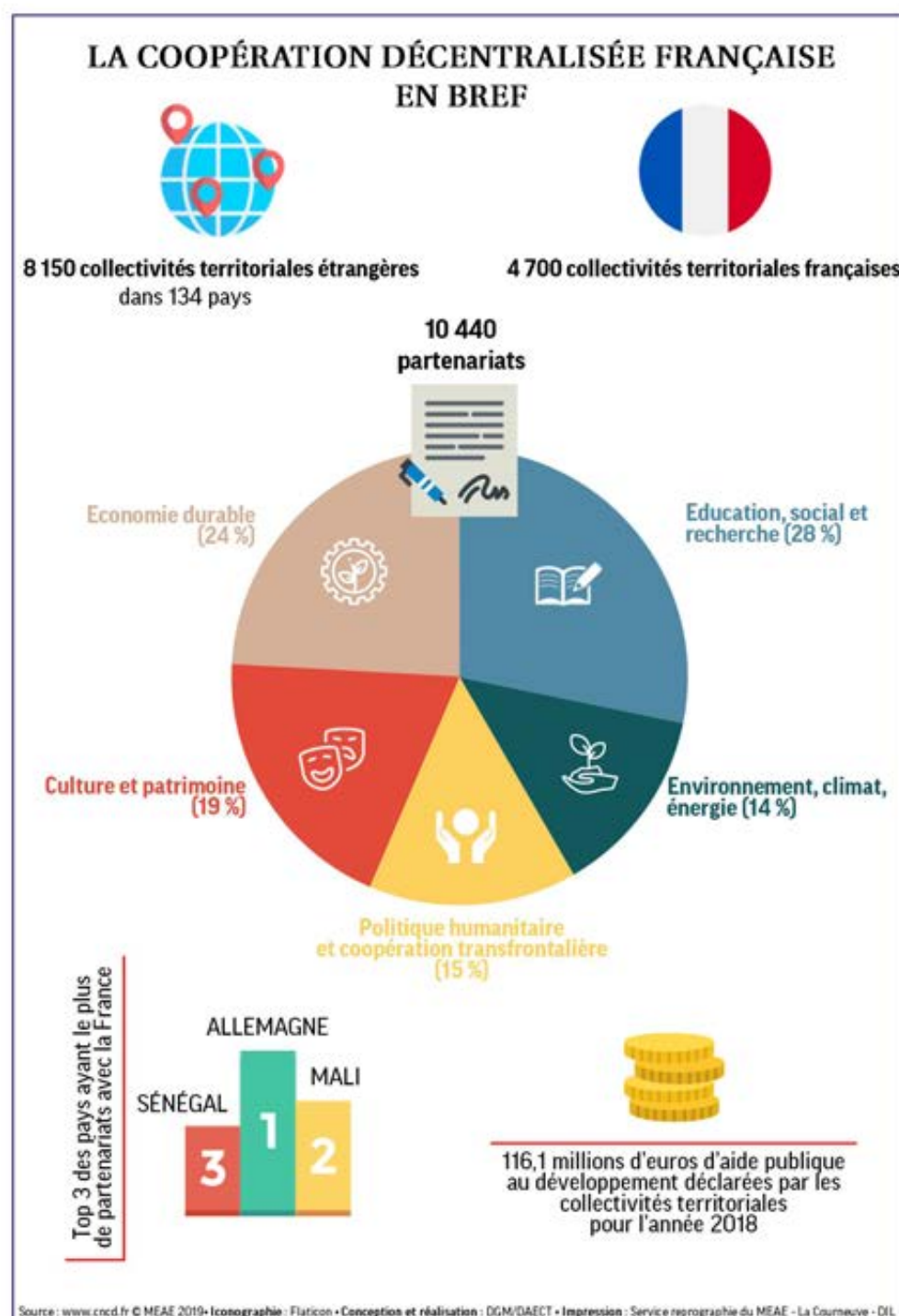
Des manifestations et événements culturels, ludiques et pédagogiques autour de la mécanique, du recyclage, des balades et voyages à vélo...

LIEN SOCIAL

Des moments de partage et de convivialité pour changer de regard sur nos modes de déplacements et promouvoir la pratique du vélo

SOLIDARITÉ

Des prix accessibles, des espaces d'échanges et de rencontres autour de la pratique du vélo ouverte à toutes et tous



25 NOVEMBRE 2021

ADOPTION DU PLAN MÉTROPOLITAIN DES MOBILITÉS DU GRAND NANCY



UN NOUVEL HORIZON POUR LES MOBILITÉS

1 MILLION DE DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS DANS LE GRAND NANCY

Il est indispensable de transformer le plan de déplacement des habitants et des usagers de la Métropole afin de répondre à leurs attentes. Il faut changer de mode, renverser la vapeur et prendre en compte désormais toutes les solutions de mobilité.

12 MOIS DE TRAVAIL COLLECTIF

Services, élus, habitants, instances de concertation et acteurs du territoire ont construit ensemble les contours de ce Plan Métropolitain des Mobilités. Les enjeux sont nombreux : accompagner la transition écologique du territoire et permettre un plan de déplacement global. De plus, le TVR (Transport sur Voie Réservée) actuel arrive au terme de son fonctionnement et ne circulera plus en 2023. La Métropole engage donc un nouveau réseau de transport plus performant.

15 ANS POUR DES DÉPLACEMENTS TRANSFORMÉS EN PROFONDEUR

Le 25 novembre 2021, un cap est franchi avec l'adoption en Conseil métropolitain d'un nouveau plan des mobilités. Ce document fixe la stratégie à l'horizon 2035, les objectifs à atteindre et les actions concrètes à engager dès à présent.

4 OBJECTIFS ET 1 PLAN AMBITIEUX



1. Offrir des solutions de mobilité multiples et complémentaires, adaptées à tous, en facilitant le passage de l'une à l'autre ;
2. Favoriser un meilleur partage de l'espace public avec plus de place pour les piétons et les cyclistes ;
3. Permettre aux habitants des territoires voisins d'accéder plus facilement à la Métropole ;
4. Retrouver le plaisir de vivre la ville et de s'y déplacer en toute sécurité.

LE PLAN DES MOBILITÉS EN CHIFFRES

300 MILLIONS D'€ d'investissement en 5 ans



UN PROJET CO-CONSTRUIT AVEC LES ACTEURS ET LES HABITANTS



métropole
GrandNancy

À QUOI VONT RESSEMBLER NOS MOBILITÉS DEMAIN ?

Les objectifs ambitieux du Plan Métropolitain des Mobilités (P2M) nécessitent un déploiement progressif sur 15 ans afin notamment de minimiser l'impact des travaux. Des actions à court et moyen termes se concrétiseront dès 2024 et jusqu'à la fin du mandat en 2026, d'autres nécessiteront un temps d'étude plus long pour une mise en œuvre à horizon 2035.

DES TRANSPORTS EN COMMUN PLUS PERFORMANTS



VERS UN TERRITOIRE 100% CYCLABLE

Aujourd'hui, 135 km de voies cyclables sécurisées > en 2026, 200 km de voies cyclables sécurisées = 48% de plus

- 2 500 places de stationnement supplémentaires sur l'espace public (arceaux), déploiement de box sécurisés.
- 1 000 vélos à assistance électrique en location à tarif attractif.



DES CHEMINEMENTS PIÉTONS APAISÉS

Nous sommes tous piétons. Et dans le Grand Nancy, on marche déjà beaucoup (+ de 36 % des déplacements actuels).

Pour donner envie aux usagers de vivre la ville autrement, certaines communes s'engagent déjà vers des actions concrètes (Nancy, Jarville-la-Malgrange, Essey-lès-Nancy...) : aménagement d'itinéraires verts et ombragés, installation de bancs, simplification du franchissement des intersections, piétonisation des centre-ville et des abords des écoles, apaisement des vitesses avec des zones 20 ou 30...



Place à l'expérimentation

Une réflexion est en cours pour débiter la transformation des espaces publics. À l'issue de plusieurs temps de concertation, 9 lieux sur le territoire ont été identifiés pour expérimenter de nouveaux usages. Aujourd'hui, ces sites donnent une place dominante à la voiture ; demain, l'objectif est d'en faire des lieux apaisés et agréables pour le piéton.

- 4 lieux à Nancy : Rue Mon Désert, porte Sainte-Catherine, place Painlevé, place Saint-Epvre,
- Viaduc Louis Marin à Malzéville, Saint-Max et Nancy,
- Rue de la République à Jarville-la-Malgrange,
- Centre-ville de Malzéville,
- Place Barrois à Saint-Max,
- Secteur mairie d'Essey-lès-Nancy.

UNE JUSTE PLACE DE LA VOITURE POUR DÉSENGORGER LA VILLE

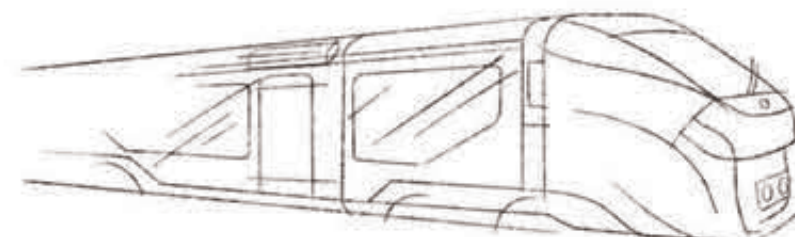
L'objectif n'est pas de chasser la voiture du centre-ville. Mais bien de rééquilibrer la place de chaque mode de déplacement. Parce que la voiture individuelle ne peut plus être le mode de transport dominant :

- le réseau routier favorisera le contournement du cœur de ville ;
- les parkings-relais à l'extérieur de la Métropole (en lien avec les intercommunalités voisines) seront priorités ;
- 3 nouveaux parkings-relais seront créés dans le Grand Nancy (400 places s'ajoutant aux 1 000 places existantes), connectés aux transports en commun et aux axes vélos ;
- le stationnement de surface en ville sera limité ;
- l'offre tarifaire dans les parkings en ouvrage sera adaptée.

Pensez-y, c'est déjà en place !

transports en commun gratuits les week-ends

Vélostan'lib gratuits pendant 24h les week-ends



Pour mieux accéder à la Métropole, un travail est engagé pour faciliter les dessertes ferroviaires depuis Toul, Pompey, Lunéville et Vittel (notamment, la mise en œuvre de l'axe Nancy-Vittel en TER et l'implantation d'une halte ferroviaire au niveau de Roberval). Pour 2035, une option avec un tram-train est également à l'étude.

LES FINANCES DE LA VILLE

L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET LÉGISLATIF DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2022

■ Les critères de Maastricht

Une reprise progressive de l'économie caractérisée par une dégradation significative de la dette publique et du déficit public

► Une forte reprise de la croissance économique en 2021 couplée à un retour de l'inflation

Le projet de loi de finances 2022 (PLF 2022), le dernier du quinquennat, a été construit dans **un contexte budgétaire sous tensions**, avec une récession parmi les plus fortes observées parmi les principales économies mondiales en 2020. **Malgré cette récession inédite, la relance économique semble forte** et la croissance dépasserait même en 2022 le niveau d'avant crise sanitaire avec – selon les prévisions du Gouvernement – une croissance du PIB de +6,25 % en 2021, +4 % en 2022 avant de retrouver une trajectoire plus courante de l'ordre de +1,5 % à compter de 2023.

Pour le Gouvernement, « le PLF 2022 est bâti pour accompagner la relance économique dans un contexte de croissance soutenue et de réduction marquée du déficit public ».

Des incertitudes demeurent néanmoins quant au **comportement des ménages** (forte accumulation d'épargne depuis le début de la crise sanitaire qui pourraient modifier les prévisions d'activité en fonction du degré de consommation du « matelas » d'épargne constitué), **de la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation** liée à la poursuite de la reprise économique et aux tensions constatées en 2021 sur le prix de certaines matières premières, de certains intrants et du fret qui auraient un effet retardé sur les prix à la consommation.

Des tensions subsistent quant aux approvisionnements, en plein essor depuis la reprise économique mondiale, avec des goulots d'étranglement au niveau du fret maritime et la pénurie de semi-conducteurs. Les difficultés d'approvisionnement et de recrutements observées dans certains secteurs comme la restauration pourraient se poursuivre, ralentissant la reprise économique.

► Un déficit public et une dette publique inédits

Le déficit public s'établit à 9,1 % en 2020 (contre 3,1 % en 2019), essentiellement en raison des déséquilibres constatés au budget de l'État et du budget de la Sécurité sociale (respectivement -156,3 Md€ et -48,7 Md€) et non des administrations publiques locales qui sont globalement à l'équilibre (-4,2 Md€). Selon les mesures du projet de loi de finances 2022, **le déficit de l'État en 2022 devrait atteindre 153,8 Md€.**

La capacité d'autofinancement des collectivités demeure toutefois en nette baisse (-5,8 Md€ en 2020) en raison de la baisse des recettes de fonctionnement et ce malgré une très faible progression des dépenses. Le niveau des dépenses d'investissement a été réduit de 4,4 Md€ et les Collectivités locales ressortent à l'équilibre en comptabilité publique. En effet, **les Collectivités ont des recettes moins liées à la conjoncture que l'État ; c'est pourquoi elles sont moins frappées par la crise que ce dernier.** Le déficit public qui résulte de l'exercice 2020 s'explique principalement par des mesures de soutien d'urgence (69,7 Md€) et par la diminution des recettes d'impôts et de cotisations sociales pour l'Etat et les organismes de la sécurité sociale (52,6 Md€).

La dette publique atteint le seuil record de 115 % du PIB en 2020, avec une forte augmentation de l'endettement de l'État et de la Sécurité sociale, alors que la dette des administrations publiques locales progresse dans des proportions moindres du fait de son poids sur la dette totale (10 % de la dette publique, contre 93,4 % pour l'État).

Au regard des objectifs du Pacte européen de stabilité et de croissance (l'héritier du traité de Maastricht), **la France se situe très loin du taux d'endettement de 60 %** et il sera très compliqué de s'en rapprocher dans les prochaines années, notamment du fait de la dette COVID (165 Md€). Les mesures du projet de loi de finances 2022 devraient permettre d'amorcer la baisse de la dette publique avec des prévisions à 113,5 % du PIB en 2022.

L'environnement économique, financier et législatif de la préparation budgétaire pour 2022

Une **reprise économique** qui se traduit par une forte croissance du PIB, sous la pression d'une inflation structurelle

Une **aggravation du déficit public**, porté par l'Etat et les administrations de sécurité sociale

Un **projet de loi de finances 2022** sans bouleversements pour les collectivités, typique d'une année électorale nationale

4 %

perspective de croissance du PIB pour 2022

9 %

progression du déficit public en 2021

3,4 %

augmentation des valeurs locatives en 2022

2,6%

perspective d'évolution de l'inflation pour 2022

115 %

La dette de la France en fonction de son PIB

2028

année-cible de la réforme des indicateurs financiers

Dans ce contexte, parce que les collectivités locales, contrairement à l'Etat et à la Sécurité sociale, ne peuvent « s'endetter pour fonctionner », il est probable, à l'instar des décisions qui ont été prises après la crise de 2008-2011, qu'elles soient mises à nouveau à contribution, à l'issue des élections de 2022.

■ Les principales mesures du projet de loi de finances 2022

Pour les collectivités locales, le PLF 2022 est notamment marqué par la réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul et à la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des mécanismes de péréquation.

De nombreuses autres mesures concernant les territoires, parmi lesquelles l'évolution des dotations et des péréquations, et plus généralement l'évolution des concours financiers de l'État, le maintien à un niveau extrêmement élevé des dotations de soutien à l'investissement local, ou encore la réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

► La réforme des indicateurs financiers

La réforme fiscale sur les indicateurs financiers inscrite dans la loi de finances 2022 va avoir un impact significatif sur les finances des collectivités. Le potentiel financier, le potentiel fiscal et l'effort fiscal voient en effet leur modalité de calcul modifiée, ce qui affecte par parallélisme tous les indicateurs basés sur ces variables (coefficient d'intégration fiscale, potentiels agrégés...). Cette réforme trouve son fondement dans la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui a bouleversé les paniers fiscaux en transférant la taxe foncière départementale aux Communes et de la TVA aux EPCI (Métropoles, Communautés urbaines...). Pour illustration, en 2020, la taxe d'habitation représentait 37% du potentiel financier des Communes et 28% du potentiel fiscal des EPCI. Cette modification du périmètre des indicateurs n'est pas sans conséquence car il pourrait modifier le périmètre des contributeurs du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et affecter les montants de la dotation de solidarité métropolitaine (DSM), de la dotation de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR).

Les évolutions majeures à retenir sont la prise en compte dans les potentiels fiscaux et financiers des communes de nouvelles ressources, en particulier les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) basés sur une moyenne sur trois ans, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), la taxe sur les pylônes électriques et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour les communes qui l'ont mise en place.

Pourtant, il peut être considéré comme contestable que les nouveaux modes de calcul ne se basent plus uniquement sur des potentiels mais y compris sur des recettes réelles. La notion même de potentiel est donc altérée, les choix politiques de la Collectivité ayant désormais un impact sur la valeur du potentiel financier et fiscal. De ce fait, les Collectivités qui ont mis en place ces taxes facultatives (TLPE, taxe d'habitation sur les résidences secondaires...) sont désavantagées par rapport aux autres.

► La stabilisation des concours financiers de l'État

Les dotations de l'État, et en premier lieu la dotation globale de fonctionnement (DGF), ont été stabilisées. Les Collectivités bénéficiaires des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) verront leur montant augmenter en 2022 de 95 M€, contre 90 M€ sur les années précédentes. Ces sommes vont être compensées par un écrêtement plus marqué de la dotation forfaitaire. De ce fait, les communes les plus riches, c'est-à-dire celles dont le potentiel fiscal par habitant sera supérieur à 0,85, supporteront cette péréquation dans la limite de 1% de leurs recettes réelles de fonctionnement.

Les lois de finances à venir devraient également poursuivre l'article 31 sexdecies de la loi de finances 2022 qui fixe le calendrier pour l'épineuse révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, qui aura un impact déterminant pour les contribuables et le bloc communal. Une collecte des données et un rapport sur l'évaluation des locaux d'habitation ayant des caractéristiques exceptionnelles seront réalisés en 2023. L'objectif est de réviser 47 M de locaux d'habitation pour 2026.

Un amendement a été adopté visant à corriger les coefficients correcteurs (CoCo) servant à définir la compensation de l'État au titre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Avec la fin du « Quoi qu'il en coûte » et la reprise progressive de l'activité économique, l'État va prévoir dès le projet de loi de finances pour l'année 2023 des mesures en faveur du redressement des comptes publics. Bien que le dispositif n'ait pas encore été acté, il est probable que des propositions soient décidées pour que les Collectivités territoriales y participent, par le biais d'une baisse des dotations (loi de programmation des finances publiques de 2014-2017) ou d'une limitation des dépenses de fonctionnement (loi de programmation des finances publiques 2018-2022).



► **L'abondement de la dotation de soutien à l'investissement local**

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les Collectivités bénéficieront de 276 millions € de crédits de paiement en 2022 au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle. Le PLF entérine également l'abondement supplémentaire de 350 millions € de dotations pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) afin de compenser l'augmentation des prix des matières premières et une éventuelle réévaluation des montants prévisionnels des marchés publics. Il double la dotation de soutien aux Communes pour la protection de la biodiversité de 10 à 20 millions €. Pour être éligibles, les Communes doivent avoir plus de 75 % de leur territoire en zone Natura 2000, ou être dans un parc national ou un parc naturel marin et avoir moins de 10 000 habitants.

► **Une autonomie fiscale de plus en plus remise en cause**

La perte progressive de l'autonomie fiscale des Collectivités demeure un sujet sensible pour les associations d'élus. Il s'avère que le régime des « 4 vieilles » a tendance à s'égrainer au fil des années pour laisser place à des compensations de l'État. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en est encore le reflet, bien que cette réforme s'accompagne de recettes fiscales pour le bloc communal. Pour rappel, suite à cette réforme, la Commune récupère le foncier bâti de la part départementale tandis que l'intercommunalité bénéficie d'une fraction de TVA nationale. Toutefois ces recettes n'étant pas à pouvoir de taux, les Collectivités ne peuvent pas moduler leur montant pour faire face à leurs besoins financiers.

■ **Des pistes de réflexion pour l'adoption d'un pacte financier et fiscal en 2022**

Par délibération n° 9 du 30 juin 2021, le Conseil métropolitain a pris connaissance de la réflexion en cours pour la mise en œuvre d'un **pacte financier et fiscal**. Pour rappel, l'article 1609 nonies C du CGI et l'article L.5211.-28-4 du CGCT en donnent l'esprit général : le pacte vise à « réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes » et doit tenir compte « des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés [par la communauté] à l'occasion des transferts de compétences, des règles d'évolution des attributions de compensation, des politiques communautaires poursuivies au moyen des fonds de concours ou de la dotation de solidarité communautaire [ou métropolitaine] ainsi que des critères retenus par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre pour répartir, le cas échéant, les prélèvements ou versements au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ».

Les délibérations n° 25 et 26 du 23 septembre 2021 ont poursuivi cette réflexion en déterminant **la répartition de la dotation de solidarité métropolitaine et du FPIC** au titre de l'exercice 2021. Ainsi le conseil métropolitain a fixé l'évolution du montant de la dotation de solidarité pour chaque commune à 3,57 % par rapport à 2020, à l'exception de Vandoeuvre et Maxéville dont le montant est resté identique à celui de 2020. Concernant le FPIC, outre la part qui est propre à la Métropole (1 153 800 €), le Grand Nancy a pris en charge la part des communes à hauteur de l'évolution de l'enveloppe de la dotation de solidarité métropolitaine, soit 382 861 €, tandis que les 232 894 € restants sont restés à la charge des communes. Pour rappel, les communes de

Maxéville et Vandoeuvre sont éligibles à la DSU cible et leur part de FPIC a été intégrée à celle de la Métropole, conformément aux dispositions législatives en vigueur. Par délibération n° 19 du 16 décembre 2021, le conseil métropolitain a pris acte de la tenue d'un débat sur la base du rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation de la Métropole du Grand Nancy vers ses communes membres. Ce rapport a permis de présenter les différentes attributions de compensation et leur évolution puis d'apporter une analyse sur le coût réel de chaque compétence au regard des montants es attributions de compensation retenus initialement par la Commission locale d'évaluation des charges transférées. Après analyse, il apparaît que l'ajustement de l'attribution de compensation est toujours significativement sous-estimé par rapport à l'évolution du coût réel de la compétence.

Le rapport est une source d'analyse précieuse qui encourage à être vigilant sur le calcul du coût des compétences au moment de leur transfert. Il contribuera également à orienter les débats dans le cadre de la refonte des relations financières entre le Grand Nancy et ses communes membres.

De nouvelles concertations seront réalisées au cours de l'exercice 2022 pour façonner le pacte financier et fiscal, lequel aura pour objectif de dégager des marges de manœuvre dans un contexte budgétaire et sanitaire tendu bien que marqué par des politiques publiques ambitieuses, tout en maintenant la solidarité au sein du territoire. Parmi les sujets sur lesquels une réflexion approfondie peut être menée, il convient notamment de citer la répartition des critères de calcul de la dotation de solidarité métropolitaine pour renforcer la solidarité, l'ajustement des attributions de compensation, le transfert de recettes fiscales des communes vers le Grand Nancy ou encore une modulation de la prise en charge du FPIC par les communes.

2022, une projection dans l'avenir marquée par d'importantes contraintes et de fortes incertitudes

Inflation, dépenses de fluides, charges de personnel : une construction budgétaire placée sous des contraintes exogènes

Dotations et fiscalité : des « bonnes nouvelles » en ce début d'année, mais de profondes incertitudes post-électorales



Tendance à la hausse • une **inflation** structurelle pesant sur toutes les dépenses



Tendance à la stabilité • des dotations de l'Etat, en 2022, équivalentes à 2021



Tendance à la hausse • avec les mesures gouvernementales, une **progression des dépenses de personnel**



Tendance à la hausse • des droits de mutation (DMTO) plus dynamiques



Tendance à la hausse • à consommation constante, **+50 % en dépenses d'électricité et +95% en dépenses de gaz**



Tendance incertaine • une **autonomie fiscale toujours plus réduite**

Un pacte financier et fiscal (PFF) : outil de coopération intercommunale, levier d'intégration métropolitaine

Une **obligation juridique** pour une **opportunité budgétaire**, au service d'une **plus forte intégration** métropolitaine

Obligations juridiques

Les EPCI à fiscalité propre bénéficiant d'un contrat de ville doivent conclure un PFF

Opportunités budgétaires

49,97 M€ de transferts financiers au bénéfice des communes à mettre au service de l'intégration métropolitaine

Un espace des possibles pour renforcer la **coopération intercommunale** et mettre en œuvre le **projet de mandat**

Les paramètres

3 mécanismes à revisiter (Attributions de compensation, Dotation de solidarité métropolitaine et FPIC)

Les perspectives

Renforcer la **cohérence des règles de péréquation** avec le projet de mandat & ouvrir **de nouvelles pistes** de coopération intercommunale

Une **large concertation** des communes pour renouveler l'esprit et la lettre de la **coopération financière**

La méthode

3 mois de consultation avec les 20 communes de la Métropole pour recueillir leurs attentes, leurs besoins et leurs idées

L'objectif

Proposer à l'Assemblée métropolitaine un pacte financier et fiscal lors de l'adoption du Budget primitif 2022

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

■ Le niveau des recettes de fonctionnement Hypothèses de calcul

La loi de finances pour 2022 poursuit la réforme de calcul des critères utilisés dans la répartition des dotations, engagée en loi de finances 2021 pour 2021. Cette réforme vise à adapter les critères aux modifications intervenues dans le panier de ressources des collectivités locales du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) ainsi que de l'allègement des impôts économiques en faveur des locaux industriels. A noter que le dispositif de réforme des critères, bien qu'entrant en vigueur en 2022, n'aura pas d'impact, en tant que tel, sur les dotations attribuées cette année, car il s'accompagne d'un mécanisme neutralisant totalement les effets de la réforme pour le calcul des dotations en 2022 (seules les évolutions non liées à la réforme, résultant par exemple de variations de bases fiscales ou de ressources entrant dans le calcul des critères, feront le cas échéant évoluer le niveau des critères pour les communes et EPCI concernés). Les conséquences de la réforme des critères sur les dotations se déploieront de manière progressive entre 2023 et 2028.

En matière de dotations de l'État (DGF / DSU / DSR / DNP) (chap. 74), la prospective s'appuie sur un maintien de la réalisation 2021. Concernant les recettes issues des autres dotations et participations (chap. 74) (CTG, contrats aidés...), sans autre donnée connue à ce jour, la prospective s'appuie sur **un prudente stabilité**.

Les diverses compensations fiscales ne diminuent plus depuis 2018 et ont donc été reconduites sans évolutions dans la prospective, excepté la compensation de la THRP (plus de compensation). La principale variation de ce chapitre concerne donc les recettes de la **dotation de la politique de la ville** directement liées aux projets d'investissement qu'elles financent. La prospective n'en tient pas compte puisqu'elles dépendront des projets d'investissement retenus.

La dynamique de la fiscalité économique (revalorisation des bases des cotisation foncières des entreprises) en 2021 s'est traduite par une revalorisation de la **dotation de solidarité métropolitaine** (chap. 73) à hauteur 3,57 %. Cependant, cette revalorisation est neutralisée par une prise en charge des communes du fonds de péréquation intercommunal et communal à hauteur du surplus perçu.

Rétrospective de la dette et de la capacité de désentettement



L'évolution des recettes fiscales tient compte de la suppression de la taxe d'habitation (chap. 73). Pour 2022, la prospective tient compte d'une revalorisation annuelle des bases locatives de 3,4%.

En 2021, année particulièrement active en matière de transaction immobilière, les recettes de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (chap. 73) ont augmenté de 76 %, s'élevant à 317K€. Par prudence et étant donné la volatilité de ces recettes, la prospective prévoit des recettes identiques à l'année 2020 (180 K€).

Les produits des services (chap. 70) sont estimés avec une hausse annuelle de 10 % pour tenir compte des effets estompés de la crise sanitaire (reprise quasi normale de l'activité de services, de la revalorisation annuelle des tarifs, le développement de services marchands et une gestion rigoureuse d'occupation du domaine public, droits de place et redevances de stationnement).

Les produits de gestion courante (chap. 75) comprennent essentiellement les loyers des logements communaux. La prospective tient compte de la fin de location des appartements des 2 rue des Forges et 8 rue François Evrard en cours d'année 2021, dans la perspective de la restructuration du quartier de l'Écluse dans le cadre du Projet de Ville d'une part et du réaménagement (changement de destination) de l'immeuble du 8 rue François Evrard, d'autre part.

■ Le niveau des dépenses de fonctionnement Hypothèses de calcul

Le niveau des dépenses à caractère général (chap. 011) est réévalué pour tenir compte de l'inflation, de la hausse du coût de l'énergie (gaz, électricité, chauffage, carburant) et des risques de tensions d'approvisionnement sur les différents marchés de fournitures.

Les dépenses de personnel (chap. 012), devraient être réévaluées à la hausse en raison des effets conjugués du GVT, des mesures gouvernementales à forts impacts budgétaires et du besoin du renfort en personnel en raison de la crise sanitaire.

La variation de la capacité de désendettement est inversement proportionnelle à l'évolution de l'épargne brute observée, en lien avec les emprunts contractés et donc l'encours de la dette. Le recours à l'emprunt permet de financer les investissements dits « structurants » (Projet de Ville) et les investissements dits « courants » (opérations individualisées) dont le niveau est corrélé aux compétences, au patrimoine et équipements communaux en raison des dépenses légales et réglementaires obligatoires (contrôle technique, hygiène et sécurité...).



■ Le scénario optimal de rétablissement des marges de manœuvre

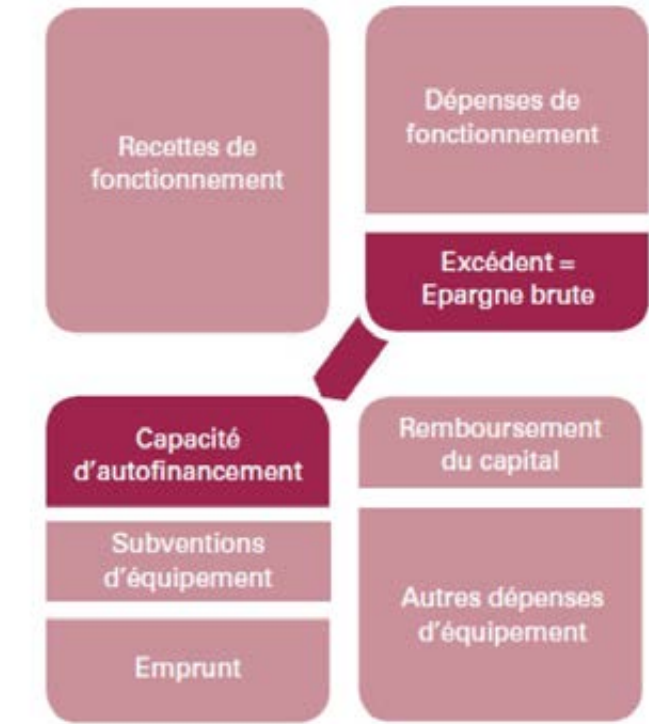
La préparation budgétaire 2022 intègre autant les contraintes de l'environnement financier et budgétaire national que la situation financière de la commune, frappée du lourd héritage du mandat précédent déjà redressé dès l'exécution budgétaire 2021.

Le scénario optimal de redressement des marges de manœuvre de la commune reste plus que jamais d'actualité.

Pour mémoire (DOB 2021) :

- la troisième hypothèse s'inscrit comme la priorité à suivre ;
- les efforts de gestion sont répartis entre une baisse moins drastique des dépenses (-1,45 % en moyenne annuelle) et une dynamique plus forte des recettes (+ 0,8 % en moyenne annuelle) ;
- la troisième hypothèse limite également l'encours de la dette par rapport à la précédente tout en diminuant la capacité de désendettement à 7,6 ans à l'horizon 2028.

SCÉNARIO	EVOL. ANNUELLE MOY. DÉPENSES DE GESTION 2022-2028	HYPOTHÈSES EVOL. ANNUELLE MOY. RECETTES DE GESTION 2022-2028	VOLUME DES INVESTISSEMENTS (M€) 2022-2028	RÉSULTAT DE CLÔTURE EN 2028*	ÉPARGNE BRUTE EN 2028	RÉSULTATS ÉVOLUTION EN-COURS DE DETTE (M€) en 2028	CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN 2028
1	1,10%	- 0,65%	1 M€	- 7M€	- 1 M€ (MISE SOUS TUTELLE)	- 3 M€	C
2	-1,70%	0,11%	12 à 15 M€	0 €	+ 947 M €	+ 5,1 M€	11,6 ans
3	-1,45%	0,76%	12 à 15 M€	0 €	+ 1,2 M€	+ 3,5 M€	7,6 ans



L'analyse de la situation financière de la Commune accentue un enseignement majeur en matière de finances publiques locales : **l'épargne brute est l'élément central de tout pilotage budgétaire**.

Elle est caractéristique de la **capacité d'autofinancement brute**, permettant d'investir et/ou de s'endetter. Plus le niveau d'épargne sera élevé, plus une dette nouvelle élevée sera soutenable et absorbable.

L'enjeu du mandat est donc de **rétablir les marges de manœuvre financière en mettant en œuvre les réformes structurelles** pour financer un programme d'investissement utile et ambitieux.

L'épargne brute (EB) se dégage de la différence entre les recettes (hors cessions) et les dépenses de fonctionnement.

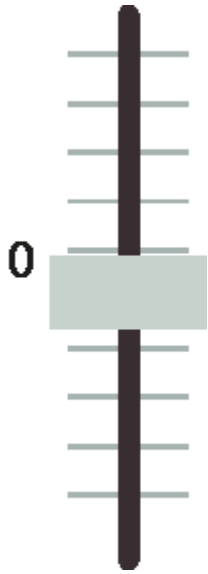
En 2021, l'épargne brute réalisée est de 1,153 M€ .

LES PARAMÈTRES FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES

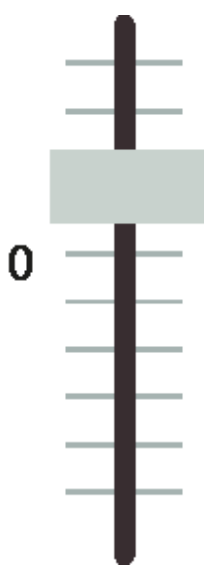
RECETTES

DÉPENSES

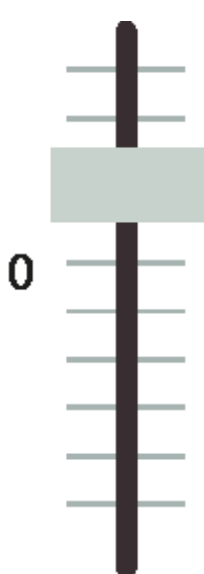
Chap. 74		Chap. 73		Chap. 70		Chap. 012		Chap. 011		Chap. 65	
Dotations, subventions et participations		Impôts et taxes		Produit des services, du domaine et ventes diverses		Charge de personnel		Charges à caractère général		Subventions et autres charges de gestion courante	
BP 2021	2,2 M€	BP 2021	4,339M€	BP 2021	0,870 €	BP 2021	5,149 M€	BP 2021	2,48M€	BP 2021	1,033 M€
CA 2021	2,197 M€	CA 2021	4,707 M€	CA 2021	0,968 €	CA 2021	4,890 M€	CA 2021	2,105 M€	CA 2021	0,824 M€



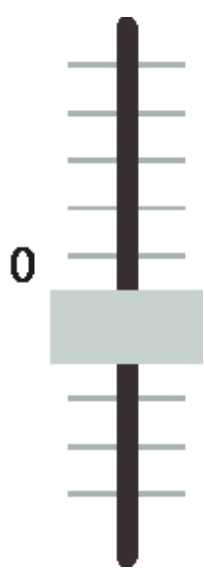
- 0,1 %



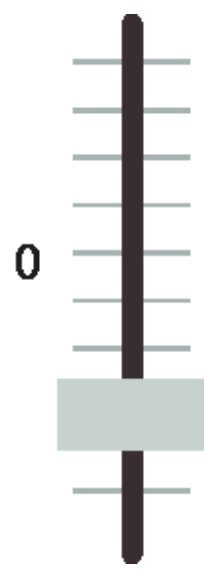
+ 8 %



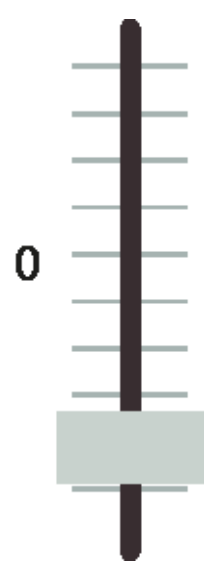
+ 10 %



- 5 %



- 18 %



-25 %

Dotation Politique de la Ville
● 210 000 € Toiture ATELIER
● 100 000 € Maison des Familles (30%)
● 75 500 € Socle numérique des écoles

État
● 31 200 € Apprentissage

● Dotation de Solidarité Urbaine : 3,58 %
● TICFE
● Taxe sur les logements vacants
● Valeurs hors location

● + 70 000 € (fin de la crise sanitaire)
● + 35 000 € (redevance stationnement)

Les dépenses de personnel évoluent en tenant compte de plusieurs mesures :

● la Prime de précarité (+ 10 500 €)
● la revalorisation de la catégorie C (+ 21 000 €)
● le versement de la prime inflation (+ 13 500 €)
● l'organisation des élections (+ 6000 €)
● le renfort de personnel en raison de la crise sanitaire
● le recrutement de personnels (Projet de Ville)

● Energie / électricité +70 000 € (+45%)
● Gaz + 190 000 € (+95%)
● Sinistre Hôtel de Ville + 172 000 €
(Assurance - recettes limitées à 256 000 €)

En 2021, le montant alloué en subvention aux associations a été revalorisé de 25 %. Cependant les excédents des exercices budgétaires de la MJC Jarville Jeunes ont conduit à une révision exceptionnelle de la part fixe de la convention.

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

PPI 2020-2032 DÉPENSES EN EUROS HT

NATURE DE L'OPÉRATION	Antérieur à 2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2020-2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL 2027-2032	TOTAL PPI
Hôtel de Ville	2 564 813,24 €	1 030 535,46 €	50 729,57 €	329 707,86 €					1 410 972,89 €								1 410 972,89 €
Travaux de réfection (projet d'investissement antérieur à 2020)	2 564 813,24 €	1 030 535,46 €	46 529,57 €	1 500,00 €					1 078 565,03 €								1 078 565,03 €
Réaménagement de l'Hôtel de Ville suite au sinistre / Création d'un poste de Police Municipale			4 200,00 €	328 207,86 €					332 407,86 €								332 407,86 €
Territoires citoyens				15 000,00 €	17 250,00 €	17 250,00 €		120 000,00 €	169 500,00 €								169 500,00 €
Plan République				15 000,00 €	17 250,00 €	17 250,00 €			49 500,00 €								49 500,00 €
Parcours Mémoire / Plaques de rues modernisées avec le blason						120 000,00 €			120 000,00 €								120 000,00 €
Territoires apaisés				34 522,00 €					34 522,00 €								34 522,00 €
Déploiement de la vidéoprotection				34 522,00 €					34 522,00 €								34 522,00 €
Plan Patrimoine (Travaux de rénovation, d'embellissement, accessibilité)				584 000,00 €					584 000,00 €								584 000,00 €
Toiture Atelier				584 000,00 €					584 000,00 €								584 000,00 €
Plan Energie (Travaux d'économie d'énergie et travaux de rénovation thermique)			29 980,00 €						29 980,00 €								29 980,00 €
Etude intracting			29 980,00 €						29 980,00 €								29 980,00 €
Espaces à vivre <i>Chaque opération fera l'objet d'une A.P. spécifique</i>			87 600,00 €			340 000,00 €	340 000,00 €		767 600,00 €								767 600,00 €
Démolition Maison 74/76 rue de la République + bâtiment lato			87 600,00 €						87 600,00 €								87 600,00 €
Parvis de l'Hôtel de Ville									<i>En partenariat avec la Métropole</i>								
Parc urbain de l'Hôtel de Ville									<i>En partenariat avec VIVEST</i>								
Jardin du Quartier de l'Ecluse					340 000,00 €				340 000,00 €								340 000,00 €
Jardin du Quartier Culturel Créatif						340 000,00 €			340 000,00 €								340 000,00 €
Cimetière paysager			17 152,00 €	28 774,00 €					45 926,00 €								45 926,00 €
Restauration Monuments funéraires			17 152,00 €						17 152,00 €								17 152,00 €
Réfection mur de clôture et automatisation du portail				28 774,00 €					28 774,00 €								28 774,00 €
Aménagement paysager									<i>En cours d'évaluation</i>								
Parcours pédagogique, historique et naturaliste				41 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	191 000,00 €	20 000,00 €	35 000,00 €	45 000,00 €	20 000,00 €			120 000,00 €	311 000,00 €
<i>Restauration du Fonteno</i>				500 000,00 €	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €			<i>En partenariat avec la Métropole</i>								
Quartier Culturel Créatif	2 069 060,96 €		55 789,74 €	87 500,00 €		875 000,00 €	77 700,00 €		1 075 989,74 €								1 075 989,74 €
KIOSQUE (rénovation de la salle des fêtes)	2 069 060,96 €	0,00 €	35 789,74 €						2 104 850,70 €								2 104 850,70 €
Chaudière centrale				87 500,00 €	875 000,00 €				962 500,00 €								962 500,00 €
Infrastructures et équipements sportifs					39 000,00 €				39 000,00 €								39 000,00 €
Gymnase Ferry					39 000,00 €				<i>En cours d'évaluation</i>								
Stade Peppone/Démolition vestiaires vétustes									<i>En cours d'évaluation</i>								
Création de nouveaux vestiaires filles/garçons et Pool House									<i>En cours d'évaluation</i>								
Maison des Familles	88 310,00 €	359 709,26 €	1 092 692,24 €	613 234,32 €	0,00 €				2 065 575,82 €								2 065 575,82 €
Réhabilitation La Fontaine	88 310,00 €	356 697,98 €	1 044 254,13 €	88 770,08 €					1 489 722,20 €								1 489 722,20 €
Wadothèque - Restaurant scolaire (aménagement)		3 011,28 €	48 378,11 €	349,03 €					48 727,14 €								48 727,14 €
Appartement pédagogique et espaces de travail partagés				140 615,20 €					140 615,20 €								140 615,20 €
Aménagements extérieurs				383 500,00 €					383 500,00 €								383 500,00 €
Plan École Nouvelle Génération			138 669,80 €	333 760,00 €	157 905,00 €	703 542,00 €	523 987,00 €		1 057 863,80 €								1 057 863,80 €
École connectée Socle numérique des écoles			46 540,80 €	68 760,00 €	16 500,00 €				131 800,80 €								131 800,80 €
École décarbonnée Bésoimp emabilitation des cours d'écoles et du centre aéré			92 129,00 €	265 000,00 €	141 405,00 €	103 542,00 €	323 987,00 €		926 063,00 €								926 063,00 €
Création d'un nouveau Groupe scolaire				1 760 000,00 €	9 334 500,00 €				11 094 500,00 €								11 094 500,00 €
Pré-étude/Etude				1 760 000,00 €					1 760 000,00 €								1 760 000,00 €
Bâtiments scolaires					7 500 000,00 €				7 500 000,00 €								7 500 000,00 €
Cour de récréation					390 000,00 €				390 000,00 €								390 000,00 €
Restaurant scolaire					920 000,00 €				920 000,00 €								920 000,00 €
Mobiliers et équipements								524 500,00 €	524 500,00 €								524 500,00 €
Smart City			26 070,00 €	489 958,80 €					500 830,80 €								500 830,80 €
Marque Jarville-la-Malgrange - Nouvelle identité visuelle Site internet et charte graphique			7 800,00 €						7 800,00 €								7 800,00 €
Vie numérique			3 072,00 €	59 958,80 €					63 030,80 €								63 030,80 €
Somes interactives Maison des Familles et CCAS			15 198,00 €						<i>En partenariat avec la Métropole</i>								
Affichage légal dématérialisé				10 000,00 €					10 000,00 €								10 000,00 €
Gestion du stationnement - horodateurs - application				420 000,00 €					420 000,00 €								420 000,00 €
Pôle multimodal		210 000,00 €	61 801,00 €						271 801,00 €								271 801,00 €
Acquisition foncière Parcelle n° AD 611 et 612		210 000,00 €							210 000,00 €								210 000,00 €
Acquisition foncière Parcelle n°AD 610			61 801,00 €						61 801,00 €								61 801,00 €
Travaux d'aménagement et de rénovation									<i>En cours d'évaluation</i>								
Parking vélo /Équipements vélo									<i>En partenariat avec la Métropole</i>								
Cité du Paire				198 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €		548 000,00 €								548 000,00 €
Étude et programme				48 000,00 €					48 000,00 €								48 000,00 €
Travaux de mise aux normes et consolidation				150 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €			350 000,00 €								350 000,00 €
Acquisition d'un parc machines						150 000,00 €			150 000,00 €								150 000,00 €
TOTAL		1 600 244,72 €	1 540 424,35 €	1 600 244,72 €	349 155,00 €	1 475 792,00 €	941 687,00 €	9 479 500,00 €	21 952 637,86 €	20 000,00 €	35 000,00 €	45 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	120 000,00 €	22 072 637,86 €

PPI 2020-2032 RECETTES EN EUROS HT

NATURE DE L'OPÉRATION	Antérieur à 2020	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2020-2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL 2027-2032	TOTAL PFI
Hôtel de Ville	567 941,84 €	363 483,66 €	188 528,00 €	125 075,00 €					677 086,66 €								
Travaux de réfection (projet d'investissement antérieur à 2020)	567 941,84 €	363 483,66 €	188 528,00 €	25 075,00 €					577 086,66 €								
Réaménagement de l'Hôtel de Ville suite au sinistre / Création d'un poste de Police Municipale				100 000,00 €					100 000,00 €								
Territoires citoyens									0,00 €								
Plan République																	
Parcours Mémoire / Plaques de rues modernisées avec le blason																	
Territoires apaisés			6 754,00 €	14 000,00 €					20 754,00 €								
Déploiement de la vidéoprotection			6 754,00 €	14 000,00 €					20 754,00 €								
Plan Patrimoine (travaux de rénovation, d'embellissement, accessibilité)				210 000,00 €					210 000,00 €								
Toiture Atelier				210 000,00 €					210 000,00 €								
Plan Energie (Travaux d'économie d'énergie et travaux de rénovation thermique)			14 990,00 €						14 990,00 €								
Etude Intraçing			14 990,00 €						14 990,00 €								
Espaces à vivre Chaque opération fera l'objet d'une A.P. spécifique						272 000,00 €	272 000,00 €		544 000,00 €								
Démolition Maison 74/76 rue de la République + Bâtiment Laio																	
Parvis de l'Hôtel de Ville																	
Parc urbain de l'Hôtel de Ville																	
Jardin du Quartier de l'Ecluse						272 000,00 €			272 000,00 €								
Jardin du Quartier Culturel Créatif							272 000,00 €		272 000,00 €								
Cimetière paysager				592,00 €					592,00 €								
Restauration Monuments funéraires				592,00 €					592,00 €								
Réfection mur de clôture et automatisation du portail																	
Aménagement paysager																	
Parcours pédagogique, historique et naturaliste				5 000,00 €				100 000,00 €	105 000,00 €								
Renaturation du Fonteno									Financé par la Métropole								
Quartier Culturel Créatif	764 568,08 €			409 462,00 €		340 000,00 €			749 462,00 €								
KIOSQUE (réhabilitation de la salle des fêtes)	764 568,08 €			409 462,00 €					409 462,00 €								
Chauffière centrale						340 000,00 €			340 000,00 €								
Infrastructures et équipements sportifs																	
Gymnase Ferry																	
Stade Peppone/Démolition vestiaires vétustes																	
Création de nouveaux vestiaires filles/garçons et Pool House																	
Maison des Familles	259 679,30 €	60 000,00 €	589 368,26 €	557 881,35 €	254 799,79 €				1 462 049,40 €								
Rénovation La Fontaine	259 679,30 €	60 000,00 €	589 368,26 €	321 957,44 €													
Ludothèque - Restaurant scolaire (aménagement)				26 724,00 €													
Appartement pédagogique et espaces de travail partagés				109 199,91 €	254 799,79 €												
Aménagements extérieurs				100 000,00 €					100 000,00 €								
Vie numérique			14 400,00 €						14 400,00 €								
Atelier numérique - Maison des Familles																	
Borne interactive Maison des Familles			7 200,00 €														
Borne interactive C.C.A.S			7 200,00 €														
Cabine + borne interactive Hôtel de Ville																	
Chromecast C.M2																	
Tablettes Senior																	
Plan école Nouvelle Génération			55 277,40 €	287 519,00 €			454 000,00 €		798 796,40 €								
Ecole connectée Socle numérique des écoles				75 519,00 €					75 519,00 €								
Ecole décarbonnée Bésoimpéméabilisation des cours d'écoles et du centre aéré			55 277,40 €	212 000,00 €			454 000,00 €		723 277,40 €								
Création d'un nouveau Groupe scolaire									4 437 800,00 €								
Pré-étude/Etude																	
Bâtiments scolaires																	
Cour de récréation																	
Restaurant scolaire																	
Mobiliers et équipements																	
Smart City																	
Marque Janville-la-Matgrange - Nouvelle identité visuelle Site internet et charte graphique																	
Vie numérique																	
Affichage légal dématérialisé																	
Gestion du stationnement - horodateurs																	
Pôle multimodal			42 377,36 €						42 377,36 €								
Acquisition foncière Parcelle n° AD 611 et 612																	
Acquisition foncière Parcelle n°AD 610			42 377,36 €						42 377,36 €								
Travaux d'aménagement et de rénovation																	
Parking vélo /Équipements vélo																	
Cité du Paire																	
Étude et programme																	
Travaux de mise aux normes et consolidation																	
Acquisition d'un parc machines																	
TOTAL	1 592 188,72 €	423 483,66 €	911 695,02 €	1 409 529,55 €	254 799,79 €	612 000,00 €	728 000,00 €	100 000,00 €	9 077 507,82 €								

LE BILAN DES ORIENTATIONS 2021

Une Ville en transitions urbaines, démocratiques, écologique et environnementale



Créer le parc urbain de l'Hôtel de Ville

Protocole d'accord entre la Ville de Jarville-la-Malgrange et le bailleur social Vivest (anciennement Société Lorraine d'Habitat avant la fusion avec Logiest), propriétaire de l'immeuble d'habitation fortement dégradé Les 2 Terrasses ainsi que des parcelles contiguës, emprise foncière du nouveau programme d'habitat et du futur Parc urbain de l'Hôtel de Ville.

Ce protocole d'accord révisé le programme de construction de logements neufs (de 60 à 20 appartements) sur une emprise foncière moins étendue et avec maintien du parking souterrain avant transfert de propriété des parcelles libérées pour créer le Parc urbain de l'Hôtel de Ville, **en partenariat avec Vivest, la Ville de Jarville-la-Malgrange et la Métropole du Grand Nancy.**



Créer la première voie verte reliant le canal de la Marne au Rhin à la route de Mirecourt

Travaux de réalisation du premier tronçon de la voie verte reliant le Canal de la Marne au Rhin à la route de Mirecourt entre la rue de la République et la rue Maréchal Foch. Livraison initialement prévue en décembre 2021, retardée en raison de la situation sanitaire et des conditions

météorologiques de fin d'année. Lancement de l'étude de faisabilité et d'aménagement du tracé du second tronçon en partenariat avec la Métropole du Grand Nancy.

Financement des travaux : Ville de Jarville-la-Malgrange



Engager la réflexion sur la création et l'aménagement du Quartier de l'Écluse, premier quartier écologique et solidaire

Réalisation du diagnostic urbain et des perspectives d'évolution possibles (scénarii d'aménagement) par le cabinet Cittanova **en partenariat avec la Métropole du Grand Nancy.**

Financement de l'étude : Métropole du Grand Nancy, OAP – Orientations d'aménagement et de programmation.



Réaliser une étude urbaine pour la transformation de l'îlot Foch-Renémont en «Quartier culturel créatif»

Étude de faisabilité, du diagnostic urbain aux scénarii d'aménagement possibles : « Devenir de l'îlot Foch, vers une nouvelle centralité ? », réalisée par le cabinet A.com'architectes.

Financement de l'étude : Ville de Jarville-la-Malgrange (48 000 €). Concomitamment, étude de faisabilité de la découverte et remise en valeur du ruisseau du Fonteno, rue Renémont, réalisée par la Métropole du Grand Nancy.



Optimiser le plan de circulation

Diffusion d'un questionnaire-enquête « Une Ville à vivre ». Engagement des réflexions participatives avec les habitants lors des « Marches exploratoires » (ou « Diagnostics en marchant ») et des rendez-vous de « La Fabrik du Projet ». Aménagements de sécurité. Création de la Zone 30 « République ». Création de la Zone de

rencontre « Kléber » avec la participation des riverains aux propositions d'aménagement. Révision en cours du plan de circulation et de stationnement. Mise en étude des propositions d'aménagement de voiries. **Financement : Ville de Jarville-la-Malgrange (enveloppe voirie gérée par la Métropole du Grand Nancy).**



Lancer un Conseil coopératif

Mise en place du groupe de travail relatif aux réflexions préparatoires à l'installation du Conseil coopératif. Lancement de la « Caravane de la démocratie coopérative » et appel à candidature auprès des habitants. Création au tableau des emplois de la

Commune d'un poste de « Chargé de démocratie locale » pour accompagner et assister les travaux du Conseil coopératif.



Créer un atelier citoyen «écologie urbaine et paysagère»

Expérimentation au cours de l'été d'un atelier de confection de bombes à fleurs (« Festi'Fleurs ») et de jardins nourriciers ouverts à tous en différents endroits de Commune. Chantier éducatif et éco-citoyen au cimetière communal **en partenariat avec la MJC Jarville Jeunes, l'EVS Kaléidoscope et le service Écologie et**

Aménagement paysager . Financement du chantier éducatif : Ville de Jarville-la-Malgrange (1450 €) + État (1450 €) + CAF 54 (1920 €)



Créer des zones «espaces sans tabac»

Création des espaces sans tabac aux abords des écoles (une première à la Métropole du Grand Nancy !), du centre de loisirs, des restaurants scolaires et des enceintes sportives avec la **participation des élèves maternelles et élémentaires pour la réalisation du logo et des panneaux de signalisation.**

Financement des travaux : Ville de Jarville-la-Malgrange (3000 €)



Élaborer un plan d'actions pour la conservation et la transition écologique et solidaire (PACTES)

Co-construction des orientations pour la protection et la conservation de la biodiversité et des actions à mener en faveur de la transition écologique et solidaire avec les habitants en partenariat avec la **SAPL Grand Nancy Habitat, Eden, Flore 54, Plan B Nancy, les représentants de Jarville-la-Malgrange au C3D.**



Inscrire la Commune dans le plan de désimperméabilisation et renaturation des sols des cours d'écoles, du centre de loisirs et de l'enfance (CLEJ) et de l'Espace la Fontaine

Étude en cours des projets de désimperméabilisation après concertation avec les équipes enseignantes et le personnel communal. Dépôt des dossiers de subvention auprès de l'**Agence de l'Eau Rhin Meuse.**

Financement : Ville de Jarville-la-Malgrange (36 850 €) + Agence de l'eau Rhin Meuse (55 270 €)



Poursuivre les actions d'embellissement de la Ville (St Valentin, fête nationale et fête patriotiques...)

Réalisation de deux fresques monumentales par les street-artistes internationaux Newercrew, rond-point de la Belle-Croix **en partenariat avec Le Mur Nancy et le concours de Batigère .** Création d'œuvres de street-art par les enfants du Programme de réussite éducative (PRE) de Jarville-la-Malgrange pour dessiner un parcours art urbain dans la Ville. Décors urbains d'événements particuliers (Saint-Valentin, des Festiv'Été, Semaines féériques...).

Financement des œuvres : Ville de Jarville-la-Malgrange (40 000 euros) + Batigère (mise à disposition).



Élaborer un plan de nettoyage de la voirie et des

Réalisation de la cartographie des rues et espaces publics de la Commune. Dotation d'un service propreté avec des moyens dédiés pour intervenir plus régulièrement et plus fréquemment sur l'espace public. Signature de la convention de prestations propreté avec la Métropole du Grand Nancy avant le transfert de la compétence nettoyage manuel au 1er janvier 2023.

Coût de la prestation propreté assuré par la Ville de Jarville-la-Malgrange (58 000 euros annuel, coût estimatif maximal).

Une Ville bienveillante, solidaire et attentive à l'accompagnement de tous les âges de la vie



Réaliser une analyse des besoins sociaux (ABS)

Réalisation de l'analyse des besoins sociaux par le cabinet Dunamis dans une démarche participative associant les habitants (questionnaire) et acteurs du territoire (comité de pilotage et groupes de travail).

Financement : Ville de Jarville-la-Malgrange (13 656 €)



Ouvrir la réflexion autour d'un lieu d'accueil des familles et de soutien à la parentalité

Redéfinition du projet de réhabilitation de l'Espace La Fontaine en « Maison des Familles », lieu d'accueil et d'échanges d'expériences entre parents, grands-parents et professionnels intervenant dans les champs de l'enfance et de la petite-enfance. Engagement des discussions avec la CAF de Meurthe-et-Moselle pour la création d'un lieu accueil parents-enfants (LAPE) et la Ville de Laneuveville-devant-Nancy pour l'ouverture d'un réseau de la petite-enfance (REP) pour les assistants maternels.

Financement : Ville de Jarville-la-Malgrange + CAF de Meurthe-et-Moselle (Convention Territoriale Globale) + État (Dotation Politique de la Ville 2021) pour la réalisation des travaux.



Maintenir les bons d'achat Senior et les actions de soutien en faveur des personnes âgées

Distribution de 574 bons d'achat Seniors d'une valeur faciale de 15 euros à valoir dans les commerces de proximité.

Financement : CCAS de Jarville-la-Malgrange (8970 €) + Commerces participants à l'opération (+10% de remise supplémentaire)



Développer les actions de santé

Programme de manifestations (Fraîch'Attitude, Octobre Rose, Mars Bleu, Opération Petits « Petits déjeuners Trisomie 21 »...) et conférences dédiées aux Seniors. Ouverture du 1er centre de vaccination de France ouvert aux + de 75 ans avant son élargissement à toute la population dès le 13 janvier 2021. Soutien matériel aux professionnels de santé et mobilisation de la réserve civile et citoyenne.

Coûts de fonctionnement et des mises à disposition du personnel et du matériel du centre de vaccination assurés par la Ville de Jarville-la-Malgrange (295 650 euros).



Poursuivre les actions de la Ville dans la lutte contre la COVID-19 et poursuivre les actions du plan communal d'urgence et de prévention

Mise en œuvre du plan communal d'urgence et de prévention. Inscription de la Commune dans le plan métropolitain de lutte contre la Covid-19. Dotations de masques et de gel hydro-alcoolique aux écoles primaires et au collège Albert Camus. Dotations d'équipements de protection aux agents territoriaux. Déclinaison des protocoles sanitaires.

Financement : Ville de Jarville-la-Malgrange

Une Ville citoyenne, lieu d'éveil et d'épanouissement pour tous



Engager le plan écoles nouvelle génération

Définition des objectifs, de la méthodologie et du calendrier du plan École Nouvelle Génération. Présentation de la démarche aux équipes enseignantes. **Déploiement du socle numérique des écoles.** Concertation autour du projet de désimperméabilisation des cours de récréation **en partenariat avec le CAUE et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.**

Financement du Socle numérique des écoles : 100 802 euros (75 519 € de subventions de l'État ; reste à charge de la Ville : 25 284 €)



Pérenniser l'opération «Mon cartable» avec la gratuité des fournitures

Gratuité des fournitures des scolaires pour les élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire.



Développer les manifestations communales : Festiv'été, fêtes de la Saint Nicolas...

Programme d'animations « Festiv'Été » et « Semaines féériques » lors de la Saint-Nicolas et fêtes de fin d'année. (Festiv'été 2021, ce sont plus de 100 animations ayant accueillies plus de 4500 personnes et mobiliser les bénévoles sur 243 heures.

Financement : Ville de Jarville la Malgrange + État



Soutenir financièrement et matériellement les associations et club sportifs

Diffusion d'un questionnaire-enquête auprès des associations de la Commune. Augmentation de +25% du budget alloué aux subventions. Augmentation de nombre d'associations subventions ou soutenues matériellement par la Commune.



Inscrire la Commune dans le schéma culturel métropolitain

Réalisation du diagnostic territorial par la Métropole du Grand Nancy en cours et amorce de la mise en réseau des acteurs. Création au tableau des emplois de la Commune d'un poste de « Chargé de développement culturel et attractivité du territoire ».

Une Ville entreprenante, territoire d'innovations et d'expérimentations



Transformer les anciens locaux industriel avenue de la Malgrange en Cité des Métiers d'Art, lieu d'incubation et de création, ateliers et espaces de travail collaboratifs

Écriture du projet d'établissement de la « Cité du Faire » et recherche de partenariats. Installation de La Benne idée, première recyclerie créative de la Métropole du Grand Nancy. Organisation de l'exposition « Essayer – Recommencer – Apprendre »

avec La Box des Artisans d'Art et le soutien de la DRAC Grand-Est et l'engagement de la Métropole du Grand Nancy, du Département de Meurthe-et-Moselle et la Région Grand-Est.
Financement : La Box des Artisans d'Art + DRAC Grand-Est.



Agir en faveur de l'insertion par l'emploi (concours financiers à la Mission locale, chantiers éducatifs rémunérés...)

Soutien financier et matériel à la Mission locale. Dynamique partenariale avec la MJC Jarville Jeunes, l'EVS Kaléidoscope, La Benne idée et la Prévention spécialisée de Meurthe-et-Moselle pour l'organisation et le financement de chantiers d'insertion.

Subvention à la Mission locale (68 000 euros) + mise à disposition de locaux et pris en charge des dépenses de fluides, d'entretien et de téléphonie.



Définir une stratégie de communication

Définition de la stratégie de communication en cours, à mettre en perspective avec l'adoption de nouveaux outils et supports de communication.



Soutenir l'attractivité et le rayonnement du territoire (valorisation des zones d'activités, organisation d'événements commerciaux...)

L'adoption de la stratégie de développement économique de la Métropole du Grand Nancy et la création de l'Agence de développement économique sur la Multipôle Sud au cours de l'année 2021 serviront de point d'appui à une stratégie locale.



Soutenir l'attractivité et le rayonnement du territoire (valorisation des zones d'activités, organisation d'événements commerciaux...)

Création d'une nouvelle identité visuelle et charte graphique de la Ville. Refonte du magazine municipal, du site internet et création de l'application mobile.

Financement : Ville de Jarville-la-Malgrange (1 0 800 €)

Une administration performante au service des usagers et de son territoire



Réorganiser les services municipaux avec la définition de sept directions opérationnelles couvrant l'ensemble des domaines de compétences de la Ville

Élargissement du périmètre des missions et interventions des services. Engagement dans la démarche « Service publics + » pour des services publics plus proches, plus simples et plus efficaces. Création de sept directions opérationnelles avec un organigramme plus lisible.



Engager des chantiers de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, de la redéfinition du temps de travail et de la refonte du régime indemnitaire

Mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Sécurisation des parcours professionnels des agents. Valorisation de l'engagement professionnel (prime annuelle).



Réaliser l'état patrimonial de la Ville

Réalisation du bilan patrimoine. Définition de la stratégie de gestion des bâtiments et équipements communaux. Élaboration d'une programmation de travaux. Lancement de l'étude Intracting pour la programmation des travaux énergétiques en partenariat avec La Banque des Territoires.

Financement : Ville de Jarville-la-Malgrange (14 990 euros) + Banque des Territoires (14 990 euros).



Procéder à l'inventaire physique des biens communaux

Les absences prolongées des agents du service Patrimoine n'ont pas permis d'engager ce chantier.



Renforcer les moyens alloué à la Police Municipale (Recrutement de deux ASVP, dotation d'un nouveau véhicule)

Recrutement d'un agent de Police municipale et deux agents de surveillance de la voie publique. Création au tableau des emplois d'un troisième poste de policier municipal. Dotation d'un véhicule neuf supplémentaire, d'un scooter électrique et de deux vélos électriques avec équipements de protection.



Organiser la transparence des procédures et les prises de décisions (mise en place d'une commission d'étude de demandes de subvention, analyse collégiale des devis...)

Rédaction d'un règlement d'attribution des subventions aux associations. Signature obligatoire de la charte de la laïcité. Installation d'un groupe d'étude des demandes de subvention. Mise à disposition des élus des dossiers de demande de subvention déposés par les associations. Mise en place de procédure d'achat conforme au droit et règles de la comptabilité publique. Élaboration du livre des procédures internes.

ANNEXES

Historique des différentes mesures de soutien au bénéfice des Collectivités

Le PLF 2022 s'inscrit dans un cadre particulier hérité des différentes lois de finances rectificatives votées depuis le début de la crise sanitaire, comportant de nombreuses mesures de soutien aux Collectivités :

- Clause de sauvegarde fiscale : 190,5 millions d'euros :

- Concerne les collectivités du bloc communal ainsi que certains groupements de collectivités territoriales spécifiques ;
- Mise en place en 2020, reconduite en 2021 (sauf pour les recettes domaniales) ;
- Vise à préserver les recettes fiscales des collectivités sur la base d'un panier de ressources globalisé (comparaison entre 2020 et une moyenne 2017-2019 et comparaison entre 2021 et une moyenne 2017-2019) ;
- Sa reconduction pour 2022 ne figure pas dans le PLF pour 2022 mais devrait faire l'objet de discussion lors des débats parlementaires.

- Dotations au profit des régies exploitant un SPIC au profit des collectivités subissant une dégradation de leur épargne du fait notamment de pertes tarifaires : 200 millions d'euros :

- Deux dotations différentes bénéficiant, sous certaines conditions, aux régies exploitant un SPIC, et aux collectivités (communes, EPCI, syndicats mixtes) qui ont subi une dégradation de leur épargne brute consécutive à des pertes tarifaires, ou des pertes de recettes de redevances versées par les délégataires de service public ;
- Concerne les régies et les collectivités qui ont subi une dégradation de leur épargne brute en 2020.

- Avances remboursables aux autorités organisatrices de la mobilité : 567 millions d'euros.

- Avances remboursables aux départements sur le produit des DMTO : 120 millions d'euros.

- D'autres mesures sectorielles ont été prises, notamment au bénéfice des gestionnaires privés et publics de remontées mécaniques dans les collectivités locales en montagne.

▸ Les mesures du PLF 2022 et leur impact sur les finances des Collectivités

Soutien à l'investissement local

- Les Collectivités territoriales bénéficieront de 276 M€ supplémentaires au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle ;

- Le PLF pour 2022 acte un abondement 350 M€ de DSIL, supplémentaire, pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) .

- En matière de FCTVA, la Loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 a rétabli l'éligibilité des dépenses pour les études, l'élaboration et la modification des documents d'urbanisme et pour la numérisation du cadastre.

- Niveau du FCTVA maintenu par rapport à 2021 : 6,5 M€ ;

- Plan d'investissement « France 2030 » présenté le 12 octobre 2021 par Emmanuel Macron. Il se compose de 34 milliards – 30 milliards de subventions et 4 milliards de fonds propres pour les entreprises – étalé sur cinq ans dont 3,5 milliards d'euros dans le PLF 2022. Ces milliards sont ventilés de la façon suivante :

- 8 milliards d'euros consacrés à l'énergie et la décarbonation de l'économie dont 2 milliards d'euros pour la filière hydrogène et 1 milliard au nucléaire ;
- 6 milliards d'euros vers les secteurs de l'électronique et de la robotique ;
- 5 milliards d'euros dans les start-up dont 2 milliards de subventions et 3 milliards de fonds propres ;
- 4 milliards d'euros pour les transports notamment en direction des batteries et de la construction d'un avion bas carbone ;
- 2 milliards d'euros doivent financer une « révolution du système agroalimentaire », dont 500 millions d'euros en fonds propres ;
- 3 milliards d'euros fléchés vers la recherche et l'industrie de la santé, afin de produire d'ici 2030 une vingtaine de biomédicaments et développer les « dispositifs médicaux de demain » ;
- 2,5 milliards d'euros vers la formation ;
- 2 milliards d'euros pour la culture, l'exploration spatiale et des fonds marins.

Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

- Le montant de la DGF du bloc communal et départements demeurerait stable (27 Md€)

- L'accent serait porté sur les dotations de péréquation des communes :

- + 95 M€ en 2022 pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- + 95 M€ en 2022 pour la dotation de solidarité rurale (DSR)

- La dotation nationale de péréquation (DNP) verrait son enveloppe inchangée pour la 8ème année consécutive.

- Augmentation de la dotation d'intercommunalité de + 30 M€

- L'augmentation de ces enveloppes devrait, comme les années précédentes, être compensée par l'écêtement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI.

Réforme de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

- La réforme inscrite au PLF propose de doubler le montant, soit 20 M€, et de créer une nouvelle fraction destinée aux communes situées dans un parc naturel régional.

Réforme des indicateurs financiers et fiscaux

1.Objet de la réforme :

- La suppression de la TH sur les résidences principales ainsi que la réduction des valeurs locatives servant au calcul des bases d'imposition des établissements industriels conduiraient à d'importantes évolutions dans les calculs des indicateurs financiers et fiscaux servant à la détermination de la DGF et des différents mécanismes de péréquations tes que le FPIC ;
- La révision du mode de calcul du potentiel financier et d'effort fiscal.

2.Le potentiel financier, le panier de recette est élargi

- Le potentiel financier mesure la richesse fiscale d'une collectivité. Rapporté au nombre d'habitants, plus il est faible, plus le niveau de dotation d'une collectivité est potentiellement élevé.

- A compter de 2022, le potentiel relatif à la taxe d'habitation sur les résidences principales est naturellement supprimé. De plus, la formule de calcul intègre de nouveaux produits fiscaux :

- Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) pour les communes;
- Taxe sur les pylônes ;
- Majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE);
- Fraction de TVA octroyée aux EPCI répartie au prorata de la population de la commune dans le total de la population de l'EPCI.

3.L'effort fiscal simplifié

- L'effort fiscal mesure la pression fiscale applicable sur une collectivité. Son niveau dépend d'un rapport entre le produit fiscal réellement perçu par une collectivité et son potentiel ;

- Jusqu'en 2021, le produit fiscal comprenait des produits de TH, de TFPB, de TFPNB et de TEOM/REOM, perçus sur le territoire d'une commune, par cette dernière mais aussi par les EPCI ;

- A compter de 2022, l'effort fiscal va ne sera calculé qu'en fonction du produit fiscal perçu par la commune ;

- Une fraction de correction est prévue pour lisser les effets de ces nouvelles mesures

4.Calendrier de déploiement de la réforme et de mise en place d'une « fraction de correction »

- Les effets de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux devraient seront lissés sur la période 2022-2028. Le PLF pour 2022 prévoit la mise en place d'une « fraction de correction »

destinée à neutraliser totalement dans un premier temps, puis partiellement par la suite, les effets non seulement des indicateurs financiers et fiscaux proprement dits, mais aussi ceux hérités des réformes de la TH et des impôts de production. ;

- La neutralisation serait complète pour 2022 ;
- La fraction de correction devrait neutraliser 90 % des différentes réformes en 2023, puis 80 % en 2024, 60 % en 2025, 40 % en 2026, 20 en 2027. En 2028, aucun correctif ne serait intégré.

5.Mesures diverses

- Ajustement des dispositions en lien avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (amendement I-2131 – Assemblée nationale) :
- Mise en place d'une allocation compensatrice des exonérations fiscales de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux :
 - Les collectivités locales devraient bénéficier de compensations fiscales sur les exonérations obligatoires de la TFPB de 25 à 30 ans des logements sociaux dont l'agrément sera attribué entre 2021 et 2026 ;
 - La compensation serait mise en place pour une durée de dix années.
- Expérimentation de la recentralisation du RSA :
 - Les Conseils départementaux disposent jusqu'au 15 janvier 2022 pour candidater à l'expérimentation de la recentralisation du RSA ;
 - Reviendraient dans les mains de l'Etat : l'instruction administrative, la décision d'attribution, le financement des allocations.
- Cotisation à 0,1% de la masse salariale pour financer l'apprentissage : la mise en place, à compter de 2022 d'une cotisation spéciale à l'apprentissage fixée, au maximum, à 0,1 % de la masse salariale des collectivités territoriales, perçue par le CNFPT, permettant de financer 50 % du coût global de formation.
- Responsabilité de l'ordonnateur et du comptable public :
 - L'article 41 du PLF pour 2022 prévoit habilitier le Gouvernement à prendre de nouvelles dispositions par voie d'ordonnance permettant de mettre en place un nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics, englobant l'ensemble des acteurs de la chaîne financière ;
 - L'objectif de cette réforme est de tendre à terme vers des sanctions plus efficaces et mieux ciblées, en cas de préjudice financier significatif et dans des situations de négligences et de carences graves.
- La fin des contrats de « Cahors » encadrant les dépenses des collectivités ;
- L'abandon de la réforme de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) afin de ne pas réduire une ressource fiscale des collectivités.

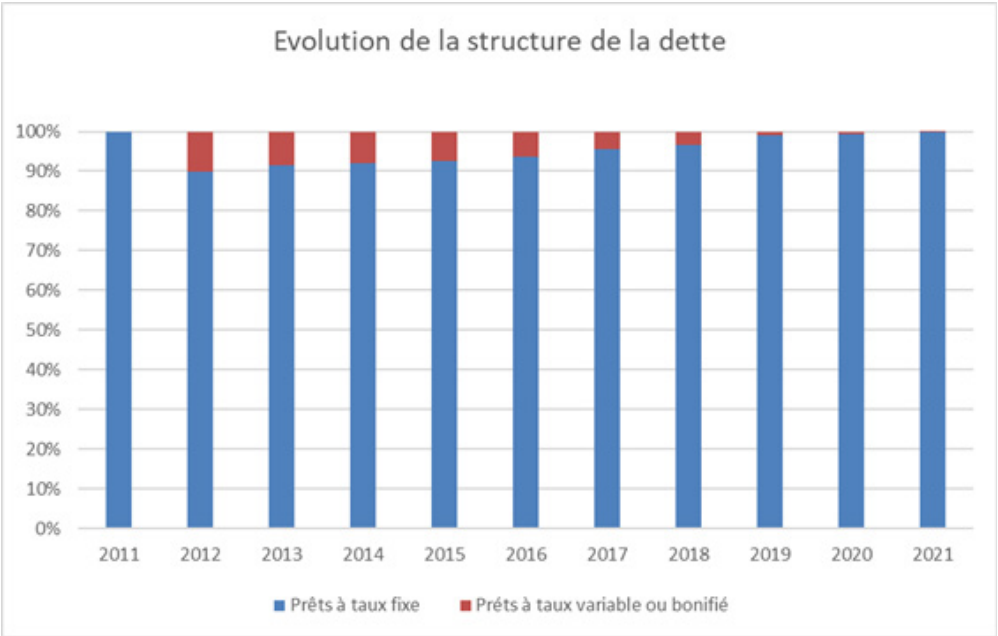
ANALYSE DE L'ENCOURS DE LA DETTE

En 2022, l'encours de dette, selon les prévisions, devrait être fixé à 6,470 M€.

Parmi les cinq prêteurs de la ville, le Crédit Agricole de Lorraine est le premier prêteur en raison de nouveaux emprunts contractualisés en 2020 et 2021 devant la Caisse d'Epargne de Nancy ; ces deux établissements représentent 60 % de l'encours de la Commune.

PRETEURS	Montant	%
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	93 054,20 €	1%
CAISSE D'EPARGNE DE NANCY	1 708 404,72 €	26%
CREDIT AGRICOLE	2 164 595,83 €	33%
CREDIT MUTUEL	1 232 570,75 €	19%
LA BANQUE POSTALE	1 271 830,00 €	20%
TOTAL	6 470 455,50 €	100,00%

Évolution de la structure de dette souscrite auprès des établissements de crédits (hors CAF)



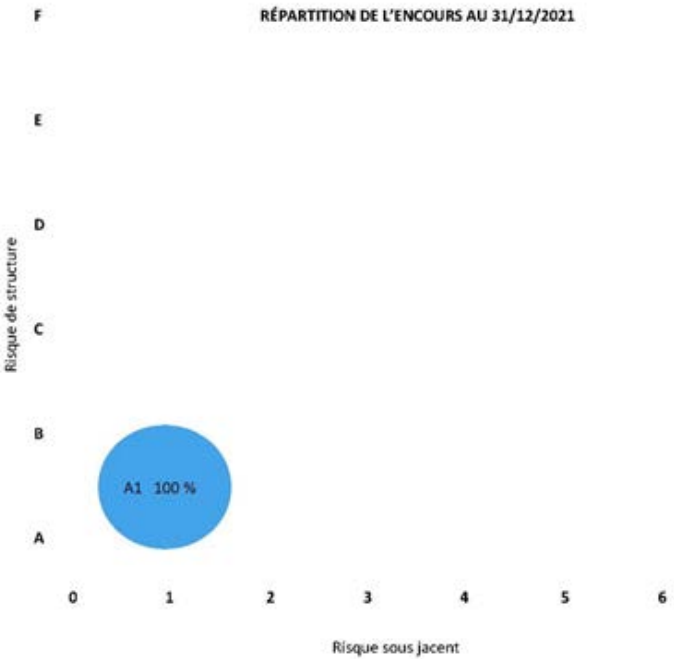
La ville a toujours privilégié la sécurisation de son encours de dette avec des emprunts à taux fixe.

Classification Gissler

La charte de bonne conduite signée en 2019 entre les établissements bancaires et les collectivités et la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque.

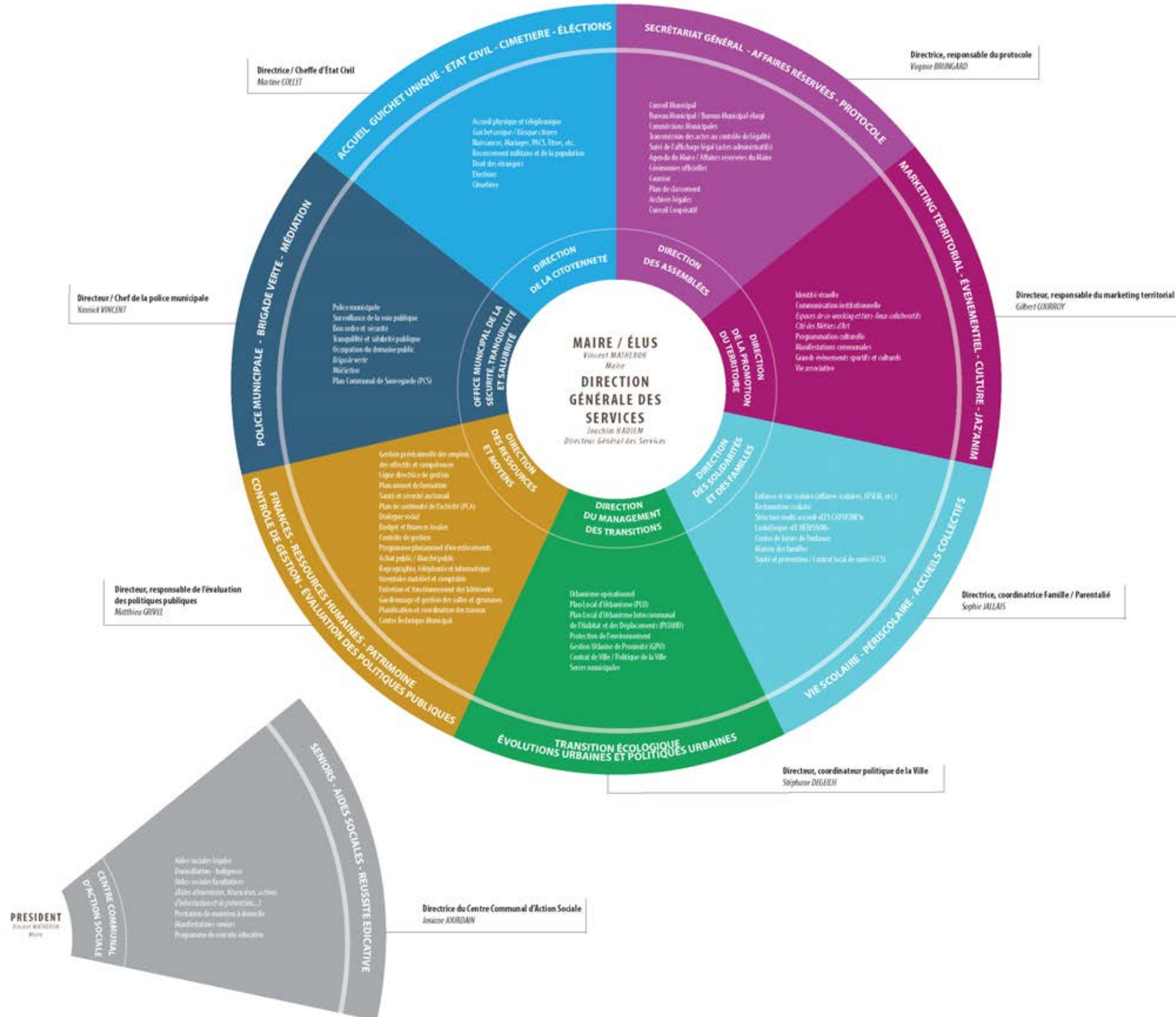
La charte Gissler, permet de classer chacun des emprunts en deux familles de risques découpées en 5 niveaux : le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent traduit la complexité de l'indice des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. La lecture de la typologie s'apprécie du moins risqué (A1) au plus risqué (F6).¹

Ainsi, depuis 2011, 100 % de l'encours de la dette de la Commune est classé dans les catégories considérées comme sans risques A1.



Organigramme
des missions et compétences
DE LA VILLE DE JARVILLE-LA-MALGRANGE
et du Centre Communal d'Action sociale

V15 FEVRIER 2022



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES

Sous la Direction du Directeur Général des Services, Joachim NADJEM

		VM	DA	JP	RM	PD	DG	AW	CC	ND
Direction des Assemblées Virginie BRUNGARD	SG - Conseil Municipal	X								
	SG - Bureau Municipal + Bureau Municipal élargi	X		X	X	X	X	X	X	X
	SG - Commissions Municipales	X								
	SG - Conseil Coopératif	BG								
	SG - Tenue du registre des délibérations	X								
	SG - Transmission des actes au contrôle de légalité et diffusion des actes rendus exécutoires	X								
	SG - Suivi de l'affichage légal (actes administratifs)	X								
	SG - Contrôle juridique des actes (décisions du Maire, délibérations, arrêtés municipaux, etc.)	X								
	SG - Agenda et Affaires réservées du Maire	X								
	SG - Secrétariat Maire - DGS	X								
	SG - Courrier	X								
	SG - Plan de classement + Arborescence informatique	X								
	SG - Archives légales	X								

		VM	DA	JP	RM	PD	DG	AW	CC	ND
Direction de la Citoyenneté Martine COLLET	GRC - Services publics +	NC								
	GRC - Accueil physique et téléphonique	NC								
	État-civil - Naissances, Mariages, PACS, Titres, etc	NC								
	GRC - Guichet unique / Kiosque citoyen (en cours)	NC								
	État-civil - Recensement de la population	NC								
	Élections	X								
	Cimetière (législation funéraire, concessions funéraires, gardiennage et entretien)	NC								

		VM	DA	JP	RM	PD	DG	AW	CC	ND
Office Municipal de la Sécurité, Tranquillité et salubrité Yannick VINCENT	PM - Police municipale (bon ordre, sécurité, tranquillité, voie publique, etc.)	X								
	PM - Gestion de l'occupation du domaine public	X								
	PM - Lutte contre le logement insalubre et l'habitat indigne	X								
	PM - Gestion des objets trouvés	X								
	Brigade verte	X								
	Médiation	X								
	Plan Communal de Sauvegarde	X								
	Réserve communale de sécurité civile	X								

		VM	DA	JP	RM	PD	DG	AW	CC	ND
Direction des Ressources et des Moyens Matthieu GRIVEL	RH - Rémunérations, carrières et parcours professionnels						X			
	RH - Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC)						X			
	RH - Lignes directrices de gestion (gestion administrative et statutaire, cycles de travail, etc.)						X			
	RH - Conseiller mobilité carrière (CMC)						X			
	RH - Plan annuel de formation + Bilan annuel de formation						X			
	RH - Stages, apprentisages et candidatures spontanées						X			
	RH - Conseils à l'équipe encadrante dans sa fonction de management, de tutorat, etc.						X			
	RH - Santé et sécurité au travail + Prévention des risques psychosociaux (RPS)						X			
	RH - Démarche de qualité de vie au travail						X			
	RH - Dialogue social (CT + CHSCT > CST)						X			
	RH - Bilan social (> rapport de responsabilité sociale)						X			
	RH - Protection fonctionnelle des agents territoriaux et des élus municipaux						X			
	RH - Contentieux						X			
	FIN - Analyse des données financières et prévisions budgétaires						X			
	FIN - Budget primitif, budget annexe et compte administratif						X			
	FIN - Programme pluriannuel d'investissements + Opérations individualisées						X			
	FIN - Stratégie financière et perspectives pluriannuelles (épargne brut, autofinancement, emprunts, etc.)						X			
	FIN - Gestion active de la dette						X			
	FIN - Suivi des demandes de subventions et de financements						X			
	FIN - Suivi des ordonnancements (mandats, titres, etc.)						X			
	FIN - Suivi de la consommation des crédits						X			
	FIN - Commande publique, Achat public et Marchés publics, Suivi des contrats						X			
	FIN - Reprographie, téléphonie et informatique						X			
	FIN - Inventaire comptable						X			
	FIN- Évaluation des politiques publiques	X					X			
	FIN - Observatoire fiscal	X					X			
	PAT - Assurance des bâtiments et biens communaux		X							
	PAT - Fonctionnement des bâtiments communaux (contrôle d'accès, alarme, fluides, etc.)		X							
	PAT - Exploitation et gardiennage des bâtiments communaux		X							
	PAT - Hygiène et sécurité des bâtiments communaux (commission de sécurité)		X							
	PAT - Entretien et maintenance des bâtiments communaux (CTO, défibrillateurs, extincteurs, etc.)		X							
	PAT - Maintenance des équipements communaux et aires de jeux		X							
	PAT - Planification et coordination des travaux (commissions travaux)		X							
	PAT - Inventaire physique		X							
	PAT - Gestion et location des salles municipales (hors équipements sportifs)		X							
	PAT - Gestion et location des équipements sportifs (gymnases, stades)		X							
	PAT - Gestion et location du matériel		X							
	CTM - Centre technique municipal (travaux en régie)		X							

		VM	DA	JP	RM	PD	DG	AW	CC	ND
Direction des Familles et des Solidarités Sophie JALLAIS	AC - Structure multi-accueil "LES CAPUCINES"			X						
	AC - Relais de la petite enfance (en cours)			X						
	AC - Ludothèque "LE HÉRISSON"			X						
	AC - Maison des Familles			X						
	AC - Centre de loisirs et de l'enfance (CLEJ)			X						
	AC - Coordination enfance-jeunesse-parentalité			X						
	Politique de santé et prévention, inclusion des personnes en situation de handicap			CM						
	AC - Préfiguration du centre social			X						
	VSP - Conseil municipal des enfants (CME)									X
	VSP - Sport scolaire									X
	VSP - Enfance et vie scolaire (affaires scolaires, écoles, ATSEM, etc.)									X
	VSP - Périscolaire									X
	VSP - Restauration scolaire									X

		VM	DA	JP	RM	PD	DG	AW	CC	ND
Direction du Management des Transitions Stéphane DEGEILH	EUPU - Schéma directeur d'aménagement urbain		X							
	EUPU - Urbanisme opérationnel (déclaration d'intention d'aliéner, déclaration préalable, etc.)	X	X							
	EUPU - Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)		X							
	EUPU - Plan local de l'habitat durable (PLHD)		X							
	EUPU - Mobilités et plan de déplacements urbains (PDU)				X					
	EUPU - Mobilités et plan vélo				BG					
	EUPU - Plan de nettoyage de la voirie et des espaces publics				X					
	TE - PACTES				X					
	TE - Plan pluriannuel d'économies d'énergies				X					
	TE - Plan de développement durable (PDD)				X					
	TE - Protection des espaces verts				X					
	TE - Serres municipales et écologie paysagère				X					
	PV - Gestion urbaine de proximité (GPU)	CK								
	PV - Comité de pilotage QPV	CK								
	PV - Contrat de ville	CK								

		VM	DA	JP	RM	PD	DG	AW	CC	ND
Direction de la Promotion du Territoire Gilbert COURROY	COM - Identité visuelle (charte graphique)	X						X		
	COM - Communication institutionnelle (interne et externe)	X						X		
	MT - Commerce local et artisanat							X		
	MT - Relations avec les entreprises							X		
	MT - Zones d'activités							X		
	MT - Espaces de co-working et tiers-lieux collaboratifs							X		
	MT - Cité du Faire							X		
	EVE - Programmation culturelle					X				
	EVE - Pratique sportive					X				
	EVE - Manifestations communales								X	
	EVE - Conventions avec les associations					X				
	EVE - Grands évènements sportifs et culturels					X			X	
	EVE - Comité des fêtes								X	
	EVE - Vie associative					SV				

		VM	DA	JP	RM	PD	DG	AW	CC	ND
Centre Communal d'Action Sociale Josiane JOURDAIN	Aide sociale légale	X(HB)								
	Domiciliation - Indigence	X(HB)								
	Aide socile facultative	X(HB)								
	Prestation de maintien à domicile	X(HB)								
	Manifestations senior	X(HB)								
	Programme de réussite éducative	X(HB)								

TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE

Direction	Service	Emploi	Filière	Cadre d'emploi dont l'Agent peut relever	au 01/01/2022	
DG	Direction	Directeur Général des Services Directrice Générale des Services (emploi fonctionnel)	Administrative	• Carrière de détachement : DGS strate 10 000 à 20 000 habitants • Carrière d'origine : Attachés Territoriaux : Attaché, Attaché Principal, Attaché Hors classe ou Inieurs Territoriaux : Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe"	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DG	Contrôle de gestion		Administrative	• Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	

Direction	Service	Emploi	Filière	Cadre d'emploi dont l'Agent peut relever	au 01/01/2022	
DC	Direction	"Directeur / Directrice Chef / Cheffe d'état civil"	Administrative	• Attachés Territoriaux : Attaché	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DC	"Etat civil Élection Cimetière"	Agent administratif d'état civil	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1er classe	NB	4
					TC	4
					TN	-
					C	
DC	Accuei	Agent administratif /Agent d'accueil	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1er classe	NB	2
					TC	2
					TN	-

Direction	Service	Emploi	Filière	Cadre d'emploi dont l'Agent peut relever	au 01/01/2022	
OMSTS	Direction	Directeur / Directrice Chef / Cheffe de la Police Municipale	Police	• Agents de Police Municipale : Gardien-Brigadier, Brigadier-Chef principal • Chef de Service de Police Municipale : Chef de Service, Chef de Service Principal 2ème classe, Chef de Service Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
OMSTS	"Sécurité Tranquillité Salubrité"	Assistant / Assistante de gestion administrative	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TNC	-
OMSTS	"Sécurité Tranquillité Salubrité"	Policier Municipal	Police	• Agents de Police Municipale : Gardien-Brigadier de Police Municipale, Brigadier-Chef principal de Police Municipale	NB	2
					TC	2
					TN	-
					C	
OMSTS	"Sécurité Tranquillité Salubrité"	Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)	Administrative ou Technique	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1er classe • Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe"	NB	2
					TC	2
					TNC	-
OMSTS	"Sécurité Tranquillité Salubrité"	Agent de la brigade verte	Administrative ou Technique	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1er classe • Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	

Direction	Service	Emploi	Filière	Cadre d'emploi dont l'Agent peut relever	au 01/01/2022	
DA	Direction	Directeur / Directrice Responsable du Protocole	Administrative	• Attachés Territoriaux : Attaché	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DA	Assemblées	Chargé / Chargée de mission Démocratie locale et affaires réserves	Administrative	• Attachés Territoriaux : Attaché • Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TNC	-
					C	
DA	Assemblées	Assistant / Assistante de gestion administrative Secrétariat Général	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DA	Assemblées	Assistant / Assistante de gestion administrative Courrier - Archives	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1er classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DA	Assemblées	Assistant / Assistante logistique Sécurité des bâtiments"	Administrative Technique	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1er classe • Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					T	-
					C	

Direction	Service	Emploi	Filière	Cadre d'emploi dont l'Agent peut relever	au 01/01/2022	
DSF	Direction	Directeur / Directrice Coordinatrice famille et parentalité	"Administrative Sociale Médico-sociale"	• Attachés Territoriaux : Attaché • Conseillers Territoriaux Socio-éducatifs : Conseiller Socio-éducatif	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DSF	Gestion des accueils	Assistant / Assistante administrative des structures d'accueil	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DSF	Vie scolaire et périscolaire	Responsable du service vie scolaire	Administrative	• Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TNC	-
DSF	Vie scolaire et périscolaire	Assistant / Assistante administratif des services périscolaires et de la vie scolaire	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DSF	Vie scolaire et périscolaire	Coordinateur / Coordinatrice sport scolaire	Sportive	• Opérateur Territoriaux des Activités Physiques et Sportives : Opérateur des APS, Opérateur des APS qualifié, Opérateur des APS Principal • Educateur des Activités Physiques et Sportives Territoriales : Educateur des APS, Educateur des APS principal 2ème classe, Educateur des APS principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TNC	-
					C	
DSF	Vie scolaire et périscolaire	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)	Médico-sociale	• Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles : ATSEM Principal 2ème classe, ATSEM Principal 1ère classe	NB	12
					TC	12
					TN	-
					C	
DSF	"Structure multi-accueil"	Directeur / Directrice de la Structure Multi Accueil	Médico-sociale	• Puéricultrices Territoriales : Puéricultrice de classe normale, Puéricultrice de classe supérieure, Puéricultrice hors classe • Cadres de Santé Territoriaux : Puéricultrice Cadre de Santé, Puéricultrice Cadre Supérieur de Santé	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DSF	"Structure multi-accueil"	Assistant / Assistante d'Accueil Petite Enfance	"Sociale Médico-sociale Technique"	• Auxiliaires de Puériculture Territoriaux : Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe, Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe • Agents Sociaux Territoriaux : Agent Social, Agent Social Principal 2ème classe, Agent Social Principal 1ère classe • Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe	NB	13
					TC	13
					TN	-
					C	

Direction	Service	Emploi	Filière	Cadre d'emploi dont l'Agent peut relever	au 01/01/2022	
DSF	"Structure multi-accueil"	Agent d'entretien de la Structure Multi-Accueil	Technique	• Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe	NB	3
					TC	2
					TN	-
					C	
DSF	Structure ludothèque	Directeur / Directrice	Administrative Technique Animation	• Adjoints Territoriaux d'Animation : Adjoint d'Animation, Adjoint d'Animation Principal 2ème classe, Adjoint d'Animation principal 1ère classe • animateurs Territoriaux : animateur, animateur Principal 2ème classe, animateur Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DSF	Structure ludothèque	Animateur / Animatrice	Administrative Technique Animation	• Adjoints Territoriaux d'Animation : Adjoint d'Animation, Adjoint d'Animation Principal 2ème classe, Adjoint d'Animation principal 1ère classe • Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe • Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe	NB	2
					TC	2
					TN	-
					C	
DSF	Centre de Loisirs et de l'Enfance	Directeur / Directrice	Animation	• Adjoints Territoriaux d'Animation : Adjoint d'Animation, Adjoint d'Animation Principal 2ème classe, Adjoint d'Animation principal 1ère classe • animateurs Territoriaux : animateur, animateur Principal 2ème classe, animateur Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DSF	Centre de Loisirs et de l'Enfance	Directrice Adjoint	Animation	• Adjoints Territoriaux d'Animation : Adjoint d'Animation, Adjoint d'Animation Principal 2ème classe, Adjoint d'Animation principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DSF	Animation et développement social enfance - jeunesse	Chargé / Chargée de projets d'animation et de développement social enfance-jeunesse	Administrative Sociale Animation	• Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe • Attachés Territoriaux : Attaché • Conseillers Territoriaux Socio-éducatifs : Conseiller socio-éducatif • animateurs Territoriaux : animateur, animateur Principal 2ème classe, animateur Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	

Direction	Service	Emploi	Filière	Cadre d'emploi dont l'Agent peut relever	au 01/01/2022	
DPT	Direction	Directeur / Directrice Responsable du marketing territorial	Administrative	• Attachés Territoriaux : Attaché	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DPT	Marketing territorial	Chargé / Chargée de communica- tion	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe • Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DPT	Marketing territorial	Conseiller numérique	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe • Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe"	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DPT	Culture	Chargé / Chargée de développe- ment culturel et attractivité du territoire	Administrative	• Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe • Attachés Territoriaux : Attaché	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DPT	Événementiel	Chargé / Chargée de projet évènementiel	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1er classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	

Direction	Service	Emploi	Filière	Cadre d'emploi dont l'Agent peut relever	au 01/01/2022	
DMT	Direction	Directeur / Directrice Coordinateur / Coordina- trice politique de la ville	Technique Administrative	• Ingénieur Territorial : Ingénieur, Ingénieur Principal, Ingénieur hors classe • Attachés Territoriaux : Attaché, Attaché principal	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DMT	Transition écologique	Chargé / chargée de la transition écologique	Administartive	• Attachés Territoriaux : Attaché • Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe • Techniciens Territoriaux : Technicien, Technicien Principal 2ème classe, Technicien Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DMT	Transition écologique	Chargé / Chargée de l'aménagement et de l'écologie paysagère	Technique	• Agents de Maitrise Territoriaux : Agent de Maitrise, Agent de Maitrise Principal • Techniciens Territoriaux : Technicien, Technicien Principal 2ème classe, Technicien Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DMT	Transition écologique	Agent technique espaces verts et serres municipales	Technique	• Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe • Agents de Maitrise Territoriaux : Agent de Maitrise, Agent de Maitrise Principal	NB	7
					TC	7
					TN	-
					C	
DMT	Évolution urbaine	Chargé / Chargée de l'urbanisme et de l'habitat	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe • Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DMT	Évolution urbaine	Chargé / Chargée de développement territorial et social"	Sociale Animation	• Adjoints Territoriaux d'Animation : Adjoint d'Animation, Adjoint d'Animation Principal 2ème classe, Adjoint d'Animation principal 1ère classe • animateurs Territoriaux : Animateur, Animateur Principal 2ème classe, Animateur Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	

Direction	Service	Emploi	Filière	Cadre d'emploi dont l'Agent peut relever	au 01/01/2022	
DRM	Direction	Directeur / Directrice Chargé-e de l'évalutaion de spolitiques publiques	Administrative	• Attachés Territoriaux : Attaché, Attaché Principal	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DRM	Évaluation des politiques publiques	Chargé / Chargée de mission Evaluation des Politiques Publiques	Administrative	• Attachés Territoriaux : Attaché, Attaché Principal	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DRM	Finances Marchés publics Subventions	Responsable Finances - Marchés publics	Administrative	• Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe • Attachés Territoriaux : Attaché	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DRM	Finances Marchés publics Subventions	Assistant / Assistante marchés publics - sub-ventions	"Administrative Technique"	• Techniciens Territoriaux : Technicien, Technicien Principal 2ème classe, Technicien Principal 1ère classe • Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DRM	Finances Marchés publics Subventions	Assistant / Assistante ressources humaines et finances	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe • Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe	NB	1
					TC	-
					TN	1
					C	
DRM	Finances Marchés publics Subventions	Agent de gestion budgétaire, financière et comptable	Administrative Technique	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe • Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe • Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe • Agents de Maitrise Territoriaux : Agent de Maitrise, Agent de Maitrise Principal • Techniciens Territoriaux : Technicien, Technicien Principal 2ème classe, Technicien Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DRM	Ressources humaines	Responsable Ressources Humaines	Administrative	• Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe • Attachés Territoriaux : Attaché	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	

Direction	Service	Emploi	Filière	Cadre d'emploi dont l'Agent peut relever	au 01/01/2022	
DRM	Ressources humaines	Chargé / Chargée carrières parcours professionnels et formations	Administrative	• Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe, Rédacteur Principal 1ère classe • Attachés Territoriaux : Attaché	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DRM	Ressources humaines	Chargé / Chargée carrières et rémunérations	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe • Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DRM	Ressources humaines	Assistant / Assistante ressources humaines et finances	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe • Rédacteurs Territoriaux : Rédacteur, Rédacteur Principal 2ème classe	NB	1
					TC	-
					TN	1
					C	
DRM	Ressources humaines	Assistant / Assistante ressources humaines et rémunérations	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1er classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DRM	Patrimoine	Responsable Patrimoine	Technique	• Techniciens Territoriaux : Technicien, Technicien Principal 2ème classe, Technicien Principal 1ère classe • Ingénieur Territorial : Ingénieur, Ingénieur Principal, Ingénieur hors classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DRM	Patrimoine	Assistant / Assistante administrative	Administrative Technique	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe • Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DRM	Patrimoine	Gestionnaire équipe entretien - gardiennage	Administrative Technique	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1ère classe • Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe • Agents de Maitrise Territoriaux : Agent de Maitrise, Agent de Maitrise Principal"	NB	1
					TC	1
					TN	-
					C	
DRM	Patrimoine	Agent d'entretien	Technique	• Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe	NB	15
					TC	9
					TN	6
					C	

Direction	Service	Emploi	Filière	Cadre d'emploi dont l'Agent peut relever	au 01/01/2022	
DRM	Patrimoine	Gardien	Technique	• Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe	NB	5
					TC	5
					TNC	-
DRM	Centre technique municipal	Responsable du Centre Technique Municipal	Technique	• Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe • Agents de Maîtrise Territoriaux : Agent de Maîtrise, Agent de Maîtrise Principal • Techniciens Territoriaux : Technicien, Technicien Principal 2ème classe, Technicien Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TNC	-
DRM	Service maintenance	Agent technique polyvalent	Technique	• Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe • Agents de Maîtrise Territoriaux : Agent de Maîtrise, Agent de Maîtrise Principal	NB	9
					TC	9
					TNC	-
DRM	Service propreté	Assistant / Assistante de gestion administrative	Administrative	• Adjoints Administratifs Territoriaux : Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2ème classe, Adjoint Administratif Principal 1er classe	NB	1
					TC	1
					TNC	-
DRM	Service propreté	Chef / Cheffe d'équipe Service Propreté	Technique	• Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe • Agents de Maîtrise Territoriaux : Agent de Maîtrise, Agent de Maîtrise Principal • Techniciens Territoriaux : Technicien, Technicien Principal 2ème classe, Technicien Principal 1ère classe	NB	1
					TC	1
					TNC	-
DRM	Service propreté	Agent du service voirie et propreté	Technique	• Adjoints Techniques Territoriaux : Adjoint Technique, Adjoint Technique Principal 2ème classe, Adjoint Technique Principal 1ère classe • Agents de Maîtrise Territoriaux : Agent de Maîtrise, Agent de Maîtrise Principal	NB	3
					TC	3
					TNC	-

LIGNES DIRECTES

SE CONNECTER AVANT DE DECONNECTER ;)



VENDREDI 2 JUILLET 2021
DE 8H30 À 16H00
LE KIOSQUE

JOURNÉE D'ÉCHANGES ET DE CONVIVIALITÉ
 ENTRE LE PERSONNEL COMMUNAL ET LA MUNICIPALITÉ

Vincent MATHERON
Maire



Dominique ANCEAUX, 1er ADJOINT

Urbanisme durable et maîtrise foncière, urbanisme opérationnel : l'instruction, la délivrance et le contrôle des autorisations d'occupation du sol (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables, procès-verbaux d'infraction, arrêtés interruptifs de travaux et tout document de même type). / Patrimoine : gestion et valorisation du patrimoine bâti et non bâti.



Daniel GIACOMETTI, 5ème ADJOINT

Performance budgétaire et financière, dialogue social et ressources humaines, Finances communales - Budget et Expertise financière, évaluation des politiques publiques, contrôle de gestion, Prospective financière, Administration des ressources humaines municipales, Gestion des parcours professionnels et des compétences, Santé et prévention des risques des agents municipaux, DUERP (Document unique d'évaluation des risques



Henri BAN

Conseiller municipal délégué aux liens intergénérationnels et au bien vivre des seniors.



Cindy MANGIN

Conseillère municipale déléguée à la politique de santé et à la prévention, à l'inclusion des personnes en situation de handicap.



Michel CARO

Conseiller municipal



Liliane PETOT

Conseillère municipale



Josette PERRIN, 2ème ADJOINTE

Solidarité et nouvelles solidarités / Petite enfance, Jeunesse, Parentalité, Structure multi-accueil "LES CAPUCINES", Ludothèque «LE HÉRISSON», ANIM'ADOS, Maison des familles, Projet de création d'un centre social, Lieu d'accueil Parents. Enfants, Logement.



Anne WUCHER, 6ème ADJOINTE

Attractivité et Promotion du Territoire, Commerce de proximité, Artisanat, RLPI Espaces de co-working, Tourisme, Cité du Faire, Coopération internationale.



Nicole CAHÉ

Conseillère municipale déléguée aux relation administration usagers.



Stéphane VIGO

Conseiller municipal délégué à la vie associative



Roseline HÉLOISE

Conseillère municipale



CONSEIL MUNICIPAL

René MANGIN, 3ème ADJOINT

Transition écologique et résilience urbaine, Développement durable, Transition écologique, Biodiversité, Protection de l'environnement, Plan de déplacement urbain et mobilités, Serres municipales, Qualité du Cadre de Vie, Bien-être animal.



Christophe CHATEAU, 7ème ADJOINT

Animations et manifestations communales / Comité des Fêtes, Grands évènements.



Baptiste GUYOMARCH

Conseiller municipal délégué au renouveau démocratique, la participation citoyenne et le plan vélo.



Christine BRONNER

Conseillère municipale



Loïc LAURENT

Conseiller municipal



Patricia DECAILLOT, 4ème

ADJOINTE

Rayonnement sportif du territoire, Pratiques sportives existantes et nouvelles, Sports dans les quartiers, Développement des événements sportifs, Politique culturelle – Quartier culturel créatif, Arts et création artistique.



Nadia DESFORGES, 8 ème ADJOINTE

Temps de l'enfant et Plan école nouvelle génération / laboration et mise en place des politiques éducatives et partenariales, Actions éducatives péri- et extra-scolaires, ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement), Relations avec la communauté éducative, Perspectives et évolution de la carte scolaire, mixité scolaire.



Christian KIBAMBA

Conseiller municipal délégué à la rénovation de l'habitat et Politique de la Ville



Catherine BUFFET

Conseillère municipale



Nathalie ESNAULT

Conseillère municipale



JARVILLE NOUVEL HORIZON



TOUS POUR JARVILLE





Jarville la Malgrange